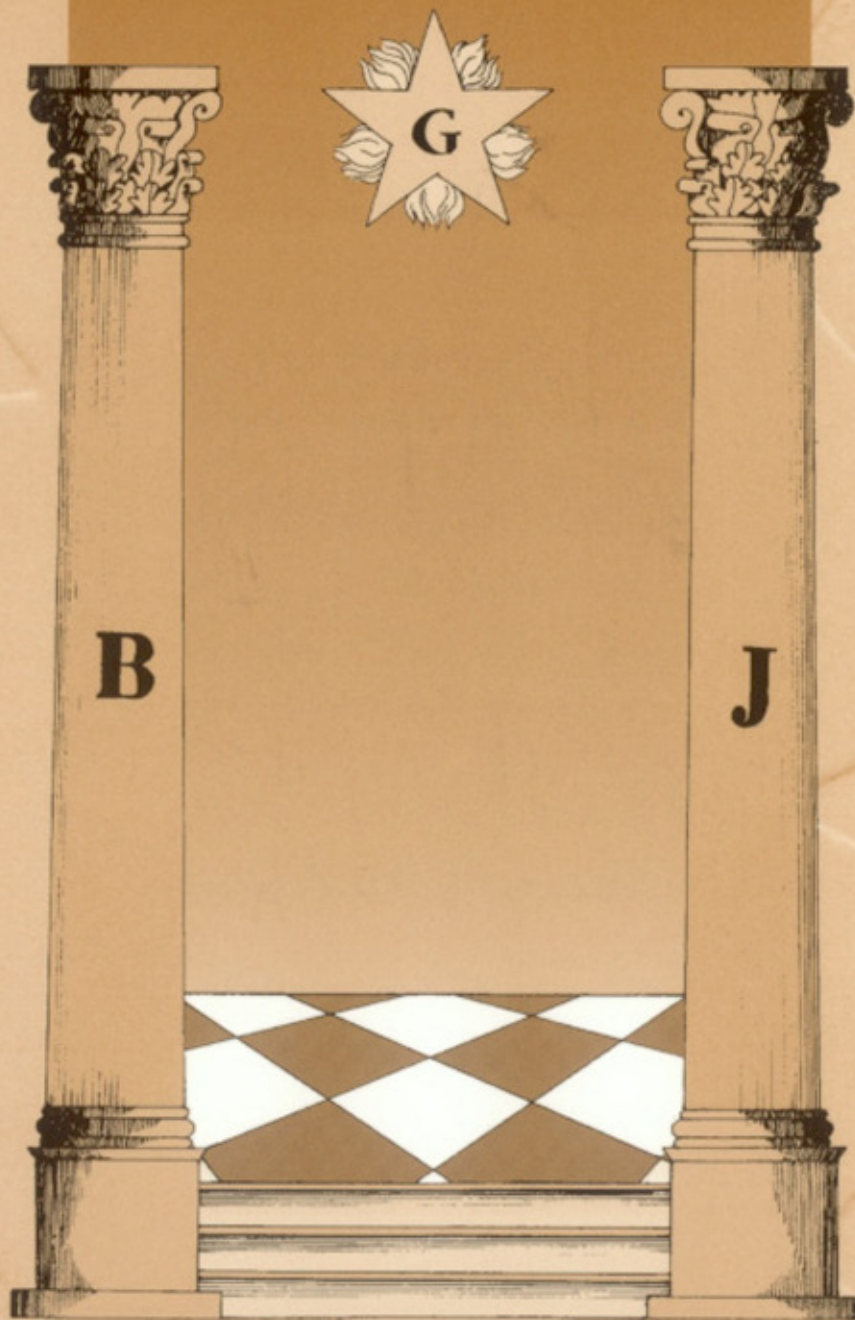


LA PENSEE ET LES HOMMES

# FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS





# FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS

## **La Pensée et les Hommes**

### **Fondateurs (1954)**

Robert Hamaide, Georges Van Hout (président d'honneur)

### **Comité de direction**

Oscar De Bouvere, Hervé Hasquin, Jacques Lemaire  
Comité de rédaction et de programmation  
Jacques Cels, Paul Danblon, Baudouin Decharneux,  
Albert Deman, Anne-Marie Geritzen, Georges Goriely,  
Guy Haarscher, Hervé Hasquin, Gilbert Hottois,  
Jacques Lemaire, Georges Liénard, Frédéric Soumois,  
Robert Stéenhout, Marthe Van de Meulebroeke,  
Georges Van Hout, Claude Wachtelaer

### **Rubriques**

Publications

Radio *La Pensée et les Hommes*

Radio *Penser c'est vivre*

Télévision

### **Secrétariat permanent**

Cathy Leyder

### **Adresse centrale**

Avenue Victoria, 5 - 1000 Bruxelles - Tel. (02) 640 15 20

Le courrier doit être envoyé à cette adresse avec mention de la rubrique visée.

### **Abonnement aux publications**

Le montant de l'abonnement pour trois dossiers annuels est fixé,  
pour 1997, à 1000 FB (à majorer de 300 FB si la situation géographique  
du destinataire implique l'usage du courrier aérien).

Abonnement de soutien : 1.200 FB (ou plus)

C.C.P. : 000-0047663-36 - *La Pensée et les Hommes*  
1000 Bruxelles

Les volumes peuvent être acquis séparément aux Éditions de  
l'Université de Bruxelles (avenue Paul Héger, 26, 1000 Bruxelles).

L'abonnement permet une réduction importante du prix des trois  
volumes et constitue un soutien direct à

***La Pensée et les Hommes***

39<sup>e</sup> année. Nouvelle série, 33  
LA PENSÉE ET LES HOMMES

# **FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS**

**Dossier édité par Jacques LEMAIRE**

## Dans la même série

- La laïcité et les médias*, 1985  
*Naissance, vie, mort : quelles libertés?*, 1986  
*Les individualismes*, 1986  
*Dire l'Histoire*, 1987  
*Immigrés : qui dit non à qui ?*, 1987  
*Judaïsme et laïcité*, 1988  
*Quelle religion pour la Révolution ?*, 1989  
*Le français et les Belges*, 1989  
*Panem et sportenses ? Sport et société*, 1989  
*La laïcité en Amérique du Nord*, 1990  
*Le cours de morale. Aspects théoriques*, 1990  
*Le cours de morale. Aspects pédagogiques*, 1991  
*La guerre et la paix*, 1991  
*Le rationalisme est-il en crise ?*, 1991  
*La franc-maçonnerie et l'Europe*, 1992  
*Profession : homme politique*, 1992  
*Le mensonge*, 1993  
*Chrétiens et francs-maçons dialoguent*, 1993  
*La drogue : réprimer, libérer, soigner*, 1993  
*Enquêtes sur le bouddhisme*, 1994  
*Passéisme et renouveau dans l'Église catholique*, 1994  
*Les nationalismes*, 1994  
*Rabelais, humaniste sérieux et divertissant*, 1995  
*Affrontements et intolérances*, 1995  
*Bilan de la Révolution française*, 1995  
*Bioéthique : jusqu'où peut-on aller ?*, 1996  
*Les nouvelles familles*, 1996

## Avant-propos

Jacques LEMAIRE  
Président de *La Pensée et les Hommes*

Les relations entre la franc-maçonnerie et les religions n'ont jamais été simples ni aisées. On connaît les motifs de condamnation répétés par le catholicisme depuis l'encyclique *In eminenti apostolatus specula* promulguée le 28 avril 1738 par le pape Clément XII et les anathèmes ressassés depuis lors sur des modes variés et en des tonalités diverses. La virulence des propos cléricaux et l'injustice des raisons invoquées par Rome ont déchaîné les passions pendant plus de deux siècles. Dans les pays dits « latins », elles ont causé des fractures telles dans le corps social que l'organisation de l'État elle-même et la vie de partis politiques en sont largement marquées et ont provoqué des meurtrissures morales dont les plaies ne sont pas toutes cicatrisées.

On sait moins que certaines églises protestantes, et tout récemment la confession anglicane, ont également émis des réserves à l'égard de l'appartenance maçonnique de leurs ouailles. Dans certains groupes réformés, qui s'apparentent quelquefois à des sectes, les fidèles sont invités à rompre toute relation avec les loges, jugées comme les vectrices d'un modernisme de mauvais aloi ou, pire, comme les propagandistes insidieuses du matérialisme et de la déchristianisation.

Des arguments identiques s'entendent dans les propos censeurs des autorités religieuses orthodoxes ou musulmanes. Parce qu'elle ne place aucune religion sur un plan privilégié, parce qu'en interdisant toute discussion religieuse ou politique en loge elle coupe court à toute velléité de prosélytisme ou de propagande, la franc-maçonnerie se voit dénoncée comme une fautrice de relativisme philosophique, comme la missionnaire de l'esprit matérialiste de consommation, quand ce n'est pas comme l'instrument plus ou moins discret de l'impérialisme occidental, voire américain...

En voilà bien des reproches injustifiés pour un ordre philosophique qui n'ambitionne rien d'autre que de rendre l'homme plus homme, de l'inviter à réfléchir sur sa condition, avec le souci authentique de n'imposer

aucune limite à sa recherche et, partant, de considérer toutes les formes d'interrogation sur le genre humain, philosophiques ou religieuses, comme des réponses que l'individu se donne, dans la pure démarche de sa conscience, aux questions éternelles que lui pose la vie, que lui soumet sa vie !

Le débat (qui fait suite à une vraie querelle) entre chrétiens et francs-maçons a, depuis une décennie, alimenté pas mal de publications. Nous avons nous-mêmes, avec le n° 23 de notre nouvelle série intitulé *Chrétiens et francs-maçons dialoguent*, participé à la discussion, en rappelant les difficultés du passé et en offrant, en toute sincérité, la parole à nos anciens adversaires.

Avec le présent volume *Franc-maçonnerie et religions*, c'est un sujet de préoccupations différent qui nous a retenus. Constatant, au départ, l'origine religieuse de l'antimaçonisme et retraçant les derniers avatars des relations entre l'Église et les loges, nous nous sommes interrogés sur la notion même de religion. Et nous avons voulu vérifier si la franc-maçonnerie ne constitue pas un phénomène d'ordre religieux ou spiritualiste, auquel cas la réprobation qu'elle a longtemps subie de la part des cléricaux, dont elle souffre encore, s'expliquerait par un simple jeu de concurrence.

La réponse à une telle interrogation ne saurait être univoque, car le monde – le monde des idées surtout – présente une complexité qui ne peut se réduire à quelques notions simples. En toute bonne foi, nos différents collaborateurs, qui ne s'expriment que comme les porte-parole d'eux-mêmes, ont jeté des éclairages différents, mais par surprise souvent convergents, sur une aussi importante question.

Ce sujet de réflexion, nous devons à M. Philippe Janvre la gratitude de l'avoir introduit. C'est en effet au cours d'un colloque organisé par lui en avril 1995, aux marches de l'abbaye d'Orval, qu'ont été primitivement présentés les textes qui suivent, conçus à l'origine comme des communications orales lors d'une rencontre entre gens de bonne volonté.

Bruxelles, le 18 juin 1996.



# Pourquoi « Orval 95 » ?

Philippe JANVRE

Fonctionnaire retraité du ministère des Finances

Pourquoi avoir choisi ce carrefour routier, et forestier, aux confins de l'Ardenne et du pays de Gaume, tout proche du grand-duché du Luxembourg, de l'Allemagne, et de la France ?

– Un carrefour, c'est symbolique : en franc-maçonnerie, dans les travaux, le symbolisme occupe une place importante.

– La forêt : Bernard de Clairvaux, réformateur de l'Ordre des Bénédictins et l'un des créateurs de l'Ordre des cisterciens, a dit : « Crois-en mon expérience : c'est dans la forêt, et non dans les livres, que tu trouveras la vie supérieure ».

– C'est également Bernard de Clairvaux qui a présidé la commission chargée par le pape d'élaborer la règle des Templiers ; on connaît les liens qui les unissent aux francs-maçons : pour certains, ces liens sont structurels, pour d'autres, ce sont des liens symboliques.

Si les Templiers ont laissé une image de moines-soldats, de « croisés », il ne faut pas oublier leurs innovations, dans la vie administrative et financière de l'Europe, notamment.

Mais, surtout, ils ont travaillé au rapprochement de l'Islam et de la chrétienté !

Ce sera l'objet d'un autre colloque, à Stenay, à 25 km d'Orval, les 19 et 20 octobre 1996.

Le choix d'Orval n'est pas uniquement dû à la forêt, et à saint Bernard.

Sur la butte qui surplombe l'abbaye cistercienne toute proche a vécu un ermite, Thibaut, que les francharbonniers ont choisi comme patron.

Rares sont les francs-maçons canonisés par l'Église catholique !

Les francharbonniers peuvent être considérés comme des francs-maçons du bois. Tout indique que Thibaut était membre du groupe. Or, l'Église catholique l'a sanctifié. Ici, à Orval, en plus de ces facteurs qui ont guidé mon

choix, il existe une prédominance de la femme : c'est Mathilde de Toscane, la grande dame d'Orval, qu'on peut voir sur les gravures représentant l'humiliation de l'empereur d'Allemagne, à Canossa. Mathilde domine les pouvoirs politique et religieux : entre cet empereur et elle, figurent le pape et l'abbé général de Cluny, dont on connaît l'importance à cette époque...

Dom Albert Van der Cruyssen, reconstituteur d'Orval, a voulu nous le rappeler, mais plus adroitement ; il a fait représenter, à l'extérieur de la basilique, une Vierge à l'enfant symbolisant l'unicité de la race humaine : des tresses égyptiennes entourent le visage d'Astrid, la nordique, reine des Belges, le modèle... Astrid, en plus, par son ancêtre Bernadotte, avait du sang basque...

Tout naturellement, c'est à une femme que revenait la direction des débats, une femme universaliste : Josiane Cauchie est belge ; elle a passé son enfance, sa jeunesse, en Afrique ; elle s'est mariée aux États-Unis, avec un Français ; elle habite le grand-duché. Vous aurez tout le loisir d'apprécier ses qualités. Je dois aussi rappeler qu'elle est grand-maître adjoint du Grand Orient du Luxembourg ; c'est à souligner en général, les obédiences du Grand Orient n'admettent pas les femmes.

Enfin s'ajoute un motif, qui me touche personnellement : Orval est proche de Sedan ; franc-maçon, je viens souvent préparer mes « planches » à l'abbaye, que je connais depuis 1942. J'y ai vécu une perquisition effectuée par des policiers allemands commandés, eux aussi, par une femme...

Monsieur le grand rabbin, qui sera parmi nous mercredi, pourra vous dire pourquoi la Gestapo fouillait les monastères.

Orval est resté pour moi un havre de paix : je souhaite que ce symbole soit le même pour tous.

Croyants et incroyants y sont accueillis sans différence.

Mais l'appartenance à la franc-maçonnerie est encore considérée, par le Vatican, comme un cas d'excommunication partielle. (Lire les ouvrages du R.P. Riquet à ce propos).

Si certains catholiques, animés du désir de travailler en loge, avec des représentants de tous les courants de pensée, sont intéressés, les références aux textes officiels seront précisées par les conférenciers, notamment monsieur le professeur Ferrer Benimeli, madame Starck et monsieur Nefontaine.

Monsieur Pistre nous parlera de son cheminement.

*Pourquoi «Orval 95» ?*

Monsieur De Greef nous expliquera comment la spiritualité peut se vivre par tous, matérialistes et spiritualistes.

C'est le motif principal de ce colloque.

« Orval 95 », c'est associer tout le monde à une recherche de VÉRITÉ, dans l'esprit de dom Bauduin, qui lança l'œcuménisme, en 1929, avec trois principes : ni prosélytisme, ni bienfaisance, ni conceptions impérialistes, en utilisant l'une des méthodes maçonniques : « écouter l'autre et se parler ».

Regrettons l'absence des chrétiens orthodoxes, divisés, eux aussi, sur ces problèmes des rapports avec la franc-maçonnerie.



# Un catholique français, laïc et laïque, s'engage dans le dialogue avec les maçons

Paul PISTRE

Il est audacieux de prendre la parole en premier, et ce d'autant plus que, devant le vaste programme annoncé, le premier intervenant n'offre qu'un bien modeste parcours. Il ne s'agit que d'un dialogue entre quelques personnes, se situant dans une petite région du midi de la France. De plus, il sera souvent question d'expérience personnelle ; et chacun sait, depuis Pascal, que le moi est haïssable. Voilà les limites de ces propos, leur aspect très subjectif. Au moins, la transparence du premier acteur aura le mérite, préparant les débats qui suivront, d'apporter quelques éléments concrets.

Le plan suivi sera double. D'abord, pour quelles raisons un profane – catholique de surcroît – s'est-il intéressé à la réalité maçonnique ? C'est la question que me posait, à l'inauguration de l'Exposition maçonnique de Bordeaux, en juin 1994, le grand maître, Gilbert Abergel. Ensuite, chacun sait que le fait maçonnique ne se laisse pas facilement approcher. Sa discrétion, sa complexité compliquent la tâche. Il y faut longue patience et franche sympathie, et même lent compagnonnage amical. Bref, mon propos peut tenir en deux mots : pourquoi ? Comment ?

## **1. Pourquoi ? Lointaine sensibilisation familiale...**

Les raisons de ma curiosité devant le fait maçonnique sont de trois sortes. La plus ancienne tient au milieu familial. Je suis né à Béziers, ville moyenne du Languedoc méditerranéen, que les amateurs de soleil et de bains de mer connaissent bien, voilà soixante-douze ans. C'était alors le cœur du plus grand vignoble de masse d'Europe : ma cité natale était alors appelée la capitale du vin. La spécialisation viticole de ce pays s'est accompagnée d'une déchristianisation précoce (encore appelée détachement religieux), qui explique en grande partie l'évolution politique vers la gauche, radicale puis socialiste. Ma famille comportait des membres catholiques pratiquants, surtout féminins, et d'autres, avant tout des hommes, engagés parmi les républicains et les radicaux. Un cousin un

peu éloigné fut vénérable de la loge du Grand Orient, de 1931 à 1940. Résistant, Louis Malbosc<sup>1</sup> a connu la déportation et la mort en Allemagne. Le nom de ce martyr est célèbre à Béziers. Donc, la tradition familiale a déjà véhiculé, sous une forme mystérieuse, mais présente, quelque chose comme un gène maçonnique.

## 2. Curiosité historique...

Plus tard, par mes études supérieures comme par les quarante années passées au service de l'enseignement laïque, à plusieurs niveaux, j'ai fréquenté l'histoire. Là aussi, les maçons sont présents, mais de manière très discrète.

Cela mérite qu'on s'arrête un moment. Dans l'enseignement officiel de l'histoire, en France, pourtant laïque et républicaine depuis plus d'un siècle, la franc-maçonnerie demeure un sujet tabou. Curieusement, dans les classes primaires comme dans les collèges et les lycées, le fait maçonnique est ignoré. Comment expliquer que l'école laïque, qui doit tant aux frères, ait occulté ce thème à ce point ? On sait combien les maçons ont contribué à définir la laïcité et ont été parmi les plus ardents à promouvoir l'enseignement pour tous. *Laos*, c'est le peuple. Les conséquences de cette ignorance sont lourdes. Pour quelques-uns, la maçonnerie a peu d'importance puisque les programmes scolaires n'en parlent guère.

Pour beaucoup, au contraire, ce sont les maçons qui mènent le monde dans l'ombre : ils « tirent les ficelles » à tous les niveaux ; et certains de s'en réjouir : en démocratie, n'est-il pas sain que les meilleurs gouvernent ? D'autres récriminent et s'insurgent, accusant la maçonnerie des pires outrages.

Face à ces attitudes extrêmes, l'historien s'interroge. La vérité, comme d'habitude, risque de se trouver entre ces affirmations excessives. Et il convient de faire la lumière, sereinement, méthodiquement, sans préjugés.

Ainsi, pour ne choisir qu'un chapitre, quel a été le rôle des maçons dans le phénomène de la colonisation ? Autour de Jules Ferry, surnommé le Tonkinois, s'agite tout un *lobby* colonial, dont le personnage le plus marquant est le député d'Oran, Eugène Étienne. Dans le haut personnel dirigeant des territoires colonisés, parmi les gouverneurs, les directeurs des

---

<sup>1</sup> Louis MALBOSC, instituteur, est une des figures les plus marquantes de la Maçonnerie biterroise et de la Résistance.

*Un catholique français, laïc et laïque,  
s'engage dans le dialogue avec les maçons*

différents journaux, on remarque une pléiade de frères<sup>2</sup>. La même analyse est à poursuivre pour les étapes de la décolonisation, jusqu'à l'autonomie progressive des obédiences nationales dans les ex-colonies.

Un vaste champ d'exploration reste ouvert aux chercheurs, afin que le fait maçonnique soit connu, pour la France comme pour les autres pays.

### **3. Surtout, raison religieuse...**

Enfin, l'autre série de raisons qui m'ont attiré vers la franc-maçonnerie est ma foi religieuse. Certains, ici, souriront d'un apparent paradoxe. Or, nous sommes au cœur des questions de ce colloque. Chacun a en mémoire, surtout dans les pays latins, les décennies de mésentente et de querelles vécues par nos ancêtres, entre l'Église romaine et les loges. Entre parenthèses, ils appliquaient bien mal alors leurs principes essentiels, de tolérance pour les uns, de charité pour les autres.

Quelques anecdotes auront le mérite de les évoquer. Un homme d'une soixantaine d'années, originaire du Nord (Cambrai), se rappelle que, lorsqu'il était enfant, sa maman lui faisait faire le signe de la croix en passant devant la loge. Cinquante ans après, grand dignitaire de son obédience, il n'a pas encore osé avouer à sa vieille mère ce qu'il est devenu. Autre menu fait, celui-là à Marseille : un artisan électricien monte une installation dans un temple maçonnique ; il croit bon de glisser, au sein de chaque prise, quelques médailles bénites de la Vierge, sans doute pour éloigner les démons. Enfin, pour en terminer avec ce petit tour de France, dans une tout autre région, l'histoire de la première loge de Lourdes vaut d'être contée.

Le dossier de cette loge, qui avait disparu, a été retrouvé par un chercheur toulousain, Jean-Pierre Lassalle<sup>3</sup>.

On sait que, suite aux apparitions (1856), la petite ville est devenue un centre important de pèlerinages, surtout avec le développement des

---

<sup>2</sup> À signaler : une étude très valable, sur l'Algérie, de X. YACONO, *Un siècle de franc-maçonnerie algérienne, 1785-1884*, éd. Maisonneuve, 1969.

<sup>3</sup> Jean-Pierre LASSALLE, utilisant le dossier coté Réserve FM 2 74, a publié dans *Cahiers de la Grande Loge d'Occitanie*, février-juin 1988, pp. 135-153, un long article. S'adresser à la GLNF, 32-34 rue Gabriel Peri, 31000 Toulouse.

La loge *Le Vœu national* se voulait, utilisant le même sigle, la réplique directe de l'organisme national qui édifiait, à la même époque, la basilique parisienne du Sacré-Cœur. Celle-ci, « des hauteurs de Montmartre, domine insolemment Paris ; monument expiatoire élevé par l'Assemblée la plus cléricale qu'ait subie la France moderne ».

chemins de fer. Un franc-maçon toulousain, du nom de Georges Dazet, avocat célèbre, se fit élire conseiller général dans le département des Hautes-Pyrénées. Puis, il voulut un atelier à Lourdes même et il bénéficia de l'appui de la loge voisine, celle de Tarbes, et de celui de nombreux Parisiens. En revanche, sur place, il connut des déboires pour trouver un local et n'obtint qu'une seule adhésion, celle d'un notaire – décédé peu après et d'ailleurs inhumé à l'église –. Mais le plus piquant de tout consistait dans le projet, dans les années précédant le premier centenaire de la Révolution de 1789, d'un rassemblement de maçons à Lourdes même. La devise de l'atelier était claire : « Ceci tuera cela ». Avec le décès du notaire et quelques autres difficultés, le projet avorta. Mais cet incident est assez révélateur de l'état d'esprit d'une époque d'agressivité maximale contre l'esprit religieux.

On pourrait, facilement, ajouter à ces quelques anecdotes de nouveaux détails et constituer un florilège pittoresque et... affligeant.

Le problème est de se demander pourquoi les catholiques, en général, ont tant de mal à comprendre le fait maçonnique. Et, symétriquement, peut-on ajouter, pourquoi tant de maçons ont une vision inexacte de la foi religieuse... Serait-ce, comme le prétendent certains, qu'il existerait une incompatibilité totale entre le libre examen et une révélation ? Serait-ce dû seulement à des maladresses occasionnelles ? Les évolutions constatées ça et là, les dialogues entrepris modifient-ils sérieusement le problème ? La double appartenance ne conduit-elle pas nécessairement à la victoire d'une démarche sur l'autre ? Lucidité et vigilance ? Ou naïveté et duperie ? Il suffit, pour l'instant, de poser quelques jalons interrogatifs devant ces questions complexes.

Donc, la curiosité envers le fait maçonnique s'explique pour moi, par trois séries de raisons conjuguées : une lointaine prédisposition familiale, un besoin intellectuel lié à la pratique de l'histoire, enfin et surtout, le désir de voir clair dans un contentieux ancien, profond, mystérieux et encore insuffisamment dépassé.

#### **4. Comment ? Par des rencontres personnelles...**

Les pourquoi risquent de demeurer sans réponses pour celui qui demeure immobile... Les maçons existent, puisque je les ai rencontrés. J'ai eu beaucoup de chance – encore que, pour un chrétien, la chance se nomme la providence. Quoi qu'il en soit, j'ai eu, comme collègues, dans le lycée technique où j'ai enseigné pendant vingt-deux ans, à Toulouse, deux frères peu ordinaires. Peu à peu, ils m'ont appris qu'ils étaient conseillers de



*Un catholique français, laïc et laïque,  
s'engage dans le dialogue avec les maçons*

l'Ordre du Grand Orient, et même grands maîtres adjoints. L'un portait ces responsabilités durant les années 1960 ; nous échangeons alors beaucoup sur cette minirévolution qu'a été le concile de Vatican II. L'autre est devenu un ami, avec qui les contacts n'ont pas cessé, depuis une quinzaine d'années. Avec de tels interlocuteurs, vous vous doutez que les échanges sont d'une grande richesse. Mes amis n'ont trahi aucun secret ! Mais je peux dire que j'ai pénétré dans la vie maçonnique par la grande porte.

### 5. Par des soirées amicales...

Peu à peu, les échanges interpersonnels nous ont paru trop limités. Des deux côtés nous avons essayé de les élargir à quelques amis, suscitant des rencontres informelles d'une soirée. N'y représentant que soi-même, chacun se sentait libre de ses propos. À quelques maçons du Grand Orient se sont joints des frères ou sœurs d'autres obédiences. Les catholiques, clercs et laïcs, ont fait appel à des théologiens de l'Institut catholique<sup>4</sup>. Car le débat est vite devenu exigeant. Une fois, nous avons même rencontré le P. Cottier<sup>5</sup>. Librement, nous avons abordé divers sujets, ainsi la vérité. Les chrétiens ont affirmé que Jésus-Christ est seul « la Vérité, le chemin et la vie ». Ils se reconnaissent donc comme chercheurs de vérité – autant que les maçons. Nous nous sommes expliqués sur ce qu'est un dogme. Ce terme, et plus encore celui de dogmatisme, sonne durement aux oreilles des maçons. Eux, habituellement si nuancés, privilégiant l'approche ternaire d'une question, deviennent, en entendant ce mot, vite manichéens, séparant en deux groupes tranchés les dogmatiques et les esprits libres, y compris chez leurs frères de l'Ordre. Mais nous avions assez de courtoisie et d'humour pour relativiser bien des notions, d'autant que sous le concept – toujours abrupt – se cache souvent une réalité vécue que l'autre explique différemment. Bref, au-delà des phrases, une estime réciproque est née, qui sait écouter et faire « un bout de chemin avec », échappant à la polémique, si souvent stérile.

---

<sup>4</sup> L'Institut catholique de Toulouse est un des cinq établissements d'enseignement supérieur catholique existants. C'est une université, mais la législation du pays ne lui permet pas de porter ce titre. Actuellement, il compte cinq mille étudiants de tous âges (avec beaucoup d'adultes).

L'ensemble ne se veut pas concurrentiel par rapport à l'enseignement public, essayant d'approfondir toutes les branches de la connaissance en liaison avec la foi. De nombreux colloques et séminaires s'y tiennent chaque année. Il a un réel rayonnement sur la vie régionale.

<sup>5</sup> Le Père Georges COTTIER, suisse, spécialiste du marxisme, a publié dans *Athéisme et Dialogue*, XXN, 2-3, 1987, « Regards catholiques sur la franc-maçonnerie ». C'est la revue du Secrétariat romain pour les non-croyants. Ensuite, invité à Bruxelles, il a prononcé une conférence, publiée par l'ULB.

## 6. Un colloque a Toulouse...

Un jour, ce petit groupe a estimé que ces échanges discrets pourraient prendre une allure plus large. Et le colloque de Toulouse a vu le jour, en février 1987.

Devant une telle suggestion se posent des problèmes d'organisation : qui pouvait en prendre la responsabilité ? Une obédience ? L'Église ?... On devine les freins... Deux associations, plus souples, l'ont permis : l'IDERM, proche du Grand Orient, et le SIF, mouvement d'Église, mais assez autonome.

Parmi les intervenants, notons deux orateurs du colloque d'Orval, Charles Porset et José Antonio Ferrer Benimeli avec qui nous avons alors fait connaissance. La publicité a suivi les canaux ordinaires des loges et des paroisses, de la presse régionale aussi. Deux cent dix présents, pour moitié maçons, pour moitié catholiques, et quelques historiens. Atmosphère studieuse, sans difficulté particulière. Les *Actes* (huit cents exemplaires) ont été vite épuisés.

Je ne signalerai qu'un détail, pour moi très important. Quelques jours avant le colloque, un accident d'avion coûta la vie à Michel Baroin, grand maître du Grand Orient. Du fait que l'accident se produisit en Afrique, les obsèques eurent lieu seulement la semaine suivante, à Paris. Michel Baroin avait décoré, huit jours auparavant, un Toulousain, dans la salle même où se tenait le colloque. Nous avons, dès le début, demandé une minute de silence à sa mémoire. Mais ce que nous n'avions pas prévu, c'était que les obsèques du grand maître en exercice seraient religieuses. *La Croix* de Paris, dans son avis de décès, incorpora une lettre de la veuve et une réflexion du curé de Saint-François-de-Sales<sup>6</sup>. Aucune voix discordante ne s'éleva dans les obédiences ; seules quelques récriminations parmi les journaux intégristes chrétiens. On n'empêchera pas un chrétien de penser qu'une des causes – mystérieuses – de la réussite du colloque toulousain a résidé dans le décès inopiné – presque un sacrifice –. Merci, Michel Baroin...

## 7. La Lettre aux catholiques amis des maçons...

Deux conséquences différentes ont prolongé ce colloque. Elles aussi étaient inattendues.

---

<sup>6</sup> Les *Actes* du colloque de Toulouse comportent soixante pages : *Église-Maçonnerie. Condamnations ou malentendu ? Deux siècles de conflits*.

*Un catholique français, laïc et laïque,  
s'engage dans le dialogue avec les maçons*

La première concerne les milieux catholiques. Le colloque en a surpris plus d'un. D'où le courrier abondant où l'emportait une curiosité légitime. Me trouvant bientôt débordé, j'ai décidé de répondre aux demandes de manière collective et organisée, par une circulaire, appelée tout simplement *Lettre aux catholiques amis des maçons*. J'ai hésité entre « curieux », qui est trop neutre et « amis », qui postule une approche déjà plus sympathique. Et cette initiative, qui aurait pu demeurer ponctuelle, est devenue régulière, paraît trois fois, l'an : une vraie revue<sup>7</sup>. Oh ! Elle se veut modeste. Elle tient dans un courrier à tarif normal. Donc, elle n'est qu'un outil de travail, sans aucun souci esthétique. Elle se veut source d'information fiable sur le fait maçonnique, celui d'aujourd'hui comme celui d'hier. Elle sert aussi de trait d'union entre personnes isolées. Elle atteint des clercs et des laïcs, certains spécialistes de haut niveau, d'autres vivant au quotidien un dialogue avec des maçons. Et les lecteurs réagissent souvent de manière directe ; une lettre permet (parfois) réponse.

Deux détails sont à signaler. Le premier est l'ouverture internationale de la *Lettre*. Dès le début, l'Espagne, l'Italie, la Suisse, et surtout la Belgique – dont le paysage idéologique est si proche de la réalité française –, le Brésil ensuite, ont élargi les perspectives au-delà de l'Hexagone. Et assez rapidement encore, des maçons s'y sont intéressés et ont fortement encouragé l'initiative. Parmi eux, un pourcentage non négligeable se déclarent chrétiens, protestants et même catholiques. Car on découvre, en France, l'existence de personnes ayant une double appartenance – et ce, dans toutes les obédiences, même les plus libérales. Voilà une espèce désormais présente dans beaucoup d'ateliers : le maçon catholique. Jadis, ces gens étaient plutôt clandestins et honteux ; maintenant, ils sont davantage à l'aise. Peut-être renoue-t-on avec une tradition ancienne... Pour en terminer avec l'expérience de la *Lettre*, si au début, on pouvait avoir quelque hésitation sur son utilité, aujourd'hui, les lecteurs affirment leur envie de la voir poursuivre sa trajectoire bien entamée.

---

<sup>7</sup> *La Lettre aux catholiques amis des maçons*. Jusque-là, sa diffusion s'est voulue restreinte, limitée à ceux qui sont concernés par le dialogue entre ces deux grands courants. Elle n'est en rien une introduction ou un ABC de la franc-maçonnerie. D'excellents ouvrages remplissent fort bien cet office.

## 8. Une antenne IDERM

Autre retombée du colloque de Toulouse, qui concerne davantage la maçonnerie, la création d'une antenne IDERM<sup>8</sup>. Pourquoi la collaboration, entre maçons et profanes, nouée lors d'une rencontre limitée, ne se poursuivrait-elle pas ? Une structure existe pour faire avancer la connaissance du fait maçonnique. Elle se tient, rue Cadet, à Paris, avec une revue et des rencontres nationales. De rares antennes existent en province. En créer une à Toulouse a permis plusieurs recherches, à raison d'une réunion trimestrielle, depuis sept ans.

## 9. Vers une monographie d'Orient...

On connaît mon goût pour l'histoire, et tout spécialement pour le passé maçonnique. Le Biterrois que je suis resté (de cœur) – même si la vie de fonctionnaire m'a permis de connaître d'autres régions de France – s'est penché sur le passé de sa ville natale. Que sait-on de la réalité maçonnique de cette cité moyenne ? Jusque-là, on n'a retenu que quelques personnages d'envergure nationale, tels Viennet et Lafferre, quelques périodes hautes en couleur comme les débuts de la Révolution de 1789 ou la fière résistance au coup d'État du 2 décembre 1851. Or, durant deux cent cinquante ans, la maçonnerie a tissé un réseau continu, qu'on peut retracer, de 1749 à nos jours. Et l'étude ne se limite pas aux hommes politiques, mais s'étend à la vie associative, à l'activité économique, à l'action culturelle, sans omettre les répercussions religieuses. Au passage, soulignons une question : la maçonnerie libérale s'est voulue, à l'apogée de son histoire, disons à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, contestation radicale du fait religieux, tout au moins l'antithèse vivante d'une religion révélée. Il n'est pas superflu de retrouver les modalités, les expressions utilisées à cette époque. Et même de se demander : aujourd'hui, où en est-on ? De toute manière, il faut incorporer l'action des maçons à toute étude historique. Depuis le siècle des Lumières, les loges ont joué constamment un rôle non négligeable. Elles sont partie intégrante du patrimoine européen.

Vous vous doutez bien que cette étude s'est réalisée, le plus souvent possible, avec l'aide des frères et sœurs de cet Orient. Les archives privées sont plus riches qu'on ne le croit, notamment quand existent de solides traditions familiales. Des *interviews* sont possibles, utilisant la mémoire

---

<sup>8</sup> L'IDERM (Institut d'Études et de Recherches maçonniques, 16 rue Cadet, 75009 Paris), publie une revue *Chroniques d'Histoire maçonnique*, à parution irrégulière.

*Un catholique français, laïc et laïque,  
s'engage dans le dialogue avec les maçons*

de personnes d'un certain âge. Là aussi, le dialogue enrichit. Les maçons possèdent un patrimoine plus étendu qu'ils ne l'imaginent, mais ils sont souvent frileux ; et il est bon, parfois, de le leur révéler.

## 10. Un pionnier parmi beaucoup d'autres...

Ici s'achève le récit. Ou, plus exactement, un témoignage. Qu'il ne soit pas reçu comme un modèle ou une norme. Simplement, il s'inscrit à la suite, déjà fournie, des actions de pionniers : le P. Grüber<sup>9</sup>, défiant devant l'arrogance alors triomphante d'un Léo Taxil<sup>10</sup> ; A. Lantoine et son *Cessez-le-feu*<sup>11</sup>, adressé au pape ; le P. Berteloot osant tenir tête au gouvernement de Vichy<sup>12</sup> ; le P. Riquet<sup>13</sup> reçu en loge à Laval ; Jean XXIII embrassant l'archevêque de Cantorbéry et le patriarche de Constantinople, étapes spectaculaires sur la voie de l'œcuménisme (mais on ignore souvent que les deux prélats étaient maçons<sup>14</sup>) ; le P. Six<sup>15</sup> et ses nombreux amis initiés

---

<sup>9</sup> Le P. GRÜBER, jésuite allemand, a été l'un des premiers à suspecter la supercherie de Léo Taxil, lors du Congrès antimaçonnique international de Trente. Plus tard, il a été un des pionniers à dialoguer avec les hauts dignitaires maçons, à Aix-la-Chapelle.

<sup>10</sup> Léo TAXIL, imposteur célèbre, a monté « le plus grand canular du siècle » (Weber). Sa mascarade a duré de 1885 à 1897, mais son influence a, hélas ! perduré... De nombreux récits en ont été faits, notamment l'excellente synthèse de Ferrer BENIMELI, dans *Maçonnerie, Maçonneries*, Éd. Jacques MARX, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1990.

<sup>11</sup> Albert LANTOINE, dignitaire de la Grande Loge de France, suite à de longs entretiens avec le P. Berteloot, écrit une *Lettre au Souverain Pontife*, avec un *Cessez-le-feu*, préfacée par O. WIRTH. Mais la guerre stoppe net l'effort entrepris.

<sup>12</sup> Le P. BERTELOOT écrit *Jésuite et franc-maçon ; souvenirs d'une amitié*, 1952.

Les *Documents maçonniques*, revue mensuelle, éditée par le gouvernement de Vichy, d'octobre 1941 à juin 1944, étaient animés par une volonté systématique de dénigrement. Le numéro II, août 1943, sous le titre *Un armistice entre Église et Franc-Maçonnerie ?*, est intéressant. On y apprend que P. Berteloot a écrit à la revue en février 1943, s'étonnant que le numéro de décembre ait médité de lui, alors que « par son dialogue avec Lantoine, il n'avait fait que son devoir de prêtre ». La réponse de la revue est tardive et embarrassée – six mois après –. Vallery-Radot la signe, prétendant n'avoir jamais reçu les deux articles auparavant, alors qu'il reconnaît être le seul censeur habilité pour la zone Sud. Et de confesser : « Ceci explique toutes les résistances feutrées, les complicités obliques que la Révolution nationale rencontre, depuis près de trois ans, dans tant de milieux catholiques et une grande partie du clergé, la tendresse inexplicable qu'on y garde pour le libéralisme anglo-saxon, l'indifférence quand ce n'est pas l'hostilité à l'égard de nos campagnes antimaçonniques ».

Le numéro 12, septembre 1943, dans sa revue de presse, signale le danger des démocrates-chrétiens, influencés par Bergson, pas maçon sans doute, mais juif, soutenus par Maritain. Car, la démocratie ne peut être qu'une invention maçonnique...

<sup>13</sup> Le P. RIQUET, jésuite lui aussi, prend la parole, en tenue blanche fermée, dans la loge « Volney » de Laval (1961). Diverses maladroites des organisateurs et des querelles intestines au Grand Orient valent au vénérable, Marius Lepage, des difficultés avec les siens.

<sup>14</sup> Dans le livre *Santi e massoni all'servizio dell'uomo*, du P. ESPOSITO, 1993, Éd. Bastogi, l'auteur se plaît à souligner le rôle de ces deux prélats maçons.

<sup>15</sup> Le P. Jean-François SIX, fondateur du Service Incroyance-Foi conserve de solides amitiés au sein de la franc-maçonnerie. Il s'est beaucoup impliqué dans « l'appel à la fraternité », signé par plusieurs obédiences, des organisations humanitaires et l'épiscopat français. Il a fondé la revue *Brèche* avec un maçon.

## FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS

de toutes obédiences ; Mg Thomas<sup>16</sup> osant produire une vidéocassette, *le Jardin caché* ; la session jésuites-maçons de Chantilly ; la liste est longue aussi en Espagne, en Italie, au Portugal, au Brésil... En Belgique, rappelons seulement, en novembre 1992, le débat public auquel a participé l'évêque d'Anvers, publié *in extenso* par les Éditions de l'Université de Bruxelles<sup>17</sup>.

Hommes de foi et de conviction ont mieux à faire que de se quereller pour des questions mineures. À l'aube du troisième millénaire, il faut faire face aux grands défis qui s'étalent, bien visibles :

- construire une Europe efficace et sociale ;
- faire reculer exclusion et chômage ;
- offrir une espérance à la jeunesse ;
- repenser un développement pour les tiers-mondes.

Que soient mis en pratique le message de Bethléem « Paix aux hommes de bonne volonté » et celui d'Anderson invitant à « rassembler ce qui est éparé ».

---

<sup>16</sup> Mgr THOMAS, évêque de Versailles, après plusieurs années de dialogue avec des maçons de la Grande Loge de France, a produit une vidéocassette de quarante-deux minutes, commercialisée par le *Jour du Seigneur*, émission catholique, et la Grande Loge. Y prennent la parole cinq dignitaires de la Grande Loge.

<sup>17</sup> Des comptes rendus ont paru, notamment dans *La Croix-l'Événement*, du 1<sup>er</sup> juin et dans la revue *Incroyance-Foi*, de l'été 1994.

# Regard sur l'antimaçonnerie

Viviane STARCK  
Professeur de sciences

## 1. Qu'est-ce que la franc-maçonnerie ?

La franc-maçonnerie est une société initiatique, progressive, philanthropique et philadelphe. Son enseignement est symbolique.

Elle est initiatique, car pour y entrer, le néophyte est initié au cours d'une cérémonie faisant appel à des épreuves symboliques. Il est censé mourir pour renaître à une vie nouvelle.

Elle est progressive : les francs-maçons œuvrent au progrès social et contribuent à bâtir « le Temple de l'Humanité ». Ils ont fait progresser l'instruction du peuple – surtout l'éducation de la jeunesse – ils ont soutenu et fondé des établissements d'utilité publique. La franc-maçonnerie a ainsi créé en Belgique l'*Université libre de Bruxelles*, la *Ligue de l'enseignement*, les centres de planning familiaux, etc.

Elle est philadelphe car les francs-maçons considèrent leur alliance comme une chaîne d'union de frères et de sœurs égaux, quels que soient leur sexe, leur rang dans la société et leur origine ; ils estiment qu'il est de leur devoir d'entretenir et de fortifier les sentiments de fraternité et d'égalité.

Elle est un mouvement philosophique qui n'impose aucun dogme.

## 2. L'antimaçonnerie au XVIII<sup>e</sup> siècle

Dès sa naissance, la franc-maçonnerie a ressenti les premières attaques de l'ignorance et de la méchanceté. En 1723 déjà, toute une littérature sort de presse. Qu'y lit-on à propos des francs-maçons ? Ce sont des ivrognes, des gloutons. N'oublions pas que leurs réunions se tenaient dans des

tavernes ! On les suspecte même d'être des homosexuels, car les femmes étaient exclues de leurs réunions.

En 1730, un livre très important sort de presse, celui de Samuel Pritchard : *Maçonry dissected*. Ce livre reproduit intégralement les rituels des trois premiers degrés et connut vingt et une éditions !

En 1735, les États généraux de Hollande condamnent la franc-maçonnerie. De nombreux gouvernements emboîtent le pas : persécutions et emprisonnements s'ensuivent. Rappelons qu'à l'époque, « toute association ou tout groupe non autorisé par le gouvernement était considéré comme illicite, centre de subversion et danger pour le bon ordre et la tranquillité de l'État »<sup>1</sup>.

Le 20 avril 1738, l'Église catholique attaque et condamne la franc-maçonnerie. Le pape Clément XII prononce l'encyclique *In Eminentissimi Apostulorum Specula* par laquelle il excommunique les francs-maçons. Cette condamnation sera, dans les pays catholiques, le point de départ de calomnies, de harcèlements et même d'assassinats dont souffre la franc-maçonnerie depuis 277 ans.

Le franc-maçon Pierre Frayssé a publié en 1934 une liste des persécutions subies par les francs-maçons. Ses recherches montrent qu'en France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Suisse, en Autriche, en Hollande, en Suède, en Pologne, en Turquie, en Allemagne, à Malte... des francs-maçons furent inquiétés, harcelés, emprisonnés, condamnés aux galères ou bannis, livrés à la Sainte Inquisition et envoyés au bûcher pour leur appartenance à l'Ordre.

En 1744, plusieurs ouvrages vont dévoiler les rituels, les signes de reconnaissance, les grades..., mais malgré les divulgations, les auteurs font toujours apparaître deux qualificatifs importants. La franc-maçonnerie est une société philanthrope et philadelphe.

En 1747 paraît le premier livre d'hostilité idéologique à l'ordre : *Les francs-maçons écrasés* de Gabriel Préau. La franc-maçonnerie y est décrite comme une société voulant exterminer les rois et les puissances.

Le 19 mai 1751, Benoît XIV confirme la bulle de son prédécesseur par l'encyclique *Providas Romanorum Pontificum*.

Benoît XIV précise comme cause première de l'excommunication des francs-maçons : « la réunion d'hommes de toutes religions et de toutes

---

<sup>1</sup> J.-A. FERRER BENIMELI, S. J., *Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-Maçonnerie. Histoire d'une condamnation pontificale*. Éd. Dervy-Livres, Paris, 1989. Trad. de l'espagnol (1<sup>ère</sup> édit. esp. 1976), p. 856.



sectes, réunion qui constitue, à l'évidence, un danger pour la pureté de la religion catholique ». La seconde cause est encore le pacte du secret<sup>2</sup>. Rappelons que le secret était toujours en opposition avec le sacrement catholique de la confession.

L'opinion publique était de plus en plus persuadée que le but de la franc-maçonnerie était de propager l'incroyance en s'attaquant au catholicisme. Cette opinion a été entretenue par une littérature antimaçonnique abondante, à laquelle la franc-maçonnerie n'a malheureusement que faiblement riposté, par souci de discrétion, sans aucun doute. Mais cette réserve a toujours desservi la franc-maçonnerie, car son silence était et est toujours considéré par beaucoup de catholiques comme un aveu de culpabilité.

En 1771, le père Collet assimile le crime de maçonnerie à ceux de « concubinage, sodomie ou usure ! »<sup>3</sup>. En 1774, l'Université de Louvain condamne la franc-maçonnerie, suivie en cela par de nombreux gouvernements. Or la franc-maçonnerie n'a fait que proclamer son droit à la tolérance et son indépendance à l'égard du pouvoir de l'Église catholique. Son but spirituel est, comme on peut le lire dans l'œuvre d'Edmé Bégouillet : « le culte du Grand Architecte de l'Univers, la connaissance des merveilles qu'il a opérées et le bonheur de l'humanité par la pratique des vertus »<sup>4</sup>.

La permanence et la croissance de l'antimaçonnerie des gouvernements et de l'Église ont été très probablement entretenues par l'apparition de certaines déviations au sein même de la franc-maçonnerie. De 1780 à 1790, l'époque de l'ésotérisme et de l'illuminisme, certains francs-maçons auront un penchant pour le mysticisme, l'occultisme, la théosophie, l'hermétisme, l'alchimie, le mesmérisme, la kabbale, l'astrologie. L'irrationnel traverse la franc-maçonnerie, surtout dans les hauts grades. Le baron von Hund, fondateur du rite de la Stricte Observance, accrédite l'existence de supérieurs inconnus. Les partisans de cette légende ont encore des adeptes de nos jours.

De prétendus hauts grades vont prospérer comme les « Coëns élus », les « Philatèthes », les « Philadelphes », le « Chapitre des Rose-Croix ». Tous ces courants auront des influences multiples et variables sur la franc-maçonnerie qui va se définir désormais comme une société initiatique. À

---

<sup>2</sup> Jacques MOUVILLON, *Mémoires concernant une association intime à établir dans l'ordre des Francs-Maçons*, Éditions Ponthieu, Paris, 1822.

<sup>3</sup> « Les Francs-Maçons », *Revue des Francs-Maçons du Grand Orient de France, Humanisme*, n° 190, avril 1990, p. 21.

<sup>4</sup> Jacques LEMAIRE, *Les Origines françaises de l'antimaçonnerie*. Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1989, p. 54.

la même époque, Joseph Balsamo, plus connu sous le nom de Cagliostro, s'attribue le titre de Grand Cophte et fonde un rite égyptien quatre-vingt-dix-neuf degrés !

C'est aussi la prolifération des hauts grades aux décors rutilants et l'époque où apparaissent en Allemagne les « Illuminés de Bavière ». Les Illuminés de Bavière vont faire dévier les loges de leur fonction initiatique vers une action politique concrète, ce qui entretiendra de multiples confusions chez les esprits bien pensants de l'époque, car ils souhaitent la destruction de la monarchie, l'abolition de la religion et l'anéantissement de la propriété. Leur fondateur, Adam Weishaupt, créa ainsi un exemple typique de maçonnerie irrégulière, voire antimaçonnique.

La théorie des Illuminés de Bavière provoqua la réaction de l'abbé Augustin Barruel qui écrit en 1787 *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, une œuvre antimaçonnique en cinq volumes et 1979 pages ! Jésuite contre-révolutionnaire, Barruel est un adversaire du siècle des Lumières. La franc-maçonnerie est pour lui responsable du renversement de la religion et de la monarchie. Il lutte contre les encyclopédistes et toute élite intellectuelle de l'époque.

Ainsi, à la Révolution, les aristocrates et le clergé seront de plus en plus persuadés que la franc-maçonnerie est responsable de tous leurs maux, notamment par les actions publiques de Philippe d'Orléans, cousin du roi qui devient grand maître du Grand Orient de France. Petit à petit, la philosophie rationaliste va apparaître dans les loges et instaurer des valeurs laïques de tolérance et de progrès social. Ainsi naît, à la fin de ce XVIII<sup>e</sup> siècle, le mythe du complot maçonnique et du combat idéologique opposant les libres penseurs et les ultramontains.

Les catholiques sont persuadés que la franc-maçonnerie a joué un rôle déterminant dans :

- le renversement de la monarchie et des institutions ;
- la limitation des pouvoirs du clergé ;
- la préparation de l'esprit révolutionnaire.

Or, la franc-maçonnerie n'a ni préparé ni fait la Révolution. Il suffit de se rappeler que la Révolution a guillotiné les meilleurs d'entre ses membres et fermé les loges... Soulignons encore qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, la franc-maçonnerie n'était en aucune façon irréligieuse ou antireligieuse. Les francs-maçons du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient croyants et le clergé catholique était présent en loge malgré les condamnations papales ! Tous les ordres religieux étaient présents en loges à l'exception peut-être, je crois, des jésuites.

La franc-maçonnerie prêchait la liberté, l'égalité, la fraternité, la tolérance : il est donc compréhensible qu'elle ait exercé une influence, une attirance sur les catholiques qui consacraient leur vie à ces idéaux contenus dans *l'Évangile*.

Rappelons que c'est l'abbé Cordier de Saint-Firmin qui parraina Voltaire en 1778 lors de son entrée à la loge Les Neuf Sœurs. Ce sont les religieux de l'abbaye de Clairvaux qui ont décidé de créer la loge La Vertu en 1785. C'est le franc-maçon Gaume, procureur général de la Congrégation des Augustins qui va créer en 1787 la loge des Amis Francs-Comtois.

Mais il est évident que les discordes vont apparaître en 1789, lorsque les biens du clergé seront confisqués sur la proposition de Mirabeau. De nombreux francs-maçons catholiques iront rejoindre ainsi les rangs du parti contre-révolutionnaire après 1789, les prêtres furent moins nombreux en loge ; ils prirent leurs décisions suivant leur conscience.

### **3. L'antimaçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle**

Le luciférisme et le complot judéomaçonique sont les deux nouveaux thèmes antimaçoniques qui apparaissent au XIX<sup>e</sup> siècle. Tant la littérature antimaçonique que les condamnations papales se succèdent.

En 1830, dans ce nouveau pays appelé Belgique, le clergé renforce son empreinte sur tous les rouages de l'État. De nombreux francs-maçons, épris de liberté et de tolérance, participent à la rédaction de notre Constitution. Ils allaient découvrir en Léopold I<sup>er</sup> un de leurs frères. Le clergé, assoiffé de pouvoir, s'imisce dans les affaires politiques, sociales, voire personnelles. L'Église catholique belge a pour objectif d'obtenir le statut de religion d'État et le monopole de l'enseignement. La franc-maçonnerie est, semble-t-il, la seule organisation à s'opposer à cette prise de pouvoir, d'autant plus que les religieux deviennent de plus en plus des agents électoraux du parti catholique, voire ses propagandistes. Par la force des choses, la franc-maçonnerie, constituée de nombreux libéraux, s'engage aussi dans la lutte politique<sup>5</sup>.

John Bartier explique cette situation : « L'Église avait acquis en quelques années une puissance qui alarmait, non seulement les masses encore très croyantes, mais les classes intellectuelles et la bourgeoisie. Cette inquiétude était d'autant plus vive qu'en l'absence de partis politiques organisés, aucune

---

<sup>5</sup> Feuilleton d'information du Grand Orient de Belgique, n° 154, octobre 1988, p. 8.

force ne pouvait faire contrepoids à l'autorité du clergé »<sup>6</sup>. Mais attention, il s'agissait là d'une lutte anticléricale, non d'une lutte antireligieuse ! Théodore Verhaegen, comme beaucoup de francs-maçons, a toujours revendiqué sa double qualité de catholique et de haut dignitaire de l'Ordre maçonnique.

En 1832, Grégoire XVI, dans l'encyclique *Mirari vos*, dit : « C'est de la source infecte de l'indifférentisme qu'est née la folie de la liberté de conscience ». Curieusement, malgré toutes les interdictions papales, les loges belges sont encore peuplées au XIX<sup>e</sup> siècle d'ecclésiastiques et de membres du haut clergé.

En 1834, la loge Les Amis Philanthropes crée l'Université libre de Bruxelles, centre de rayonnement de la libre pensée et du libre examen, ce qui provoque une réaction intransigeante du clergé belge.

En 1837, une circulaire des archevêques et évêques de Belgique est à la base de la défection de nombreux francs-maçons catholiques ; c'est le cas du baron de Stassart. Cette circulaire rappelle les condamnations des souverains pontifes. Tous les curés du royaume ont lu cette circulaire en chaire de vérité. Les catholiques seront invités à combattre la franc-maçonnerie. Le premier mouvement antimaçonnique belge voyait le jour. Cette circulaire marque ainsi le début des hostilités entre le clergé belge et les loges.

En 1846, Pie IX, dans l'encyclique *Qui Pluribus*, va renouveler les condamnations papales de ses prédécesseurs contre « les sociétés secrètes sorties du fond des ténèbres pour ne faire régner partout, dans l'ordre sacré et profane, que les ravages de la mort »<sup>7</sup>.

Quelques années plus tard, il condamnera la liberté de conscience et des cultes, il revendiquera la direction exclusive des écoles et la formation de la jeunesse. Les interventions de l'Église catholique à partir de 1831 ont été influencées par le climat de guerre civile dans les États pontificaux. Il ne faut pas oublier qu'en Italie, la révolution s'était dressée menaçante contre le trône et l'autel.

Le paroxysme fut atteint avec la Question romaine en 1870, lorsque Rome fut annexée au royaume d'Italie et devint la capitale de l'État italien unifié. Il ne restait plus au pape que le Vatican et ses dépendances. Un courant anticléricale se développa parmi les républicains. La franc-maçonnerie s'engagea elle aussi dans l'anticléricisme. La papauté devenant

---

<sup>6</sup> *Le Soir*, 29 mars 1983.

<sup>7</sup> *Bulletin du Suprême Conseil de Belgique*, n° 66, Bruxelles, 1948, p. 25 à 27.

la spoliatrice du pouvoir temporel, la franc-maçonnerie devint l'ennemie de la papauté. Le règne de Pie IX connut quatre encycliques contre la franc-maçonnerie.

Revenons en Belgique. En 1853, l'attitude des catholiques est devenue de plus en plus intransigeante, ce qui provoque encore une réaction des loges. Le recrutement se fait alors exclusivement au sein du parti libéral. L'article 135 des règlements généraux par lequel le Grand Orient décidait d'invoquer le Grand Architecte de l'Univers est abrogé. Le frère Théodore Verhaegen va travailler à la rénovation de l'esprit maçonnique belge en introduisant les discussions politiques et religieuses en loge. Cette réforme donne naissance à des clans opposés, les frères se divisent en libéraux doctrinaires, progressistes et socialistes. Partisans et adversaires de la réforme s'affrontent. En Flandre, certaines loges se mettent en sommeil.

« Les Obédiences étrangères ne pouvaient admettre l'autorisation de discussion politiques ou religieuses en loges, ce qui consacrait l'abandon d'un des plus vieux *Landmarks* de l'Ordre. Les francs-maçons étrangers ne comprenaient pas l'état d'esprit des francs-maçons belges exposés aux attaques incessantes d'un cléricalisme aigu et préjudiciés dans leur vie de famille comme dans leurs intérêts matériels »<sup>8</sup>.

La réforme engagée, le Grand Orient de Belgique décide d'agir dans la cité et se lance dans de nombreux combats et non des moindres comme :

- l'enseignement public laïque et obligatoire ;
- la liberté de la presse ;
- la bienfaisance publique ;
- les nouveaux rapports entre l'Église et l'État ;
- l'accès de tous à la dignité humaine

En 1867, monseigneur de Ségur, le fils de la célèbre comtesse, écrit un livre intitulé *Les francs-maçons*. Il y fait naître une nouvelle légende : les francs-maçons célèbrent des messes noires ! On raconte aussi, dans les campagnes belges, que les francs-maçons mangent de petits enfants le jour du Vendredi Saint ! Un vent de folie va souffler sur la franc-maçonnerie.

En France aussi, quelques réformes vont modifier le cours de l'histoire maçonnique. En 1876, le Grand Orient de France décide de supprimer l'obligation de croire en Dieu et en l'immortalité de l'âme. Ce qui était

---

<sup>8</sup> F. CLÉMENT, *Histoire de la Franc-Maçonnerie belge au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bulletin du Suprême Conseil de Belgique, n° 66, 1949, p. 40.

à prévoir arriva, la Grande Loge d'Angleterre rompit toute liaison avec l'obédience française.

En 1879, la loge Les Amis bienfaisants va défendre en loge le principe de la dissolution des congrégations. Jules Ferry dénonce dans l'ordre des Jésuites une fraction publique liée au parti républicain. La querelle religieuse va tourner des 1880 à la guerre ouverte. Les loges sont accusées, par les campagnes antimaçonniques, de pratiques sataniques, de conspiration contre l'ordre social, de profanation du Saint-Sacrement... le bruit court qu'en loge les francs-maçons poignent les hosties !

Pendant ce temps, deux personnages vont marquer profondément la progression de l'antimaçonnisme au XIX<sup>e</sup> siècle : Léon XIII et Léo Taxil.

En 1884, Léon XIII fulmine la bulle *Humanum Genus* et présente la franc-maçonnerie comme une association criminelle pernicieuse pour les intérêts du christianisme et ceux de la société civile. En effet, le catholicisme a toujours prétendu être l'unique dépositaire de la vérité absolue. La grande erreur de la franc-maçonnerie fut et restera, selon l'Église, d'avoir eu l'intention d'établir une communion fraternelle entre les hommes de diverses croyances et d'avoir effectivement bien réalisé cette intention. Pour Léon XIII, le royaume de Satan a son siège dans les loges.

Pendant ce temps, un ancien propagandiste anticlérical, Gabriel Antoine Jogand-Pages, plus connu sous le nom de Léo Taxil, est initié en 1881. Il ne dépasse pas le grade d'apprenti, car un an plus tard il sera exclu de la franc-maçonnerie. En 1885, il fait volte-face, confesse tous ses péchés, est absous par Léon XIII et inaugure la littérature diabolico-maçonnique.

Combattre la franc-maçonnerie, c'est combattre Satan. Quelle belle occasion pour Taxil ! Pourquoi ne pas faire siéger Satan dans les loges ? Un culte voué au diable, pourquoi pas ? Taxil exploite ainsi la crédulité publique et avec lui naît le mythe de la franc-maçonnerie luciférienne. Taxil possède une imagination fertile, il décrit les loges comme des lieux de rencontre avec Satan, pimentant les travaux maçonniques de scènes orgiaques.

Il est invraisemblable que les absurdités « dévoilées » dans les œuvres de Taxil aient pu être acceptées sans hésitation avec une crédulité pour le moins enfantine par le monde catholique. Léon XIII avait-il si peur du démon ? Était-il si naïf ou était-il enchanté d'utiliser les révélations de Taxil pour entretenir chez les fidèles une croyance profitable à l'Église<sup>9</sup> ?

---

<sup>9</sup> *Liber Memorialis* des fêtes du Cinquantenaire de la fondation de la Libre Pensée de Bruxelles. Éd. Kumps-Robyn, Bruxelles, 1913.

Si cette mystification a duré aussi longtemps, c'est que le climat intellectuel de la droite nationaliste et catholique française y était favorable, et douze années de diffamation n'ont pu être effacées par la déclaration de Léo Taxil qui a annoncé lui-même sa fumisterie. Le lendemain de la déclaration de sa mystification, le journal *La Lanterne* annonçait en parlant d'une héroïne de Taxil, la vierge satanique Diana Vaughan, convertie au catholicisme : « Si Taxil avait su attendre, Diana Vaughan aurait été canonisée ».

Léo Taxil a sans conteste su exploiter avec intelligence la crédulité humaine. Il meurt le 31 mars 1907, toujours anticlérical. Selon ses dires, il n'avait pas voulu nuire à la franc-maçonnerie, ses révélations n'étaient pour lui qu'un amusement. Ah, s'il pouvait savoir qu'en 1995 les allusions lucifériennes sont toujours présentes dans les revues intégristes, il ne manquerait certes pas l'occasion de répéter « Allons ! la bêtise humaine n'a pas de limites ».

#### **4. L'antimaçonnerie au XX<sup>e</sup> siècle**

En plus des vieux mythes qui persistent, la franc-maçonnerie va être considérée au XX<sup>e</sup> siècle comme :

- une école d'arrivisme, d'affairisme ;
- une mafia ;
- une propagatrice des mauvaises mœurs ;
- une corruptrice de la morale ;
- une destructrice du patriotisme ;
- une ennemie de la religion.

Le début du siècle est marqué par la fabrication d'un faux aussi incroyable que la mystification de Léo Taxil, *Les Protocoles des Sages de Sion*.

En 1887, vingt-quatre réunions se seraient tenues en marge du congrès sioniste de Bale. Les procès-verbaux nommés *Protocoles des Sages de Sion*, un faux selon les historiens, ont été forgés de toutes pièces par la police tsariste. *Les Protocoles* dressent le programme secret pour l'accomplissement du rêve millénaire des Juifs, de régner sur le monde, de s'emparer de tous les biens et d'asservir les peuples. Certains chapitres soulignent les liens étroits entre les juifs et les francs-maçons. *Les Protocoles des Sages de Sion*, malgré l'identification des faussaires, serviront de bible aux antisémites, et notamment aux nazis. Beaucoup de gens y ont cru, hélas, et y croient

encore... Plusieurs revues catholiques persistent à traiter la franc-maçonnerie de synagogue de Satan.

En 1910, la Ligue antimaçonnique est fondée en Belgique. Elle avait pour emblème l'archange saint Michel terrassant le dragon. À l'époque, celui-ci serrait dans ses pattes l'équerre et le compas. Combattre la franc-maçonnerie sera, pour les catholiques pratiquants, un véritable apostolat, puisque la franc-maçonnerie est considérée comme l'ensemble des puissances du mal liguées contre l'Église, la patrie et la famille. Cette ligue est une émanation du congrès catholique de Malines. Elle publie un bulletin en français et en néerlandais. Ses actions vont se limiter à la délation, à la lutte électorale, au combat pour la suprématie des missions catholiques au Congo et à l'interdiction aux officiers de faire partie de la franc-maçonnerie. Les francs-maçons vont être inquiétés dans leur vie privée et professionnelle. Le bulletin antimaçonnique a tout accueilli, les potins les plus misérables, les histoires les plus niaises, mais aussi les accusations les plus graves, notamment tous les écrits publiés à l'occasion de l'affaire Ferrer. Pour la Ligue antimaçonnique, c'était une aubaine de profiter de la personnalité du frère Ferrer. Je m'y attarde quelques instants...

## **5. L'affaire Ferrer**

Ferrer est un anarchiste catalan qui fonde un enseignement laïque à Barcelone. Il est persécuté, par haine de la franc-maçonnerie, lorsque, en juillet 1909, une levée de troupes pour le Maroc provoque cinq jours d'émeutes à Barcelone, au cours desquelles des Églises et des couvents sont brûlés. La Ligue antimaçonnique française désigne le frère Ferrer comme organisateur de l'insurrection. Franc-maçon, socialiste, anarchiste, Ferrer est arrêté le 31 août et condamné à mort. Victime idéale, il est exécuté – que dis-je – il est assassiné le 31 octobre 1909, après un simulacre de procès. Sa condamnation sera reconnue « erronée » en 1912.

## **6. L'antimaçonnisme fasciste**

En 1924, l'Italie fasciste interdit la franc-maçonnerie. En 1933, Hitler dissout les loges et Salazar les décrète hors-la-loi. En 1935, la haine de Franco sera implacable.

Peu avant la Deuxième guerre mondiale apparaît ainsi un nouveau type d'antimaçonnisme : l'antimaçonnisme fasciste qui synthétise à lui seul toutes les accusations – même contradictoires – contre la franc-maçonnerie. Ainsi, dans l'Espagne de 1936, plusieurs dizaines de francs-



maçons sont exécutés sommairement, sans jugement : franquisme et franc-maçonnerie ne font pas bon ménage... « Dans la province de Cadix, les loges qui travaillaient dans la capitale et dans les villes de la Linea et San Roque ont été sauvagement détruites, leurs affiliés fusillés sans même un simulacre de procès. À Séville, où la franc-maçonnerie avait atteint un développement remarquable... les violences antimaçonniques atteignent leur point culminant. La résistance du peuple sévillan vaincue, les militaires triomphants dévastèrent les temples maçonniques et commencèrent la tuerie. Tous les Vénérables Maîtres et les personnages officiels des Loges sévillanes ainsi que d'autres Frères dont les noms figurent à l'honneur dans les archives de l'Institution accompagnèrent les précédents dans la mort »<sup>10</sup>. À Cordoue, à Grenade, on extermina tous les francs-maçons. Des faits identiques ont été enregistrés à Saragosse, Huelva, Ferrol, Vigo, Coruna, Oviedo et Valladolid.

Dès mars 1940, des lois antimaçonniques apparaissent en France ; elles condamnent à vingt ou trente ans de prison les francs-maçons de haut grade, à dix ou douze ans les francs-maçons des loges bleues. Les nazis, quant à eux, à la recherche d'une foi, d'un sauveur, ne pouvaient être qu'antimaçons. Avec le maréchal Pétain, la France va se placer en tête de la lutte antimaçonnique. Il affirmait : « Un Juif n'est jamais responsable de ses origines, un franc-maçon l'est toujours de son choix ».

Les lois et les arrêtés se succèdent de mois en mois. L'acharnement du gouvernement de Vichy à poursuivre la franc-maçonnerie est stupéfiant ! Les francs-maçons se voient exclus de leur emploi public, leurs biens sont confisqués et liquéfiés, la prison leur ouvre ses portes... Quelques noms importants vont marquer l'histoire antimaçonnique du XX<sup>e</sup> siècle. En France, ce sont Bernard Fay, Jean Marquès-Rivière et Paul Riche.

Bernard Fay, professeur à la Sorbonne et administrateur général de la Bibliothèque nationale, est chargé par le maréchal Pétain de conserver les documents et les objets saisis dans les loges, de réaliser un fichier antimaçonnique et de créer un musée des sociétés secrètes. Ce sera le début du pillage systématique des locaux des loges et de leurs archives. Il laisse de nombreux livres antimaçonniques et une revue importante *Les documents maçonniques*, qu'il rédige d'octobre 1941 à juin 1944.

Son « second » est Jean Marquès-Rivière, lui aussi auteur de nombreux écrits antimaçonniques, quoiqu'ancien franc-maçon de la Grande Loge de France. Il publie de nombreux articles sous le pseudonyme de Vérax.

---

<sup>10</sup> *Revue M.*, janvier 1936, Bruxelles.

Dès 1940, ils organisent une exposition antimaçonnique au Petit Palais. Marquès-Rivière rédige le scénario du film *Forces occultes*, tourné par un autre franc-maçon « repent », Paul Riche, de son vrai nom Paul Mamy, ancien vénérable de la loge Ernest Renan du Grand Orient de France. Ce dernier collabore au journal *Le Pilon*.

Bernard Fay, homme de droite, catholique, bon collaborateur, sera condamné après la guerre aux travaux forcés à perpétuité, à la confiscation de ses biens et à la dégradation nationale. En 1951, il s'échappe de l'hôpital d'Angers grâce à la complicité de religieuses et trouve asile à Écône auprès de monseigneur Lefebvre. En 1959, il bénéficie de la dernière mesure de grâce du président Coty. Il meurt le 4 janvier 1979 au sein de l'Église intégriste Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris. Paul Riche sera, lui, condamné et fusillé après la guerre. Jean Marquès-Rivière sera condamné à mort par contumace le 1<sup>er</sup> juin 1949. En France, des soixante mille francs-maçons ou supposés tels qui ont été fichés, sept mille ont été inquiétés, un millier sont déportés et cinq cent cinquante sont exécutés ou décédés durant leur déportation.

## 7. Et en Belgique ?

En Belgique, les ennemis de la franc-maçonnerie sont, eux aussi, à la solde des Allemands. En 1936, déjà, vingt et un députés rexistes et seize VNV (Vlaams Nationaal Verbond) entrent à la Chambre. Les revues *Le Pays Réel* et *Volk en Staat* préparent l'opinion publique à l'antimaçonnisme. De janvier à juin 1939, *La Libre Belgique* publie dix articles avec une liste de six cents francs-maçons.

Quelques noms vont aussi, chez nous, marquer l'histoire de l'antimaçonnisme. Le docteur Paul Ouwerx publie le maître-achat du genre ignoble *Les cagoullards démasqués*, ou il répertorie trois mille noms de francs-maçons. Avec Léopold Flament, il fonde la ligue antimaçonnique L'Épuration et un périodique *Le Rempart*.

Dès 1940, la Gestapo va persécuter la franc-maçonnerie : les temples sont pillés, leurs contenus reçoivent des affectations diverses, la ligue L'Épuration s'empare par vol et pillage des biens maçonniques n'ayant pas été confisqués par la Gestapo. Chaque membre de la ligue se sert : vaisselle, mobilier, argenterie ; le partage n'est pas facile et sera un sujet de discorde entre les administrateurs de la ligue qui s'accusèrent mutuellement de vol et de détournement. Les locaux de la rue de Laeken sont confisqués et

donnés à la ligue antimaçonnique l'Épuration et aux rexistes de Degrelle pour la publication de leur journal, *Rex*.

Une exposition antimaçonnique a lieu rue de Laeken. Si nous en croyons les statistiques de la ligue, trente-huit mille personnes ont visité l'exposition à Bruxelles. Pendant ce temps, les deux revues *De Brucht* et *Le Rempart* publient cinq mille noms de membres. L'exposition voyage ensuite dans de nombreuses villes comme Namur, Gand, Bruges, Courtrai, Louvain, Liège... Elle aurait reçu environ cent mille visiteurs.

La ligue L'Épuration s'associa avec Rex. Les résultats de cette entente ont été pour le moins odieux. Ils furent rejoints par cette autre organisation célèbre par ses tueurs et ses crimes : De Vlag. Ainsi, dès 1942, bon nombre de francs-maçons signalés comme les chefs de l'Ordre sont assassinés par les valets de l'ennemi : Georges Pêtre, Très Puissant Souverain Grand Commandeur du Suprême Conseil de Belgique inaugure une série de massacres. Les attentats sanguinaires vont se succéder : le gouverneur François Bovesse, Émile Lartigue, Éric Stasse, Raoul Engel, Camille Garcy, Pierre Forthomme, Jules Hiernaux sont assassinés.

L'assassinat de Jules Hiernaux dans la ville de Charleroi est le prélude à une véritable terreur. Plus de cinquante personnes sont assassinées et plusieurs maisons sont incendiées... Les francs-maçons Boks-Scholten, Louis Orfinger, Henri Pohl, Raymond Volkerick sont condamnés et décapités. Marcel Barth et Arthur Bourguignon sont fusillés par l'ennemi. Bien des francs-maçons reçoivent encore, peu avant la libération, des lettres de menaces de mort... Bon nombre de francs-maçons meurent dans les camps d'extermination, mais, dès septembre 1944, les frères et les sœurs vont reprendre le chemin des temples. En 1949, le Saint-Office renouvelle les condamnations contre la franc-maçonnerie. En 1950, en France, la loi Barange est votée, favorable aux écoles libres. Aussitôt, le Grand Orient de France affirme sa volonté de défendre l'enseignement public. La même année, *L'Osservatore Romano* rappelle le canon 2335 qui excommunie les francs-maçons.

En 1953, la presse catholique se déchaîne en France, un bulletin paroissial rend les francs-maçons responsables de la mode parisienne qui « corrompt » la femme ! En 1957, on peut lire dans *Le Monde* du 30 mars que le « Vatican invite les aumôniers militaires à surveiller les militaires et leurs familles en relation avec les partis d'extrême gauche et avec la franc-maçonnerie ». En 1958, Pie XI renouvelle la condamnation contre les francs-maçons.

En 1963, le Concile de Rome esquisse un mouvement de rapprochement vers la franc-maçonnerie. En 1977, le R. P. Riquet s'exprime à la Grande

## FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS

Loge de France ; il reste un des liens les plus solides entre la franc-maçonnerie et l'Église catholique. La franc-maçonnerie est aujourd'hui en extension, mais tout va-t-il bien dans le meilleur des mondes ? La franc-maçonnerie a toujours été interdite dans les pays communistes, sauf à Cuba. Elle est interdite dans la plupart des pays arabes ou triomphe l'intégrisme musulman ainsi que dans les dictatures militaires, sauf au Chili, du temps de Pinochet...

L'affaire P2 n'a été que l'occasion, le prétexte pour raviver l'antimaçonnisme. Des mouvements antimaçonniques italiens ont même exhibé des photos truquées datant de Mussolini... Une occasion de plus d'ouvrir la chasse aux sorcières !

En 1981, le 22 février, la télévision italienne annonce que pour l'Église, être simultanément catholique et franc-maçon demeure incompatible. Depuis Vatican II, les francs-maçons semblaient ne plus être excommuniés par l'Église catholique... En 1983, le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, annonce que les principes de la franc-maçonnerie sont « toujours considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Église et l'adhésion à ces associations reste interdite. Les fidèles qui appartiendraient aux associations maçonniques se trouvent en état de péché grave et ne peuvent accéder à la Sainte Communion ». Le cardinal Ratzinger causa donc la surprise en réduisant à néant une des modestes avancées réalisées ces dernières années dans la mise au clair des relations entre l'Église et la franc-maçonnerie. Jean XXIII et Paul VI étaient plus tolérants.

En 1984, en Suède, un journal dévoile l'influence des francs-maçons dans la vie publique et spirituelle du pays. Les noms de francs-maçons ayant un poste important sont publiés dans la presse... En France, lors d'un *meeting* du Front national, un orateur déclare : « Quatre dangers menacent la France : le protestantisme, le communisme, la juiverie et la franc-maçonnerie »<sup>11</sup>. Dix pour cent des Français voteront pour le Front national aux élections suivantes !

En Grande-Bretagne, il est interdit aux vingt-sept mille policiers de Scotland Yard de faire partie d'une loge maçonnique sous prétexte de neutralité. Toujours en 1984, à Islington, les candidats à une fonction publique doivent affirmer qu'ils ne sont pas francs-maçons. Une fraction du parti travailliste au conseil de Lewisham a publié une déclaration selon laquelle il y a incompatibilité entre le fait d'être membre de la franc-

---

<sup>11</sup> *Feuillelet d'information du Grand Orient de Belgique*, n° 146, juin 1986, p. 18.

maçonnerie et l'appartenance au parti<sup>12</sup>. En 1985, l'Église méthodiste de Grande-Bretagne, qui compte quarante-deux millions de membres dans le monde, recommande à ses fidèles de ne pas adhérer à la franc-maçonnerie, car celle-ci tente d'unifier toutes les religions, ce qui serait une perte de l'identité chrétienne spécifique<sup>13</sup>. La même année, la revue *Avenir international* publie un pamphlet contre le Grand Orient de France. Il accuse la franc-maçonnerie d'être une société secrète et « une société mondialiste complotant la disparition des patries », contrôlant la politique du gouvernement et des médias. Pour ces antimaçons, la franc-maçonnerie veut « régner sur le monde au nom d'une démocratie trompeuse, en collaboration avec les forces internationales financières et économiques ».

En juillet 1985, on peut lire dans le quotidien *De Morgen*, l'interview d'un parlementaire européen. On apprend ainsi que deux résolutions ont été déposées et signées par des députés britanniques du *Labour Party* qui demandaient que « les parlementaires européens et les fonctionnaires francs-maçons du parlement soient obligés de faire connaître leur appartenance à la franc-maçonnerie et de s'inscrire dans un registre *ad hoc*. S'ils s'y refusaient, ils devraient être suspendus ». Ces résolutions n'ont pas été prises en considération. Les propositions ont été transformées en demande « d'ouverture d'enquête sur les activités des sociétés secrètes qui peuvent représenter un danger pour les gouvernements démocratiques et pour l'égalité des individus face à la justice et aux institutions européennes ».

Le 28 juillet 1986, une bombe explose devant les locaux du Grand Orient, rue de Laeken à Bruxelles...

L'antimaçonnerie a-t-il complètement disparu ?

Le groupe Saint-Michel a fondé en Belgique un centre dédié à saint Michel archange, saint-michel qui a précipité les anges révoltés dans les enfers. Aujourd'hui, le dragon ne tient plus dans ses pattes le compas et l'équerre comme au début du siècle. Le groupe Saint-Michel vend, dans sa librairie située à Kain, de nombreux livres religieux et antimaçonniques.

L'ASBL *Pro Vita*, qui se constitua partie civile lors des procès engagés par le parquet de Bruxelles contre les médecins « coupables d'avoir procédé à des interruptions volontaires de grossesse », vend le même genre d'ouvrages. J'ai ainsi acheté mon premier livre antimaçonnique à la foire du livre à Bruxelles ! Dans son bulletin *Vox Vitae* n° 92 de novembre 1982, on peut lire : « Quand on sait le rôle joué par les loges maçonniques dans la

<sup>12</sup> *Ibid.*, n° 143, septembre 1985, p. 20.

<sup>13</sup> *Ibid.*, n° 146, juin 1986, p. 18.

dégradation des mœurs et des législations en rapport avec l'avortement, on comprend que nous ne nous lassions pas de mettre et de remettre au jour tous les éléments d'information valables, susceptibles de contrer les plans occultes de ces sectes secrètes ».

Les articles antimaçonniques ne manquent pas ; on en trouve régulièrement dans les hebdomadaires *Pan* et *Père Ubu*.

En 1991, les francs-maçons laonnais voient leur temple incendié. Laon est à une centaine de kilomètres de nos portes... Un nouveau temple sera reconstruit en 1994.

En janvier 1992, dans l'Église d'Ohain, à l'occasion d'une messe œcuménique réunissant un curé polonais, un curé italien et un pasteur protestant, il a été diffusé le texte d'une prière destinée à la conversion des francs-maçons : « Seigneur Jésus-Christ, qui vous plaisez à faire éclater votre toute-puissance principalement en pardonnant aux pécheurs, vous qui avez dit : priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, nous implorons la clémence de votre Cœur sacré pour des âmes créées à l'image de Dieu, qui ont été misérablement trompées par les séductions perfides de la franc-maçonnerie et se précipitent dans la voie de leur perte éternelle. Ne permettez pas, nous vous en conjurons, que l'Église, votre sainte épouse, soit opprimée par eux plus longtemps, mais, apaisée par l'intercession de la Bien-heureuse Vierge Marie, votre Mère, par les prières des justes, daignez vous souvenir de votre miséricorde infinie. Oubliez leur perversité, et faites que, revenant à Vous, ils consolent l'Église par une éclatante pénitence et obtiennent la gloire éternelle. Vous qui vivez et réglez dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il ».

Le 16 mars 1994... on peut lire dans le *Vlan*:

« Quand donc se rendra-t-on compte du tort immense que les francs-maçons causent à notre patrie ? Voilà une société secrète que l'on a eu tort d'à nouveau admettre après la fin de la guerre, et dont la soi-disant discrétion sert avant tout à magouiller à l'aise. D'ailleurs, il est bien connu que tous les inculpés socialistes sont de la loge, et que si le dossier Agusta traîne tant, c'est parce qu'un haut magistrat liégeois en est, lui aussi.

Pour la survie de notre pays, il est impératif que soit mis un point final à l'existence de cette société secrète dont il est notoire qu'elle est un des points de ralliement de la mafia. Il est temps que les fonctionnaires qui en font partie soient invités à choisir entre leurs soi-disant « convictions » et leur fonction au service de notre pays. Enfin, si cette société n'a rien à craindre, qu'elle soit légalement contrainte de publier ses listes de membres ».

## **8. Conclusion**

La franc-maçonnerie ne poursuit aucun but secret. Elle a des temples officiellement déclarés dans toutes les agglomérations importantes du pays. Tout comme l'Église catholique, la franc-maçonnerie a son histoire avec ses divisions, ses intrigues politiques et sociales, ses scandales, ses remaniements philosophiques et ésotériques. Mais si l'Église prétend détenir « la Vérité », la franc-maçonnerie affirme rechercher par le libre examen des parcelles de vérité et orienter ses membres, progressivement, vers « l'inaccessible étoile ».

Les religions s'excommunient souvent les unes les autres ; des croyants fanatisés s'entretuent... La franc-maçonnerie pense démocratie, liberté morale, dignité humaine. Actuellement, en Belgique comme en France, elle est essentiellement libérale, donc, non dogmatique, remettant sans cesse en question les idées reçues. Elle est une alliance spirituelle, universelle et progressive d'hommes et de femmes probes et libres qui font usage de leur raison.

Elle s'efforce de rendre ses membres meilleurs par le travail, la pratique de la morale, de la tolérance et de la fraternité. Bon nombre de francs-maçons ont payé cher la fidélité à leur idéal humaniste. C'est pourquoi, même aujourd'hui, la franc-maçonnerie reste une société discrète et fermée.

En 1995, les bûchers ne brûlent plus, il est vrai ; mais les agitateurs d'épouvantails sont encore et toujours là ! Les démons ne demandent qu'à resurgir...

Le pasteur Desmons disait en 1877 :

« Laissons aux théologiens le soin de discuter des dogmes. Laissons aux Églises autoritaires le soin de formuler leurs syllabus. Mais que la maçonnerie reste ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une institution ouverte à tous les progrès, à toutes les idées morales et élevées, à toutes les aspirations larges et libérales, qu'elle ne descende jamais dans l'arène brillante des discussions théologiques qui n'ont jamais amené que des troubles et des persécutions. Qu'elle se garde de vouloir être une Église, un concile, un synode. Que la maçonnerie plane majestueusement au-dessus de toutes ces questions d'Églises et de sectes : qu'elle domine de toute sa hauteur toutes leurs discussions ; qu'elle reste le vaste abri toujours ouvert à tous les esprits généreux et vaillants, à tous les chercheurs consciencieux et désintéressés de la vérité, à toutes les victimes enfin du despotisme et de l'intolérance ».





# La franc-maçonnerie et l'Église catholique du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours

Jose A. FERRER BENIMELI  
Professeur à l'Université de Saragosse

Dans les relations entre l'Église catholique et la franc-maçonnerie on trouve des moments clés de tension et d'affrontements : l'un au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'autre au XIX<sup>e</sup> siècle. Un troisième temps, de sérénité et de tentative d'approche, se manifeste surtout à partir de Vatican II, même si dans certains secteurs de l'Église ont surgi dernièrement quelques problèmes d'incompréhension et de manque d'entente.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle, pour la maçonnerie, née en 1717, fut une période d'angoisse et de persécutions. Il y eut peu de gouvernements ou d'États qui ne s'occupèrent pas des francs-maçons, ne serait-ce que pour interdire leurs réunions. Dans ce sens, le Saint-Siège – ou, comme on peut le lire dans les documents de l'époque, la Cour de Rome – ne fut ni le premier, ni le seul à condamner et à interdire la maçonnerie en son temps. En 1735, les États généraux de Hollande le firent, en 1736, le Conseil de la République et le Canton de Genève, en 1737, le gouvernement de Louis XV, roi de France, et le prince Électeur de Manheim dans le Palatinat, en 1738, les magistrats de la ville de Hambourg et le roi Frédéric I<sup>er</sup> de Suède, etc. C'est ainsi que les interdictions et les condamnations de Clément XII en 1738, de Benoît XIV en 1751, ainsi que le décret du cardinal Firrao aux États pontificaux de 1739 ne sont guère plus que quelques maillons supplémentaires dans la grande chaîne des mesures adoptées par les autorités européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les raisons avancées, dans pratiquement tous les cas, qu'elles émanent de gouvernements protestants (Hollande, Genève, Hambourg, Berne, Hanovre, Suède, Dantzig et Prusse) ou catholiques (France, Naples, Espagne, Vienne, Louvain, Bavière, Cerdagne et Monaco), voire de mahométans (Turquie), coïncident avec les allégations de Clément XII et de Benoît XIV. En fait, elles se réduisent au secret rigoureux dont les maçons s'entouraient, au serment fait sous menace de peines sévères et finalement s'appuient sur la juridiction de l'époque – basée sur le droit romain –

que tout groupe ou association non autorisé par les gouvernements était considéré illicite, centre de subversion et danger pour le bon ordre et la tranquillité des États.

Dans cette escalade des motifs, les bulles pontificales n'étaient pas des exceptions et il s'y ajoutait même les suspicions d'hérésie sur le simple fait que les maçons admettaient en leur sein des croyants catholiques et des non-catholiques, pourvu qu'ils appartiennent à une religion monothéiste. Les réunions – même les simples rapports – entre catholiques et non-catholiques étaient à l'époque sévèrement interdites par l'Église catholique, sous peine d'excommunication, c'est-à-dire la même peine qui sera infligée aux francs-maçons.

Au XIX<sup>e</sup> siècle apparaît un changement notable. Les nouvelles sociétés patriotiques ou politiques qui luttèrent pour l'unification italienne, spécialement les *carbonari*, devinrent l'objet de la préoccupation et des attaques de Rome. La période clé de confrontation entre l'Église catholique et la maçonnerie correspond aux pontificats de Pie IX et de Léon XIII. Rappelons qu'à eux seuls, Pie IX et Léon XIII s'en sont pris dans leurs textes et allocutions plus de deux mille fois à la franc-maçonnerie, identifiée à maintes reprises à la Charbonnerie (ce qui est historiquement insoutenable) et constamment aux sociétés secrètes patriotiques qui luttaient à l'époque pour l'unité italienne et, par conséquent, allaient directement à l'encontre des intérêts temporels du pape, lequel n'acceptait pas la perte de ses territoires pontificaux. Le caractère politique de ces attaques se reflète dans le *leitmotiv* qui, dans tous ces textes, résume la pensée pontificale : la maçonnerie et les sociétés secrètes « attaquent les droits du pouvoir sacré et de l'autorité civile », « conspirent contre l'Église et le pouvoir civil », « attaquent l'Église et les pouvoirs légitimes ». Léon XIII, dans *Humanum genus*, mentionne l'interdiction de la maçonnerie prononcée par certains gouvernements et insiste sur le fait que « le dessein ultime et principal » de cette dernière est de « détruire jusque dans ses fondements tout l'ordre religieux et civil établi par le christianisme et d'en édifier un nouveau à sa manière sur des fondements et selon des lois issues de la matrice du naturalisme ». Comme preuve des agissements de la « secte maçonnique » et de « son acharnement à faire triompher les thèses naturalistes, il ajoute que la maçonnerie « depuis longtemps travaille avec ténacité à annihiler toute ingérence dans la société du magistère et de l'autorité de l'Église et, à cette fin, fait campagne et combat pour la séparation de l'Église et de l'État de manière à exclure ainsi des lois et de l'administration de la chose publique l'influence toute salutaire de l'Église et de l'État ; il est clair qu'aujourd'hui Vatican II propose aussi cette séparation entre l'Église et

l'État et il n'en résulte pas pour autant que l'Église doive être taxée d'idées naturalistes !

Dans les années qui suivirent la publication de la bulle *Humanum genus*, les études et les livres destinés à éclairer l'opinion publique catholique se multiplièrent, des associations et des revues antimaçonniques se fondèrent, des émigrés antimaçonniques se réunirent (l'International de Trente est digne de mention, car c'est là que le fameux Léo Taxil ne devait pas tarder à rendre public le double jeu qu'il jouait depuis longtemps envers la franc-maçonnerie et l'Église catholique). En contrepartie, les diverses franc-maçonneries des pays latins dérivèrent vers un anticléricalisme et un laïcisme exacerbés.

Finalement, le code de droit canon, promulgué peu de temps après la mort de Léon XIII, le 24 mai 1917, reprit la doctrine en vigueur jusqu'alors, spécialement celle de Pie IX ou de Léon XIII. Concrètement, le canon 2335 devait confirmer les dispositions pontificales antérieures précisant la mention établie : « ceux qui donnent leur nom à la secte maçonnique ou autres associations du même genre qui complotent contre l'Église ou contre les pouvoirs civils légitimes encourent *ipso facto* l'excommunication réservée simplement au pape sauf dans le cas de mort ». Le fait d'identifier ainsi la maçonnerie à une société qui « complotent contre l'Église ou contre les pouvoirs civils légitimes » ne peut se comprendre que dans l'optique des problèmes posés en Italie par la fameuse « question romaine », c'est-à-dire la perte des États pontificaux, lesquels symbolisaient l'union des deux pouvoirs, civil et ecclésiastique, du trône et de l'autel ou, si l'on préfère, de l'Église catholique et du gouvernement « légitime » juxtaposés en une seule et même personne, celle du pape en tant que roi de Rome et chef de l'Église catholique, ça veut dire le pape-roi, le roi-pontife, à qui Van Duerm dédia son livre *Rome et la franc-maçonnerie. Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des papes* (Bruxelles, 1896).

Les commentateurs du code de droit canon, en déterminant le cas du délit exprimé dans le canon 2335, dirent « ce sont des sociétés qui manœuvrent contre l'Église ou contre les puissances civiles légitimes qui ont pour finalité propre de propager une activité subversive en employant pour cela des moyens illicites ». Pour autant, seuls pouvaient encourir l'excommunication ceux des catholiques qui adhéraient à la franc-maçonnerie ou toute autre association manœuvrant contre l'Église et les pouvoirs légitimes civils. Celui qui, de bonne foi, entrait dans la maçonnerie ne voyant en elle, par exemple, rien de plus qu'une association de recherche de la fraternité universelle, ou une société de progrès social, ne tombait pas sous la peine d'excommunication. C'est pourquoi les catholiques

pouvaient adhérer à la maçonnerie lorsque celle-ci ne coïncidait pas avec ce que le droit canon croyait par erreur, c'est-à-dire une société qui tramait contre l'Église et les pouvoirs légitimes civils.

Vatican II peut finalement se considérer comme le troisième point de référence où un certain mouvement d'approche, initié déjà dans certains secteurs au début du siècle, entre l'Église catholique et la maçonnerie a pris corps.

Les interventions de M<sup>gr</sup> Méndez Arceo, archevêque de Cuernavaca (Mexique) au concile de Vatican II, ont été le fait marquant durant les 31<sup>e</sup> et 71<sup>e</sup> congrégations générales (1962-1963) où il demande que soit traité le problème de l'attitude de l'Église à l'égard des sociétés secrètes, et plus concrètement de la franc-maçonnerie.

À partir de là, la méfiance mutuelle commença à s'estomper. Dans le même sens, les évêques de France, en 1967, abordèrent à leur tour le thème de l'Église et de la franc-maçonnerie. La conférence épiscopale de Scandinavie en fit autant fin 1967 en décidant que les maçons qui désiraient embrasser le catholicisme pourraient être reçus dans l'Église sans avoir à renoncer à être membres actifs de la franc-maçonnerie.

L'évêque de Paris, M<sup>gr</sup> Pezeril, fut invité à donner une conférence à la Grande Loge de France (22 juin 1971), l'archevêque d'Aracajù parla à la loge de Continguiba en 1969, et en 1971, il reçut le titre et la médaille d'or du grand mérite maçonnique.

On pourrait citer les expériences menées à bien par l'archevêque de Marseille, M<sup>gr</sup> Etchegaray, président à l'époque de la conférence épiscopale de France, dans son diocèse, ainsi que celles du cardinal Cook à la Grande Loge de New York, celles de la conférence épiscopale d'Angleterre et du Pays de Galles, etc. Ou alors le changement tenté, dans sa forme, de traiter la question de la franc-maçonnerie dans la revue *La Civiltà Cattolica*, organe officieux du Vatican.

Mais la nécessité de synthétiser oblige à ne parler que du document du cardinal Seper, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, date du 19 juillet 1974, où, pour la première fois depuis l'excommunication de 1738, le Saint-Siège admettait publiquement l'existence de franc-maçonneries exemptes de contenus contraires à l'Église, et pour autant, que l'appartenance n'entraînait pas à l'une d'entre elles de peine d'excommunication. Exprimé de manière différente, il était reconnu que l'excommunication instaurée depuis deux siècles, et régulièrement renouvelée pendant la période qui amène l'unification italienne (entraînant la chute des États pontificaux),

ne trouvait son explication que dans un contexte de problèmes politiques et de luttes religieuses.

Il est clair qu'avec le document du cardinal Seper, on laissait entendre que l'excommunication des francs-maçons n'était valable que pour les loges œuvrant ouvertement contre l'Église ou contre sa mission.

Aussi, une grande partie des conférences épiscopales, plus directement affectées aux problèmes des maçons catholiques (exception faite de la conférence épiscopale allemande), furent simplement suffisamment claires pour qu'il ne subsiste aucun doute sur la possibilité de toujours concilier le fait d'être en même temps catholique et maçon, lorsque la maçonnerie « ne tramait pas contre l'Église », ce qui, tout compte fait, était l'interprétation correcte soutenue depuis longtemps par les spécialistes en la matière.

La loi pénale, dit le cardinal Seper, « doit être interprétée dans un sens restrictif ». Pour cette raison, on peut, avec certitude, suivre et appliquer l'opinion de ces auteurs qui soutiennent que le canon 2335 affecte uniquement ceux des catholiques adhérant à des associations qui conspirent réellement contre l'Église.

Dans le nouveau code de droit canon promulgué le 23 janvier 1983, et actuellement en vigueur, le canon 2335 fut remplacé par le canon 1374 qui dit : « Quiconque adhère à une association qui complotte contre l'Église se doit d'être puni d'une juste peine ; quiconque soutient ou dirige une telle association doit être frappé d'interdit ». En d'autres termes, il n'est plus question, ni de maçonnerie, ni d'excommunication, ni de ceux qui « complotent contre les pouvoirs civils légitimes » : trois éléments essentiels qui n'avaient de raison d'être que dans le contexte historique d'un problème politique particulier à l'Italie du XIX<sup>e</sup> siècle et dont la persistance, dès lors que ce dernier n'existait plus, était évidemment un anachronisme. Telle fut bien d'ailleurs la conception des experts qui, durant plus de vingt ans, ont travaillé à la rédaction du nouveau code de droit canon, et cela en dépit des pressions de dernière minute exercées tout particulièrement par certains secteurs intégristes pour le maintien de l'excommunication des maçons.

Néanmoins, et en partie sous l'effet de ces pressions, le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, causa une surprise en publiant le 27 novembre 1983, c'est-à-dire la veille même de l'entrée en vigueur du nouveau code, une *Déclaration sur les associations maçonniques* – fait sans précédent dans l'histoire de l'Église – puisque, avant même la nomination et la constitution de la commission pontificale pour l'interprétation du code, elle anticipait sur l'œuvre de cette dernière dans un sens restrictif, pour ne pas dire négatif, en faisant dire au code ce qu'en aucune façon il ne comporte et réduisant ainsi à néant une des

modestes avancées réalisées ces dernières années dans la mise au clair des relations entre l'Église et la maçonnerie. Cette note disait en substance que « le jugement négatif de l'Église sur les associations maçonniques demeure inchangé parce que leurs principes ont toujours été considérés comme inconciliables avec la doctrine de l'Église, et l'adhésion à ces associations reste interdite », bien que le nouveau code du droit canon ne fasse plus expressément mention de la maçonnerie. Et elle ajoutait : « les fidèles qui appartiendraient à des associations maçonniques sont en état de péché grave et ne peuvent avoir accès à la sainte communion ». Elle concluait enfin en disant que « les autorités ecclésiastiques locales n'avaient pas compétence pour se prononcer sur la nature des associations maçonniques ».

Devant les réactions d'un nombre non négligeable de conférences épiscopales face à cette note qui impliquait un renversement complet de la pratique suivie depuis Vatican II par l'Église et par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi elle-même, laquelle avait, dix années auparavant, publiquement et officiellement autorisé l'adhésion des catholiques à certaines maçonneries, *l'Osservatore Romano*, le journal politique et religieux du Vatican, se vit contraint de publier le 23 février 1985 en première page sur trois colonnes, un article non signé – mais qui de toute évidence reflétait officiellement la position de l'ex-Saint-Office –, sous le titre *Réflexions un an après la déclaration pour la Doctrine de la Foi. Inconciliabilité de la foi chrétienne et de la maçonnerie*. Cet article est encore plus malencontreux, s'il est possible, que la note précédente et il implique un retour à l'époque inquisitoriale.

Tout d'abord, le titre lui-même n'est pas des plus exacts : il aurait été plus correct de parler de foi *catholique* et non chrétienne, puisqu'il n'existait pas encore, à ce moment-là d'incompatibilité officielle entre la foi chrétienne et la maçonnerie. Depuis les rédacteurs de la Constitution de la maçonnerie en 1723, les pasteurs Anderson et Désaguliers, de nombreux hauts dignitaires des Églises d'Angleterre, des Églises luthériennes scandinaves et allemandes, des pasteurs des Églises réformées écossaises, suisses, hollandaises, françaises, nord-américaines et sud-américaines, méthodistes, évangéliques, etc. faisaient partie de loges maçonniques sans problèmes de foi chrétienne ; ainsi, pour citer deux cas représentatifs, le primat de l'Église anglicane, le D<sup>r</sup> Fischer, et le patriarche Aténagoras de l'Église orthodoxe, avec lesquels Jean XXIII, bannissant tout triomphalisme et tout culte de la personnalité, commença avec la simplicité et l'humilité qui le caractérisaient à ouvrir le dialogue œcuménique dans une atmosphère de compréhension fraternelle.

Tout aussi peu exacte est l'affirmation énoncée au début de l'article. On y lit que le jugement négatif de l'Église sur la maçonnerie est motivé par de multiples raisons pratiques et doctrinales : parmi les raisons pratiques, est mentionnée « l'activité subversive » de la maçonnerie contre l'Église et, parmi les raisons doctrinales, le fait que la maçonnerie a des idées philosophiques et des conceptions morales opposées à la doctrine catholique et débouchant sur « un naturalisme rationaliste qui inspire son activité contre l'Église ». Comme preuves à l'appui sont cités deux textes de Léon XIII, l'encyclique *Humanum genus* de 1884 et une « Lettre au peuple italien » de 1892, ce qui, d'un point de vue historique, donne le sentiment d'une pauvreté et d'une partialité certaines. En effet, d'une part, l'Église à laquelle se réfère Léon XIII n'est pas celle d'aujourd'hui et les problèmes politiques posés alors par l'unité italienne ne peuvent plus maintenant concerner en rien l'Église universelle, et, d'autre part, la maçonnerie actuelle n'a rien à voir non plus avec celle du XIX<sup>e</sup> siècle ni avec aucun problème politique particulier, passé ou présent.

Mais le plus grave est que, tant la « déclaration » de 1983 que les « réflexions » de 1985 s'inspirent d'un texte aussi réactionnaire qu'erroné : la déclaration des évêques allemands contre la maçonnerie du 28 avril 1980. Car les « réflexions » vaticanes du 23 février 1985 ne sont rien de moins qu'une glose de cette déclaration allemande dont elles ne font que reproduire les points essentiels : le relativisme, la conception maçonnique de la vérité, les pratiques rituelles, la vision que les maçons ont du monde, etc. Le parallélisme est d'autant plus flagrant que les assertions de la déclaration allemande sont plus fausses.

Dès le départ, c'est une grave erreur de considérer la maçonnerie comme une religion ou une pseudoreligion, et les rituels maçonniques comme revêtant un caractère sacramentel. La maçonnerie n'est pas, n'a jamais été une religion. C'est une société laïque dont la finalité, sous l'angle social, est la philanthropie, et, sous l'angle philosophique, l'humanisme, et dont l'idéal de fraternité universelle et de perfectionnement de l'homme est formulé d'une façon suffisamment large et ambiguë pour rassembler des hommes de croyances et d'opinions politiques diverses sans que cela implique le moindre indifférentisme ou syncrétisme, mais tout simplement la tolérance et le respect d'autrui, qui sont les corollaires de la liberté de pensée et de croyance ; c'est une association au sein de laquelle se retrouvent des croyants de toutes catégories : chrétiens, catholiques, musulmans, juifs, bouddhistes, etc.

Telle fut bien la conception tant de Jean XXIII et de Paul VI que du prédécesseur du cardinal Ratzinger au même poste, le cardinal Seper,

lequel, dès 1972, ouvrit aux catholiques la possibilité d'être présents en maçonnerie. Cela se traduisit concrètement par la venue aussi bien de don Miano, à l'époque secrétaire de la Commission pontificale pour les non-croyants et consultant de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi, chargé d'étudier les problèmes posés par le canon 2335 et d'exposer oralement que pouvait être acceptée l'interprétation dudit canon selon laquelle l'excommunication se limitait exclusivement aux membres des associations « qui se livrent à des complots contre l'Église et contre les pouvoirs civils légitimes ». Postérieurement, le 19 juillet 1974, le cardinal Seper publia le document déjà cité dans le même sens. Et ce critère fut réaffirmé le 12 mars 1975, en réponse à la conférence épiscopale du Brésil. C'est conformément à cette règle que diverses conférences épiscopales, d'Angleterre, d'Amérique du Nord, du Canada, de France, de Scandinavie, de la Dominique, etc., prirent des dispositions pour résoudre les problèmes pastoraux et de conscience posés aux catholiques qui ne voyaient dans leur appartenance à la maçonnerie aucun motif d'incompatibilité.

Face au changement radical d'attitude qu'impliquait le document Ratzinger du 26 novembre 1983, plusieurs conférences épiscopales réclamèrent des éclaircissements à Rome, de manière à savoir qui avait raison dans toute cette affaire, Ratzinger ou son prédécesseur Seper ? Questions demeurées sans réponse, jusqu'à l'article de *l'Osservatore Romano*. Cet article s'est transformé en réponse indirecte, suivant certains usages vaticans. Avec cette réponse, on prétend éluder la question fondamentale de l'hostilité de la maçonnerie envers l'Église, qui était l'unique motif juridique d'incompatibilité que comportait l'ancien code, et on tâche d'en revenir aux questions de doctrine et de principe de base, non pas des documents maçonniques actuels, mais des « preuves » et de la doctrine de Léon XIII ! Alors précisément qu'à l'heure actuelle, on est tellement mieux au fait du climat historique de cette époque et de la confusion qui régnait alors, du moins en ce qui concerne la maçonnerie.

En résumé, le document qui nous occupe est un retour en arrière manifeste sur le chemin suivi par la Congrégation pour la Doctrine de la Foi les dernières années et plus particulièrement depuis Vatican II. Car la reconnaissance explicite qu'il pouvait exister aujourd'hui – et qu'il existe en fait – des maçonneries qui ne complotent plus contre l'Église, aurait du conduire à la conclusion logique que, par conséquent, les principes idéologiques et moraux qui inspirent ces maçonneries ne sont pas opposés à l'Église catholique. Pour cela, il suffisait de lire et d'analyser les constitutions et les pratiques actuelles desdites maçonneries – point n'était besoin de remonter à Léon XIII. Au lieu de quoi, la conclusion a été exactement inverse : la maçonnerie ne complot plus contre l'Église,



mais ses principes doctrinaux n'ont pas changé ; et, par conséquent, si les catholiques qui adhèrent à la maçonnerie ne sont plus excommuniés, c'est un simple jeu de mots, car « leur adhésion constitue objectivement un péché grave », et donc « ils ne peuvent avoir accès à la sainte communion ». Au passage, se voient désavouées les conférences épiscopales et les autorités ecclésiastiques locales qui, ces dernières années, s'étaient prononcées plus ou moins ouvertement en faveur de l'entrée des catholiques en maçonnerie. Dorénavant, c'est à Rome qu'est concentré exclusivement le droit de porter un jugement de valeur sur la nature de quelque loge que ce soit dans le monde, une absurdité de plus de ce document, mais bien dans la ligne d'involutions et de réduction progressive des prérogatives locales imposées par la politique actuelle du Vatican.

### **Bibliographie de l'auteur concernant la franc-maçonnerie et l'Église catholique**

*Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-maçonnerie. Histoire d'une condamnation pontificale*, Paris, Dervy-livres, 1989, 908 pp.

*Maçonneria, Iglesia e Ilustracion. Un conflicto ideologico-politico-religioso*, Madrid, Fundacion Universitaria Espafiola, 4 vol., 2542 pp. (1<sup>ère</sup> éd. 1976/1977 — 2<sup>e</sup> éd. 1986).

*Maçonneria e Chiesa Cattolica ieri, oggi e domani*, Roma, Edizioni Paoline, 1979, 251 pp. (2<sup>e</sup> éd. 1982, 288 pp.).

*Maçonneria e Igreja Catolica ontem, hoje e amanha*, Sao Paulo, EdicOes Paulinas, 1981, 325 pp. (2<sup>e</sup> éd. 1983, 390 pp. — éd. 1989, 390 pp.).

*La Maçonneria despues del Goncilio*, Barcelona, AHR, 1968, 331 pp.



# L'Église catholique et la franc-maçonnerie en Belgique de 1830 à nos jours

LUC NEFONTAINE  
Docteur en Philosophie et lettres (ULB)

La présente communication a naturellement pour toile de fond l'intervention du professeur Ferrer Benimeli qui situe dans un contexte beaucoup plus large la question des relations entre l'Église catholique et la franc-maçonnerie. Considérons que nous analysons ici à la fois un cas d'espèce, irréductible et propre à un pays particulier, et un cas d'école, qui se présente comme une exemplification particulièrement patente d'un conflit général né à Rome au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et qui s'est rapidement étendu à travers l'Europe et même au-delà. En ce sens, évoquer le cas de la Belgique devrait permettre de dépasser les frontières par trop rapprochées d'un pays aux dimensions réduites. Ajoutons que le cas de la Belgique présente bien des analogies avec celui de la France et qu'il fait finalement figure de paradigme du conflit maçonnico-catholique à travers l'histoire d'un pays fortement marqué par la religion catholique.

On passera donc sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, une époque où la Belgique n'existait pas, pour n'en retenir qu'un élément : sur le territoire de la future Belgique, les premières condamnations papales ne connurent, comme en France, qu'une diffusion très restreinte, et les catholiques s'en soucièrent peu. C'est que ces actes pontificaux n'avaient pas été enregistrés par le Conseil privé et ne pouvaient avoir force de loi.

Une histoire des relations entre l'Église catholique et la franc-maçonnerie en Belgique ne peut débiter qu'en 1830. C'est en effet le 4 octobre de cette année-là que fut proclamée l'indépendance de la Belgique. Le 4 juin 1831, le congrès national nomma roi des Belges le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha (1790-1865), qui devint Léopold I<sup>er</sup>. Fut-il franc-maçon ? La question fut longtemps discutée, avant que soient apportées les preuves quasi irréfutables de son initiation à Berne en 1813, alors qu'il occupait un poste de général dans l'armée russe. Ce franc-maçon donc, époux de Louise-Marie d'Orléans, fille aînée de Louis-Philippe, favorisa l'union des libéraux et des catholiques, une politique unioniste qui, au

long de son règne, ne fut pas partagée par tous les maçons belges, loin s'en faut... Mais dans les premières années, il put bénéficier du soutien de la franc-maçonnerie, qui comptait dans ses rangs nombre de militaires.

Protestant luthérien, Léopold I<sup>er</sup> avait développé l'art du compromis – on dirait aujourd'hui du *consensus* – qui préservait l'unité nationale. Était-ce cet esprit de relative tolérance qui présidait aux bonnes relations qu'il entretenait avec l'Église catholique ou plutôt un pragmatisme politique dégagé de toute inféodation idéologique ? Toujours est-il que Léopold I<sup>er</sup> n'hésita pas à encourager le choix du baron de Stassart comme grand maître du Grand Orient de Belgique en 1835, un catholique qui lui était tout dévoué. À ce moment, la franc-maçonnerie belge constituait une société philanthropique et, dans son ensemble, déiste ; toutefois, le Grand Orient de Belgique ne voulait pas s'immiscer dans les questions religieuses et politiques.

L'article 135 des règlements de l'obédience disait : « Les loges ne peuvent dans aucun cas s'occuper de matières politiques et religieuses ». En revanche, l'esprit des loges restait marqué par une religiosité prononcée, et nul n'était choqué de voir gravé sur la médaille frappée à l'occasion de la création du Grand Orient de Belgique, en 1833, la formule *Ad Majorem Dei Gloriam* aux relents ignatiens évidents pour tous. Du reste, tous les actes officiels de l'obédience étaient accompagnés de la formule « À la Gloire du Grand Architecte de l'Univers ». Tant d'ouverture vers un sacré somme toute marquée par le christianisme, mais aconfessionnel n'empêchait point des réactions d'anticléricalisme provoquées par un cléricisme catholique qui s'affichait sans vergogne. Que l'on songe que le clergé belge avait la mainmise sur l'enseignement, qu'il intervenait en chaire pour dicter le choix politique des fidèles et s'opposer aux libéraux, et même qu'il s'immisçait dans la nomination de professeurs d'athénées communales...

Face à ces ingérences répétées et au monopole de l'enseignement détenu par les catholiques, des francs-maçons réagissaient, non d'une manière antireligieuse, mais certainement pour s'opposer au cléricisme. Leur anticléricalisme s'accommodait fort bien de la foi en Dieu ou de la pratique d'une religion. Quelquefois, il n'allait pas sans un anticatholicisme qui prétendait que l'Église avait corrompu le christianisme primitif. S'il était anticlérical, le frère Théodore Verhaegen, un des fondateurs de l'Université libre de Belgique – la future Université libre de Bruxelles –, demeurait un catholique pratiquant. Pour autant qu'il soit permis de généraliser en pareille matière, on peut dire qu'en cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'environnement philosophique restait fortement marqué par le

*L'Église catholique et la franc-maçonnerie  
en Belgique de 1830 à nos jours*

catholicisme, suffisamment pour que des esprits qui pensaient autrement aient envie de se libérer de ce joug.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer la création de l'Université libre de Bruxelles, en 1834. Il s'agit bel et bien d'une réalisation de la franc-maçonnerie belge, avec des hommes comme Théodore Verhaegen et Auguste Baron, et des fonds en provenance des loges. Le 24 juin 1834, à la fin du banquet de la loge Les Amis Philanthropes, Verhaegen s'exclame : « En prêchant contre le fanatisme, empressons-nous de le combattre de front et de le saper dans ses fondements : aux écoles qu'il projette, opposons une instruction pure et morale, dont nous conserverons la direction ; qu'à l'exemple des écoles gardiennes et mutuelles qui doivent en grande partie leur splendeur aux loges maçonniques, une université libre vienne servir de contrepoids à l'université catholique ; puissions-nous nous glorifier un jour d'en avoir jeté les premiers fondements dans cette enceinte ».

Surgit alors, le 28 décembre 1837, comme en réponse aux attaques des francs-maçons, la circulaire des archevêques et évêques de Belgique destinée aux curés de leurs diocèses, dont voici la teneur :

Messieurs,

Nous avons appris avec peine que, parmi les fidèles confiés à notre sollicitude pastorale, il y en a qui croient qu'ils peuvent, sans blesser leur conscience, se faire recevoir dans les assemblées des francs-maçons et en fréquenter les réunions. Comme il est de notre devoir d'empêcher qu'une erreur aussi nuisible au salut des âmes ne se propage, nous venons vous prier, Messieurs, de porter à la connaissance de vos paroissiens, en publiant notre présente circulaire au prône, que les associations de francs-maçons, qui existent dans nos diocèses, sous quelque dénomination que ce soit, tombent sous les défenses expresses et les condamnations portées par les Souverains Pontifes. D'où il résulte qu'il est rigoureusement défendu d'y prendre part, de les favoriser d'une manière quelconque, et que ceux qui le feront sont indignes de recevoir l'absolution, aussi longtemps qu'ils n'y ont pas sincèrement renoncé.

Vous continuerez vous-mêmes, Messieurs, à tenir ce principe pour règle invariable de votre conduite dans les fonctions du saint ministère. Vous profiterez avec prudence des occasions que ces fonctions vous offriront, pour exhorter vivement et supplier même en notre nom, ceux de vos paroissiens qui ont eu le malheur de prendre part à des associations illicites, de revenir promptement sur leurs pas : vous leur direz que rien ne peut les dispenser d'obéir à la voix de leur pasteur, de leur Évêque, et surtout du Souverain Pontife, chef Suprême de l'Église de Jésus-Christ, aux décisions duquel on doit se soumettre en tout ce qui regarde le salut,

si l'on veut être vrai chrétien ; car celui qui n'écoute pas l'Église, dit le Sauveur, doit être regardé comme un païen et un publicain (Matt., XVIII, v. 17).

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre sincère affection ».

La lettre était signée par l'archevêque de Malines, le cardinal Sterckx, et par cinq autres évêques. Elle n'étonne plus aujourd'hui, elle est bien dans le ton des condamnations antérieures que l'on connaît bien. Mais pour la Belgique de l'époque, c'était une première. John Bartier explique la publication de cette circulaire par l'apparition de nouvelles loges, en particulier d'un atelier gantois<sup>1</sup>.

Cette loge, baptisée La Fidélité, fut établie à Gand à l'initiative du baron de Stassart pour s'opposer à l'orangisme ambiant dans cette ville, ce qui, aux yeux des conservateurs, risquait de nuire à la politique unioniste en divisant catholiques et libéraux, mais surtout d'accroître la puissance politique de la maçonnerie. Quel fut l'effet de cette circulaire dans les milieux catholiques ? Elle allait plus tard alimenter un antimaçonnisme catholique, mais dans l'immédiat, si elle dissuadait les catholiques d'appartenir à une loge maçonnique, elle n'encourageait pas ceux qui en faisaient déjà partie à se mettre en sommeil. Seuls les quelques ecclésiastiques maçons allaient désertier les ateliers. Le grand maître Stassart lui-même écrivait à l'évêque de Liège qui lui demandait de quitter la maçonnerie : « Je suis franc-maçon depuis trente-six ans, ce qui ne m'a pas empêché de remplir les devoirs de ma religion avec quelque exactitude et de saisir avec empressement les occasions de rendre à l'Église tous les services qui ont dépendu de moi ». D'une manière générale, les réactions des frères sont faites d'étonnement, d'indignation et de sentiment d'injustice. La circulaire de 1837 produisait un autre effet, involontaire celui-là, c'est l'accroissement des effectifs. Entraient dans les loges des anticléricaux qui, jusque-là, n'avaient pas perçu combien il devait être efficace de s'opposer au cléricisme en entrant dans la franc-maçonnerie puisque cette organisation suscitait tant de mises en garde du côté catholique...

L'opposition entre catholicisme et franc-maçonnerie était par conséquent apperçue à se radicaliser. Des 1838, les francs-maçons ne purent plus être enterrés religieusement. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, de vives querelles opposèrent prêtres et maçons. Les premiers, convoqués par la famille au chevet des mourants, tentaient d'obtenir des frères des abjurations de leur engagement maçonnique et confisquaient décors et diplômes

---

<sup>1</sup> Voir J. BARTIER, « La condamnation de la franc-maçonnerie par les évêques belges en 1837 », dans *Laïcité et franc-maçonnerie*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1981, pp. 225-232.

*L'Église catholique et la franc-maçonnerie  
en Belgique de 1830 à nos jours*

maçonniques. Au cours d'un enterrement, un prêtre brûla dans l'Église les décors du défunt maçon. Devant des cimetières, des prêtres, soutenus par des dizaines de paroissiens, empêchèrent l'entrée des dépouilles mortelles des maçons, qui finirent dans le « trou des chiens ».

On comprend aisément que dans ce contexte, l'article 135 du règlement de l'obédience qui prévoyait l'interdiction des discussions politiques et religieuses en loge devenait gênant, d'autant qu'il n'était pas strictement appliqué. Tout devait donc concourir à sa suppression, qui survint en 1854. Outre le fait que cette suppression eut des conséquences internationales – entendons par là la rupture des relations interobédientielles entre la Belgique et d'autres pays comme l'Allemagne ou la Suède par exemple – elle marqua également une étape importante dans l'évolution du sentiment religieux des maçons belges. Désormais, c'est le rationalisme religieux, le déisme, qui prédomina, et non plus ce catholicisme de façade allié à un anticléricalisme de bon ton. La raison s'imposait, discréditant le fidéisme et combattant le dogmatisme.

Au milieu du siècle, la franc-maçonnerie belge est devenue une institution anticléricale, favorisant la création d'un parti anticlérical, le parti libéral. À partir des années 1870-1880, les maçons ne se recrutèrent plus seulement parmi les libéraux modérés. Des socialistes et des libéraux radicaux entrèrent dans les loges. Comme son équivalent français, mais dans une moindre mesure, la maçonnerie belge devint, dans son ensemble, une société parapolitique à la pointe du combat laïque. En même temps, son esprit anticatholique éclatait souvent en une idéologie antireligieuse soutenue par le rationalisme et le scientisme. L'heure n'était plus à chercher à s'intégrer dans une société majoritairement catholique. Au contraire, maçons et libres-penseurs tentaient de développer une organisation concurrentielle pour obtenir une place dans la société. Les enterrements civils se multipliaient, au point que les cimetières se sécularisaient à la fin du siècle : les athées avaient désormais droit à une sépulture. Le principe du serment religieux obligatoire dans les tribunaux était combattu.

Le cléricalisme continuait à se décliner en des déviations à peine imaginables. Jean Stengers raconte : « La chaire et le confessionnal : au niveau local, ce sont là les grandes armes du clergé. Dans les années 1870-1880, il en use de manière intensive. Les sermons dénonçant la malfaisance des libéraux et menaçant de la damnation ceux qui voteraient pour eux se multiplient. Au confessionnal, on note de plus en plus de cas où les prêtres exigent la promesse d'un « bon vote » comme condition de l'absolution, et refusent l'absolution à de mauvais électeurs. On verra dans les Flandres des curés user encore du vieux procédé qui consistait à demander aux femmes

mariées de se refuser à leur mari s'il ne prenait pas l'engagement de voter pour les catholiques »<sup>2</sup>.

Une date importante de l'histoire de la franc-maçonnerie belge fut celle de la modification des statuts du Grand Orient de Belgique en janvier 1872. La principale de ces modifications fut la suppression de l'obligation de la mention du Grand Architecte de l'Univers dans les rituels et sur tous les documents de l'obédience. En même temps, l'article premier des statuts était modifié. L'ancien article mettait l'accent sur la probité des membres, sur la bienfaisance, l'amitié, la liberté et l'égalité. Le nouvel article témoigne du tournant progressiste pris par une maçonnerie composée majoritairement d'athées et d'agnostiques ; il dit : « La franc-maçonnerie, institution cosmopolite et progressive, a pour objet la recherche de la vérité et le perfectionnement de l'humanité. Elle se fonde sur la liberté et la tolérance ; elle ne formule ou n'invoque aucun dogme (...) ». En clair, si les maçons peuvent confesser une religion ou partager n'importe quelle opinion philosophique, la franc-maçonnerie s'interdit de son côté d'imposer des dogmes à ses membres. Il ne s'agit donc pas d'une déclaration d'athéisme. Le Grand Orient de France suivra la décision du Grand Orient de Belgique cinq années plus tard, en 1877, provoquant la rupture des relations maçonniques avec Londres et la création de deux blocs maçonniques antagonistes, toujours d'actualité.

La suppression de l'obligation de la référence au Grand Architecte fut exploitée par l'antimaçonnisme catholique pour démontrer que la franc-maçonnerie était antireligieuse par essence. Ce sera encore la position d'Alec Mellor, un maçon catholique de la Grande Loge nationale française qui, il n'y a pas si longtemps, écrivait que la modification de 1877 ne représentait rien d'autre qu'un théicide...

Pour autant, il faut bien constater que les catholiques se faisaient de plus en plus rares au sein du Grand Orient. C'est qu'on ne souhaitait plus se les agréger, pour le motif qu'ils adhéraient au dogmatisme d'une religion combattue et exécrée. Symptomatique à cet égard est le débat qui eut lieu en 1877 à la loge bruxelloise Les vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis. La question posée était la suivante : « Les principes de la maçonnerie sont-ils compatibles avec la pratique d'un culte quelconque ? Peuvent-ils se concilier avec la pratique du culte catholique ? Peut-on, notamment, être admis parmi nous quand, dans les épreuves morales, on déclare ne pas refuser à ses derniers moments les secours de la religion

<sup>2</sup> J. STENGERS, « L'Église en Belgique : doctrine et pratique », dans H. HASQUIN (dir.) *Histoire de la laïcité*, 2<sup>e</sup> édition, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1981, pp.61-62,63.



*L'Église catholique et la franc-maçonnerie  
en Belgique de 1830 à nos jours*

catholique ? » Les conclusions du début répondaient de la manière suivante à ces interrogations : « Considérant que l'Église catholique, en proclamant comme dogme l'infaillibilité de son chef spirituel, a décrété la négation de la raison humaine et a érigé en loi suprême l'asservissement des esprits et des consciences au profit de l'intolérance religieuse, la Respectable Loge déclare que le profane qui, en quelque manière que ce puisse être, affirme son attachement à la religion catholique, s'il est sincère répudie la loi maçonnique qui proclame tous les hommes frères et égaux ; s'il se déclare prêt à transiger avec sa foi religieuse, il est indigne de l'honneur d'être reçu parmi nous »<sup>3</sup>. Une position qui date de plus d'un siècle, mais que certains maçons du Grand Orient de Belgique seraient toujours prêts à ratifier aujourd'hui...

Ainsi se développent, à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, un anticatholicisme maçonnique et un antimaçonnisme catholique virulents. En réalité, ce fut le choc de deux idéologies, l'affrontement de deux visions du monde desquelles les visées politiques n'étaient point absentes. Une guerre sociale, publique, voyait s'opposer l'Église et la maçonnerie. Pour gagner le combat, on faisait flèche de tout bois ; la tolérance maçonnique et la charité chrétienne n'en sortaient pas souvent indemnes. On s'affrontait par voie de presse, d'affiches, en publiant à tour de bras une volumineuse littérature peu soucieuse de nuances et friande de caricatures. Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, on voyait poindre dans la catholique Belgique le thème de la judéo-maçonnerie qui sera si grossièrement exploité au siècle suivant, avec les conséquences que l'on sait. En 1896, le jésuite belge Charles Van Duerm protestait : « Non, l'avenir n'est pas à la franc-maçonnerie : l'avenir est à Dieu et à l'Église. L'issue du gigantesque combat engagé partout entre la justice et l'iniquité, l'ordre et le désordre, l'Église et la Révolution, représentée surtout par la puissance judaïco-maçonnique, doit être fatale à cette dernière »<sup>4</sup>.

En 1885, dans la foulée *d'Humanum Genus* de Léon XIII, les catholiques créaient une Ligue antimaçonnique destinée explicitement à combattre la franc-maçonnerie, assimilée à un instrument aux mains de la « juiverie internationale ». Elle meurt de sa belle mort en 1914.

De 1884 à 1914, la Belgique connaît une succession de gouvernements cléricaux. En 1912, le ministre de la Guerre Broqueville parvient à

---

<sup>3</sup> Cité par M. DE SCHAMPHELEIRE, *Histoire de la franc-maçonnerie belge depuis 1830. Un siècle et demi de Grand Orient de Belgique*, t. 1, Bruxelles, Grand Orient de Belgique, 1987, p. 207.

<sup>4</sup> C. VAN DUERM, *Rome et la franc-maçonnerie. Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des Papes de 1789 à 1895*, Bruxelles, Desclée de Brouwer et C<sup>e</sup>, 1896, p. 446.

interdire aux officiers de l'armée d'appartenir à la franc-maçonnerie ; cette circulaire sera abrogée en 1921. Plus que jamais, la franc-maçonnerie apparaît comme l'antidote à ce cléricalisme en promouvant notamment l'instruction obligatoire, l'enseignement officiel non confessionnel et le suffrage universel.

Dans l'entre-deux-guerres, les attaques contre la franc-maçonnerie belge reprennent de plus belle. Il faut citer ici les articles des quotidiens *La Libre Belgique*, qui se distingua par la publication de listes de membres et de prétendus membres, *Vers l'Avenir*, *Le Rappel*, la littérature du comte le Grelle, de Léon Degrelle à la tête de *Rex*, du docteur Paul Ouwerx, du commandant Eugène de Launoy. Au sujet de cette période, Hervé Hasquin peut conclure : « La campagne menée, tant par la droite catholique que par l'extrême droite, contre la franc-maçonnerie alla *crescendo* à partir de 1934 pour atteindre son apogée en 1938 et en 1939. Dans les milieux fascistes, mais également chez de nombreux catholiques conservateurs, l'horreur de la franc-maçonnerie était indissociable de l'antisémitisme »<sup>5</sup>.

La période qui suivit immédiatement la Seconde Guerre mondiale allait mettre un terme à la vigueur et à l'âpreté du conflit entre l'Église catholique et la franc-maçonnerie. Cela ne signifie nullement que les malentendus étaient dissipés et que chacun avait définitivement déposé les armes. Mais au lieu d'assister à un redoutable duel qui, à en croire les protagonistes du début du siècle engageait l'avenir du monde entier, on se trouvait devant des escarmouches qui cherchaient à égratigner l'adversaire, non plus à le tuer. C'est dans ce contexte que des tentatives de rapprochement et de dialogue entre la franc-maçonnerie et l'Église catholique purent avoir lieu en Belgique, à l'instar de ce qui se passait dans d'autres pays – limitrophes en particulier.

On doit citer ici un pionnier discret, le franciscain belge Borromée de Greeve qui, dans les années trente, fréquentait des maçons pour découvrir l'esprit de la franc-maçonnerie et témoigner de la foi catholique. Plus tard, le jésuite belge Michel Dierickx (1909-1967) s'intéressa de près à la franc-maçonnerie au point de publier, juste avant sa mort, un ouvrage écrit en néerlandais et intitulé *De vrijmetselarij, de grote onbekende (La franc-maçonnerie, la grande inconnue)*. L'approche bienveillante de Michel Dierickx tranchait incontestablement avec les attitudes négatives adoptées jusque-là par les milieux catholiques. Un spécialiste flamand de la franc-

---

<sup>5</sup> H. HASQUIN, « Les attaques contre la franc-maçonnerie en Belgique dans l'entre-deux-guerres », dans H. HASQUIN (dir.), *Visages de la franc-maçonnerie belge du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1983, p. 295.

*L'Église catholique et la franc-maçonnerie  
en Belgique de 1830 à nos jours*

maçonnerie, Andries Van den Abeele, juge que « ce livre, qui fut lu par un grand nombre d'intellectuels, a influencé les milieux catholiques et a contribué à l'attitude empreinte d'une tolérance et d'une bienveillance plus grandes dont ils font preuve depuis lors, en Belgique, à l'égard de la franc-maçonnerie »<sup>6</sup>.

Il n'empêche que le jésuite belge était tributaire d'un préjugé important qui lui faisait tenir pour authentique la seule maçonnerie « régulière » et qui, par conséquent, réduisait singulièrement l'espace de dialogue entre l'Église catholique et la franc-maçonnerie. Il faut aussi citer l'ouvrage courageux de l'abbé Hubert de Thier, publié à Bruxelles en 1976, qui, lui, ne comportait aucune exclusive et plaidait pour une réconciliation avec tous les courants maçonniques<sup>7</sup>.

Quelle est alors l'attitude actuelle de l'Église catholique belge vis-à-vis de la franc-maçonnerie ? Constatons d'abord que depuis la condamnation de 1837, les évêques belges ne se sont plus prononcés publiquement et collectivement sur la question. En clair, cela signifie qu'officiellement tout au moins leur position ne varie pas d'un iota par rapport à celle de Rome. Mais dans le monde ecclésiastique, une chose est le discours officiel et dogmatique, une autre est le discours privé qui relève de la pastorale et qui peut entrer facilement en contradiction avec le discours officiel, pourvu que ce qui est privé ne devienne pas public. C'est ainsi qu'aujourd'hui, en Belgique, des catholiques sont francs-maçons, chose qui était sans doute inconcevable il y a quarante ou cinquante ans. Ni eux, ni leur Église n'en font publicité. Il y a même des prêtres catholiques qui sont francs-maçons. La hiérarchie catholique belge ne semble pas appliquer avec beaucoup de zèle les recommandations du cardinal Ratzinger. Récemment, le 16 février 1996, Christian Laporte et Jean-Claude Broche, deux journalistes du quotidien *Le Soir*, interrogeaient incidemment le primat de Belgique, le cardinal Danneels, sur l'attitude de l'Église vis-à-vis de la franc-maçonnerie. Le cardinal avouait n'avoir qu'une connaissance sommaire de la question, mais que lorsqu'il souhaitait être davantage informé, il s'adressait à l'abbé Hubert de Thier. Connaissant les positions de ce dernier, nul doute que le cardinal soit le catholique le mieux conseillé du pays sur la franc-maçonnerie...

Quelle est aujourd'hui l'attitude des francs-maçons belges vis-à-vis du catholicisme ? Naturellement, il est difficile de généraliser en pareille matière. Disons, pour faire bref, que dans la plupart des obédiences – le Grand

---

<sup>6</sup> A. VAN DEN ABEELE, *Les enfants d'Hiram*, Bruxelles, Roularta Books, 1992, p. 258.

<sup>7</sup> H. DE THIER, *L'Église et le Temple. Approche de la franc-maçonnerie*, Bruxelles, De Boeck, 1976.

Orient, la Grande Loge, le Droit Humain, la Grande Loge Féminine – on ne souhaite pas s'agréger des catholiques, réputés trop dogmatiques et donc peu aptes à devenir des maçons libres. À celui qui viendrait frapper à la porte du temple, on montrera volontiers l'inconséquence de sa démarche devant les interdictions de son Église. Jacques Lemaire, membre du Grand Orient de Belgique, déclarait lors du dîner-débat qui s'est tenu au Hilton de Bruxelles le 13 novembre 1992 : « Est-il possible de réduire la fracture ? Je me permettrai une réponse personnelle en trois points en disant : *primo*, les francs-maçons ne sont pas demandeurs : ils ont été les victimes des injustices, et non leurs auteurs, mais ils ne réclament pas réparation des torts moraux subis ; *secundo*, ils ne peuvent que considérer avec prudence, voire avec méfiance, ceux des catholiques qui « demandent l'entrée du Temple », puisque l'Église n'a pas encore autorisé l'adhésion de ses ouailles à la maçonnerie, ce qui revient à dire que ces postulants transgressent sciemment les lois de leur religion ; *tertio*, le temps pèse lourd : si l'Église changeait clairement et ouvertement d'attitude à l'égard des francs-maçons, il faudrait sans doute des années pour que certaines appréhensions se dissipent, que certains mauvais souvenirs s'effacent à tout jamais »<sup>8</sup>. Dans une société fortement marquée par la pilarisation, c'est-à-dire par l'institutionnalisation excessive des choix philosophiques dans des sphères importantes de l'activité humaine, le fait de choisir d'être peu ou prou rattaché à des organisations catholiques (écoles, mutuelles, pratiques religieuses assidues, etc.) constitue un handicap sérieux pour le profane qui voudrait entrer dans une loge d'une des obédiences précitées. En revanche, la Grande Loge régulière de Belgique peut se vanter d'attirer ces déçus de la tolérance, sur fond d'une profession théiste plus formelle que réelle.

Que conclure, à l'échelle de la Belgique ? À l'inverse de la France, les rencontres au sommet entre catholiques et francs-maçons demeurent très rares et ne sont assorties d'aucune publicité. À ce niveau, celui des états-majors, il ne semble pas qu'il y ait volonté de dialogue. Mais dès les années 1960, catholiques et maçons « de base » ont voulu se rencontrer et échanger sur divers thèmes. Pour preuve, ce groupe de discussion qui a fonctionné de 1963 à 1967 sous l'impulsion de Georges Van Hout et qui regroupait des maçons, des maçonnes, des laïques, des prêtres et des fidèles catholiques<sup>9</sup>. Surtout, bien que certains préjugés demeurent de part et d'autre, il faut reconnaître que des maçons et des catholiques belges

<sup>8</sup> J. LEMAIRE, « Franc-maçon libéral... et heureux de l'être », dans *Chrétiens et francs-maçons dialoguent, La Pensée et les Hommes*, n° 23, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993, p. 56.

<sup>9</sup> Voir G. VAN HOUT, « Relations entre chrétiens progressistes, laïques engagés, et francs-maçons (1963-1967). Un témoignage », dans *Chrétiens et francs-maçons dialoguent, La Pensée et les Hommes*, n° 23, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1993, pp. 19-25.

*L'Église catholique et la franc-maçonnerie  
en Belgique de 1830 à nos jours*

commencent à mieux se connaître et à collaborer. Le réalisme commande cependant de dire qu'il ne faut pas brûler les étapes et qu'il s'écoulera sans doute encore beaucoup d'années avant que la maçonnerie et le monde catholique ne soient pleinement réconciliés.



# Protestantisme libéral et franc-maçonnerie libérale

Pierre A. BAILLEUX  
Pasteur

« L'homme qui pense sa foi est capable  
de laisser des questions sans réponses,  
si douloureux qu'il soit de renoncer à les résoudre »

Albert SCHWEITZER

## 1. Avant-propos

Abel est toujours assassiné, Job souffre toujours injustement, César et Mammon sont toujours tout-puissants, les inventeurs de mensonges et les charlatans toujours écoutés. Que reste-t-il à l'homme si ce n'est sa liberté de conscience et un certain idéal ?

Mon professeur de philosophie<sup>1</sup> se plaisait à débiter ses exposés en nous rappelant que chaque penseur avait son point de départ, son centre autour duquel il traçait la circonférence de sa pensée. Et il terminait souvent ses exposés par cette parole de Nietzsche : « Il existe toutes sortes de manières de voir... en conséquence toutes sortes de vérités, en conséquence il n'y a aucune vérité ».

Permettez-moi maintenant de m'expliquer sur le titre donné à cette communication. La proposition qui m'avait été faite portait sur le protestantisme et la franc-maçonnerie. Elle supposait l'analyse des relations éventuelles entre *les* protestantismes et *les* maçonneries. Je me limiterai aux rapports éventuels entre les branches libérales de ces vénérables institutions.

---

<sup>1</sup> Attila SZEKERES, professeur à la Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles.

Je vais vous présenter le protestantisme libéral – dans ce labyrinthe<sup>2</sup> qu'est le protestantisme – et ce qu'il représente à mes yeux ; ensuite – et dans la mesure où d'autres nous auront déjà parlé de la franc-maçonnerie – je définirai brièvement ma position personnelle dans ce débat où le passif entre certaines Églises et la franc-maçonnerie est toujours lourd de conséquences.

Je souhaiterais préciser que je parle en mon nom personnel. Mes propos ne sauraient engager ni l'Église protestante unie de Belgique dans son ensemble, ni l'Église de l'Alliance<sup>3</sup> où je suis pasteur, ni le Grand Orient de Belgique ou la loge Les Amis Philanthropes.

Ceci dit, nul n'ignore que de nombreux protestants et, parmi eux, des pasteurs, sont membres de diverses obédiences maçonniques.

## 2. Introduction

« Il existe une incompatibilité fondamentale entre religion et franc-maçonnerie. Prier Dieu dans un sanctuaire, ou travailler à l'amélioration de soi-même dans une loge, constituent deux démarches intellectuelles inconciliables. Il est impossible de les pratiquer simultanément sérieusement, avec un engagement total de tout son être, sans faire preuve d'illogisme dans son raisonnement... [Nous] constatons que les croyants et les francs-maçons sont irrémédiablement séparés ».

Ainsi s'exprimait Guy Fouques dans la revue du Grand Orient de France, *Humanisme*<sup>4</sup>.

« L'athéisme est un péché contre la religion, c'est donc un sacrilège. Le cardinal Ratzinger a donc eu tout à fait raison de rappeler l'interdiction aux chrétiens d'appartenir à la franc-maçonnerie »<sup>5</sup>.

---

<sup>2</sup> Il arrive très souvent que les non-spécialistes du protestantisme attribuent aux « évangéliques » des options libérales qui ne sont pas les leurs.

<sup>3</sup> Dont voici la déclaration de principes : L'Alliance place à la base de son enseignement la *Bible* librement étudiée à la lumière de la conscience chrétienne et de la science. Elle fait un devoir à chacun de ses membres de se former des convictions personnelles et réfléchies. Elle ouvre ses portes à tous sans leur imposer aucune confession de foi. Son but est de les grouper et de les unir dans un esprit de justice et de fraternité en vue de leur développement religieux et moral. Elle travaille à l'avancement du règne de Dieu sur la terre par l'Évangile, source de vie éternelle et de progrès individuel et social. Dès lors, nous avons à cœur de vivre notre foi en dehors de tout argument d'autorité, de réaliser une réelle fraternité entre les hommes, de proclamer la vocation de l'homme à la liberté, de préconiser la nécessité d'un approfondissement spirituel de notre foi en vue d'une plus grande authenticité. À Dieu seul la gloire !

<sup>4</sup> Guy FOUQUES, « Religion et Franc-Maçonnerie », *Humanisme*, n° 134-135, Paris, 1980, pp. 25-29.

<sup>5</sup> Propos d'un voisin catholique.



Ces deux citations sont représentatives d'une méconnaissance réciproque. En Belgique, mais aussi dans les pays latins, le christianisme est encore perçu comme monolithique : le catholicisme est « l'Église »<sup>6</sup>, et ceux qui la combattent sont les libres penseurs ou les francs-maçons.

Le professeur Ferrer Benimeli<sup>7</sup> souligne que ce sont des pays protestants qui ont, les premiers, interdit les réunions de la franc-maçonnerie suspectées de déranger la tranquillité publique. C'était au XVIII<sup>e</sup> siècle, dès le début de la franc-maçonnerie spéculative. Cet interdit a été repris immédiatement par le pape qui ne pouvait accepter que de bons catholiques se réunissent avec des hérétiques. Je ferai remarquer que la nuance est importante : d'un côté, ce sont des *gouvernements* soucieux de préserver l'ordre public ; de l'autre, un *chef religieux* soucieux de préserver la bonne doctrine.

En 1983, l'Église méthodiste déclare l'incompatibilité entre l'appartenance à son Église et la franc-maçonnerie. Dix ans après, c'est à l'Église nationale de Suède de le faire. Je ferai deux remarques.

– L'*United Methodist Church* a réagi contre une franc-maçonnerie américaine plus proche d'un « men's club » de blancs nantis que d'une obéissance maçonnique digne de ce nom : elle ne pouvait concevoir que des membres de son Église puissent être partisans d'une discrimination raciale<sup>8</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un interdit à propos de la franc-maçonnerie européenne et libérale de surcroît.

– L'Église nationale de Suède est une Église luthérienne de type cryptocatholique : jusqu'en 1995, toute personne née en Suède était inscrite – automatiquement – sur les registres de l'Église nationale ! De plus, la « Constitution fondamentale » de l'obéissance maçonnique suédoise établit « pour la plus grande gloire de Dieu » que tous les princes suédois sont membres de l'Ordre « dès le berceau ». Ils sont donc « maçons par naissance ». Le prince héritier est le Grand Maître ; le roi, en sa qualité de vicaire de l'Église, est non seulement son protecteur, mais aussi le chef actif de l'Ordre<sup>9</sup> ! Je me demande ce que l'Église nationale de Suède compte faire de son roi-vicaire ?

---

<sup>6</sup> Il suffit d'écouter les informations à la radio ou à la télévision pour se rendre compte que les journalistes eux-mêmes favorisent cette perception du christianisme, notamment à propos des déclarations de « l'Église » (romaine) sur le sida, l'homosexualité, le contrôle des naissances, le préservatif, etc. Il me revient à la mémoire ce reportage de l'enterrement d'un homme politique en Écosse : cela se passait dans un *temple réformé* le *culte* était présidé par un *pasteur*. Le journaliste parlait de « la messe et du prêtre »...

<sup>7</sup> J. FERRER BENIMELI, jésuite espagnol et professeur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Saragosse, lors de sa communication au colloque Franc-maçonnerie et Religion à Orval, en avril 1995.

<sup>8</sup> Lire à ce propos la communication d'Andrée BUISINE, « La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes ; religion et pseudoreligion ».

<sup>9</sup> Daniel LIGOU, *Dictionnaire de la franc-maçonnerie*, PUF, Paris, 1987, p. 1137.

### 3. La foi des protestants

#### 1. Le protestantisme, un terme générique

S'il est vrai que les réformateurs<sup>10</sup> ne se réfèrent pas tous aux mêmes critères théologiques<sup>11</sup>, ils ont tous un point commun qui a été porteur de notre modernité, c'est la liberté de conscience doublée de la liberté d'« examiner ». Cette double liberté a évidemment favorisé des essaimages et des scissions. Il suffit de prendre pour définition du protestantisme celle de Roger Mehl : « Ce concept 'protestantisme', même lorsqu'il n'est pas utilisé par les Églises, est devenu le terme *générique* qui désigne toutes les dénominations qui trouvent dans la Réforme leur origine spirituelle sinon historique »<sup>12</sup>.

Avec le théologien-philosophe protestant, Paul Tillich<sup>13</sup>, on peut affirmer que le principe protestant de la « négation » est celui qui lui confère son identité propre. Non pas une négation stérile et vaine par rapport à d'autres religions ou idéologies en place, mais une négation d'une foi confortablement installée, définitive, sans remise en question. N'est-ce pas là ce qu'affirme la devise protestante : *Ecclesia reformata semper reformanda*<sup>14</sup> ? C'est-à-dire le combat contre toutes les idoles dogmatiques ou doctrinaires par un approfondissement de la foi en Dieu – le Dieu de la *Bible*. Pour le dire de manière plus positive, c'est tout ce qui peut favoriser un remue-ménage de la pensée religieuse.

À cette contestation des « idées », il faut ajouter celle du pouvoir temporel et des institutions. C'est ce principe qui est à l'origine des segmentations, des scissions internes du protestantisme, ou tout simplement... du pluralisme.

Rappelons que le protestantisme est apparu au début du XVI<sup>e</sup> siècle et a voulu être un retour aux sources. Dès le départ, il s'est opposé aux ajouts de la tradition et à la hiérarchisation de la société ecclésiastique en se présentant comme la religion de la liberté et de la modernité.

<sup>10</sup> Pour ne citer que Martin Luther, Jean Calvin, Ulrich Zwingli, Sébastien Castellion.

<sup>11</sup> « Le pluriel s'impose, écrit Richard Stauffer, car se sont constituées des Églises distinctes qui, quoiqu'unies sur l'essentiel de la foi, ont une interprétation particulière sur tel ou tel « dogme » secondaire de la doctrine chrétienne ». Richard STAUFFER, *in* article « La Réforme et les protestantismes », *Histoire des religions*, La Pléiade.

<sup>12</sup> *In* article « Le Protestantisme », *Dictionnaire Les religions*. Les dictionnaires du savoir moderne, Paris, Centre d'Étude et de Promotion de la Lecture, 1972, p. 372.

<sup>13</sup> Paul TILLICH, *The Protestant Era*, Chicago, Phoenix Books, 1957, introduction, pp. VII et VIII.

<sup>14</sup> « Église réformée, toujours en voie de réformation ».

## *Protestantisme libéral et franc-maçonnerie libérale*

Aujourd'hui, la relativisation de cette identité protestante dans un monde pluraliste a amené certains à le qualifier de « confession sans frontière »<sup>15</sup>.

Il est utile de définir maintenant les principes de la Réforme pour mieux répondre à la question de savoir dans quelle mesure le protestantisme intègre ou non des sectes appelées trop souvent mouvements religieux<sup>16</sup>.

En 1992, Budapest recevait deux cent cinquante délégués venant de quatre-vingts Églises protestantes européennes. Le Transylvanien magyar de Roumanie, Laslo Tokesh, confiait qu'il « n'était pas satisfait de l'ambiance générale du protestantisme. Les catholiques, les juifs, les orthodoxes affirment fièrement leur identité. Il n'y a que les protestants qui ont des états d'âme à ce propos ». Réponse de son voisin lituanien : « Moi, je ne sais pas très bien ce qu'est l'identité protestante ». Dans un couloir, un luthérien suédois s'interroge, désolé : « Au fond, tous ces gens-là, qu'est-ce qu'ils ont en commun ? »<sup>17</sup>.

Le protestantisme : incernable tant il est divers. À moins que son seul ciment ne soit dans une sorte de passion de sa diversité<sup>18</sup>. Marqué par l'esprit démocratique, au point qu'il l'a introduit dans la société civile, il voit toujours avec suspicion tout ce qui pourrait être unificateur<sup>19</sup>. Mais alors, comment situer les principes du protestantisme ? Si son seul ciment est la passion de sa diversité, les clés de voûte, les principes<sup>20</sup> de la Réforme, sont au nombre de trois.

– Le premier principe qui inspire tout le protestantisme est celui qui règle la seule autorité de l'Église : « Sola Scriptura ». La seule autorité dans le domaine de la foi est la Bible.

<sup>15</sup> In article « Protestantisme », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 15, Paris, 1985, p. 290.

<sup>16</sup> Car, comme le rappelle Bernard Hort, si « Platon, à la suite de Socrate, pariait sublimement, divinement pour le bien – Nul n'est méchant volontairement, répétait-il – [...] dans sa vieillesse, pourtant, il écrivit qu'il avait fait l'erreur de sous-estimer la méchanceté de ses ennemis », in article « *Lettre ouverte à Paul Tillich* », revue pluraliste *Vivre*, Lillois, vol. II, n° 1994/1, pp. 15-20.

<sup>17</sup> In article « Protestantisme », *Encyclopaedia Universalis*, vol. 15, Paris, 1985, p. 290.

<sup>18</sup> Les Réformés : luthériens, calvinistes, libéraux, unitariens, barthiens et néo-barthiens.

Les mouvements issus de la préréforme et influencés dans leurs principes par la Réforme : vaudois, hussites, frères moraves.

Les Églises ou mouvements issus de l'anglicanisme : baptistes, méthodistes, mennonites, salutistes, darbistes, pentecôtistes, piétistes, « évangeliques » de tout poil...

<sup>19</sup> Jacques MOURIQUAND et Laurence PIVOT, *op. cit.*, p. 18

<sup>20</sup> À ne pas confondre avec des dogmes : c'est-à-dire des définitions intangibles qui exprimeraient une fois pour toutes et de manière pleinement satisfaisante la vérité. Il y a seulement des doctrines, autrement dit des essais approximatifs et révisables qui tentent de formuler dans un temps et dans un lieu donnés la manière dont on reçoit et perçoit la vérité.

Il manque aux christianismes une analyse sérieuse et une nécessaire et urgente révision « dogmatique » : que signifient pour l'homme d'aujourd'hui les mots incarnation et rédemption... ?

– Le deuxième principe qui règle le rapport de la foi et des actes : « *Sola gratia, sola fide* ». La foi est du domaine de l'irrationnel. Dieu gratifie tous les humains d'une *miséricorde* infinie que nous accueillons avec *confiance*.

– Le troisième principe considère que l'homme ne peut, par sa raison ou son esprit, reconnaître la vérité. Il doit pour cela être éclairé par Dieu lui-même : « *Testimonium Spiritus sancti* ». La compréhension des *Écritures* est le fruit de la liberté de conscience (l'esprit de Dieu) et du libre examen (l'honnêteté intellectuelle).

C'est à partir de ces trois principes de la Réforme qu'il est possible d'effectuer un premier tri. On pourrait donc désigner comme sectaire – dans la périphérie du protestantisme – tout mouvement qui refuserait l'adhésion au troisième principe : le droit à la liberté de conscience et le devoir de libre examen.

## 2. Le relativisme doctrinal

Nombreux sont ceux qui sont persuadés que la foi consiste en un ensemble de croyances et d'opinions : il y a d'un côté ce que l'on sait, ce que l'on voit, et puis de l'autre ce que l'on croit.

Thomas d'Aquin définissait la foi comme l'adhésion de l'intelligence à ce qu'on ne peut ni prouver ni constater. Dès lors, on serait sauvé par l'acceptation des « bonnes » doctrines.

D'autres voient dans la foi un sentiment. La foi consisterait à éprouver des émotions religieuses. Alors, nous serions sauvés par l'amour, la confiance et la piété que nous éprouvons.

Selon la Réforme, la foi en Dieu ne se définit ni comme une opinion ni comme une émotion. Même si elle implique des principes et des sentiments. Mais elle surgit, un peu comme une rencontre à laquelle on ne s'attendait pas, une rencontre dont l'homme n'est pas le décideur. Il ne s'agit surtout pas d'une « qualité » de l'homme, ni même d'une attitude ou aptitude. La foi est, sinon l'œuvre de Dieu<sup>21</sup>, une énigme.

On ne naît pas protestant, on le devient. Pour le protestant libéral, la foi – sœur jumelle de la raison – est source de progrès et inspiratrice de son devenir et de celui de l'humanité. Et le libre examen, érigé en méthode, sera une condition indispensable à tout progrès de sa conscience. Cette méthode, pratiquée à l'égard de la *Bible*, source principale de la foi

---

<sup>21</sup> Et affirmer ceci est un déjà acte de foi.

protestante, est celle que devrait utiliser tout protestant libéral, en fait, tout chrétien.

Certes, il est des questions qui taraudent sa conscience, mais on n'arrivera jamais à tout clarifier<sup>22</sup> ; c'est pourquoi, sans confondre la foi et la raison, il en cherchera donc les relations, les rapports, et les interdépendances éventuelles. La spiritualité trouvera dans le doute – l'instrument nécessaire à la connaissance<sup>23</sup> – non pas une pierre d'achoppement, mais un partenaire de valeur, voire indispensable dans la réflexion pour refuser et faire reculer l'obscurantisme religieux qui est la source de tous les fanatismes et de l'intolérance qui abêtit l'homme.

Le contraire de la vérité n'est pas l'erreur, mais le fait d'imposer la vérité.

« Mettre la vérité au concours »<sup>24</sup>, telle est la conviction des libéraux,

la condition de toute recherche de Dieu, la règle de toute tolérance. Mais à condition que cette dernière ne devienne pas de l'indifférence et sache maintenir comme une exigence ce combat de la foi où s'équilibrent le non et le oui.

En conclusion, on peut affirmer que la foi protestante libérale est d'abord une foi chrétienne « qui attache la plus grande valeur à la rectitude de la conduite, par conséquent : à la pratique. Elle n'est pas l'adhésion à un catalogue de formules philosophiques, religieuses ou dogmatiques. [...] Cela implique évidemment une grande liberté d'esprit, puisque même si nous employons des formules qui peuvent paraître identiques à celle de l'orthodoxie, nous conservons toujours le droit de les interpréter pour les mettre en relation avec les exigences de notre conscience »<sup>25</sup>.

À propos des relations entre *science et Bible*, il y a quatre courants principaux<sup>26</sup>. Les *rationalistes-positivistes* pensent que la science contredit, réfute et dément la Bible, elle lui enlève sa crédibilité. Les *fondamentalistes* estiment que la science, produit de l'esprit humain, est changeante ; tandis que la *Bible* ne contient aucune erreur. Les *concordistes* essaient de concilier les connaissances scientifiques avec les affirmations bibliques, au prix de

---

<sup>22</sup> « L'homme qui pense sa foi est capable de laisser des questions sans réponses, si douloureux qu'il soit de renoncer à les résoudre », Albert SCHWEITZER.

<sup>23</sup> Paul TILLICH, *Le courage d'être*, Casterman, Paris, 1967, p. 126.

<sup>24</sup> Expression utilisée au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans différentes publications libérales. Voir J.-J. GOBLOT, « Les mots 'protestants' et 'protestantisme' sous la Restauration in *Civilisation chrétienne, Approche historique d'une idéologie*, Beauchesne, Paris, 1975, pp. 208-229.

<sup>25</sup> Isabelle JARRY, *Théodore Monod*, Plon, Paris, 1990, pp. 216-217.

<sup>26</sup> André GOUNELLE, *Le protestantisme*, Publisud, Paris, 1992, p. 53.

basses acrobaties intellectuelles. Les *libéraux* tentent de distinguer ce qui, dans la Bible, relève d'une culture périmée *d'avec ce qui a de la valeur théologique et éthique*.

D'un côté les doctrines et les dogmes, de l'autre la liberté de conscience et le libre examen.

### 3. La foi et le symbole

Il faut rappeler que la *Bible*, à la différence du *Coran*, n'est pas la révélation de Dieu, mais le témoignage rendu par des hommes à cette révélation.

Le sens de la *Bible* n'est pas dans la *Bible*, mais dans la lecture de la *Bible*. Cela nous prévient d'emblée contre toutes les doctrines prétendument « objectives » qui nous expliqueraient *le* « sens » de la *Bible*. La lecture seule (c'est-à-dire le lecteur) produira du sens. Il faut donc le découvrir à travers les seuls documents dont nous disposons. Par exemple, pour la Torah, que signifient ces récits que nous trouvons dans le livre la *Genèse* ? Ou pour les écrits du *Nouveau Testament*, découvrir ce qu'ont été l'enseignement et la personnalité de Jésus<sup>27</sup>, car son discours n'est pas concevable sans la culture qui était la sienne, et les interprétations de ce discours sont ancrées dans la culture du lecteur. « Cette enquête se fait selon les méthodes historiques les plus rigoureuses ; elle exige une étude attentive du texte ; elle demande une connaissance approfondie du contexte ; elle aboutit plus souvent à des hypothèses vraisemblables qu'à des certitudes »<sup>28</sup>.

À cela il faut ajouter que si la *Bible* est la référence première, elle n'est pas une référence exclusive de la foi. Comment dès lors filtrer, écrémer, et déterminer la « vérité » ? La « vérité » sera-t-elle une doctrine ou un dogme ? C'est-à-dire des interprétations officielles, mais différentes, que les Églises donnent de la parole de Dieu ? La « vérité » est-elle objective, une, commune et officielle ? Ou est-elle subjective, c'est-à-dire que j'y adhère totalement en mon âme et conscience ?

Lorsque l'homme est confronté à ce qui le dépasse, à l'indicible, à ce qui lui est inconnaissable, il se réfère aux symboles qui lui permettent

---

<sup>27</sup> La tradition chrétienne et les Églises ont accordé plus d'importance à la personne de Jésus qu'à son enseignement. L'enchaînement du second article du symbole dit des apôtres, qui parle du Christ, est significatif : « Il a été conçu du Saint-Esprit, il est né de la Vierge Marie, il a souffert sous Ponce Pilate, il a été crucifié, il est mort, il est descendu aux enfers ; le troisième jour, il est ressuscité ». On énumère des événements, et on ne dit pas un mot de la prédication de Jésus.

<sup>28</sup> André GOUNELLE, *in* article « Le protestantisme libéral », revue pluraliste *Vivre*, Lillois, vol. II, n° 1994/1, pp. 30-37.

de franchir l'infranchissable. Par son essence, le symbole est antérieur à notre pensée ; par son essence, il embrasse l'infini et il dépasse notre compréhension consciente. Un théologien protestant écrivait « La foi est le fait d'être saisi et profondément ému par ce qui nous intéresse au plus haut point. Croire ne veut pas dire qu'on tienne des histoires de tout genre pour vraies ; croire veut dire qu'on accepte des symboles exprimant le fait que nous sommes inconditionnellement englobés dans l'action divine. Il n'y a que le langage des symboles qui soit capable d'exprimer le caractère inconditionnel de cet état ».

#### **4. L'individualisme universel**

« La révolution culturelle qu'a amenée la Réforme est celle du dialogue entre l'homme et Dieu, dialogue qui se passe d'intermédiaires. Où l'homme est debout, responsable et non sujet. Donc citoyen »<sup>29</sup>. C'est vrai que la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle, contestant l'autorité de la tradition catholique romaine par l'interprétation personnelle de l'Écriture, inaugurait l'ère moderne, faisant de chaque individu un être responsable. Si la mouvance libérale n'a pas protestantisé la société, c'est elle qui a injecté le virus de la laïcité dans les veines des peuples au sein desquels elle « sévissait ».

Mais le dialogue entre les diverses spiritualités<sup>30</sup> pose de nombreux problèmes ; il s'agit d'une tâche difficile qu'il faut entreprendre dans la clarté et l'ouverture. Il ne s'agit pas de tout mélanger, de tendre vers une sorte de syncrétisme. Il ne faut pas abandonner ou abâtardir le message de la *Bible*, qui reste, pour le protestant réformé, la référence privilégiée, la source de sa foi.

Ce dialogue exige d'abord la responsabilité personnelle. Chacun a le *droit* et le *devoir* de se forger ses propres opinions. Il n'a pas à se fondre dans un ensemble ni à laisser d'autres parler ou se prononcer à sa place. La conscience doit demeurer libre, la foi ne peut se mesurer que par des décisions personnelles. Aucun pouvoir, aucune assemblée humaine, ne peut violer cette liberté de jugement personnel.

Dans la mesure où la foi personnelle prime sur les institutions, civiles ou ecclésiastiques, qui n'ont qu'une valeur relative (cela ne veut pas dire qu'on ne leur accorde pas d'importance, mais qu'on tient qu'elles soient au service des personnes et non les personnes à leur service), le dialogue

---

<sup>29</sup> Jacques MOURIQUAND et Laurence PIVOT, op. cit., p. 329.

<sup>30</sup> Par dialogue, il faut entendre, certes, celui entre les protestants de diverses dénominations, mais aussi avec d'autres chrétiens, des adeptes d'autres religions, des agnostiques et des athées. La qualité spirituelle n'est pas l'apanage des croyants.

entre les personnes (qui revendiquent la liberté de conscience<sup>31</sup>) restera prioritaire. Ce dialogue exige ensuite le refus de condamner et de rejeter ceux qui ne pensent pas comme nous, même si nous avons le sentiment qu'ils se trompent. On peut et on doit certes discuter avec eux, essayer de s'expliquer et de les convaincre. On n'a pas le droit de leur imposer silence, de les obliger à se soumettre ou de les traiter avec mépris.

Avec le danger que le dialogue n'aboutisse qu'à une sorte de condescendance qu'on a les uns pour les autres en ce qui concerne les points qui ne sont pas essentiels en matière de foi.

### 5. La passion qui aveugle

La protestation de Martin Luther annonçait le droit reconnu à chacun de sa liberté de conscience : celle d'exercer un esprit critique sur tout, dans tous les domaines. En 1521, il écrivait après avoir été excommunié : « À moins que je ne sois vaincu et convaincu par les témoignages des Écritures, ou par des raisons patentes, claires, évidentes – car je ne fais confiance ni aux papes ni aux conciles, puisqu'il est clair comme le jour qu'ils se sont trompés et contredits –, et que l'on me rende ainsi ma conscience captive de la parole de Dieu, je ne puis et ne veux rien rétracter, puisqu'il n'est ni sûr ni honnête d'agir contre sa conscience ». Mais n'est-ce pas le même homme, en 1525, qui s'esclaffe après le massacre de Frankenhausen : 'Bagatelle aux yeux de Dieu que d'avoir éliminé cette bande de ploucs ! Lui, n'a-t-il pas noyé le monde sous le déluge et détruit Sodome par le feu ?' »

En mars 1536 paraît, en latin, la première édition de *L'Institution chrétienne* de Jean Calvin. Dans son *Épître au Roi*, il dénonce les actes d'intolérance de l'Église romaine à l'égard des réformés. D'autre part, il affirmait que les symboles bibliques étaient des significations de l'essence incompréhensible de Dieu : « J'estime que si l'on prenait ces symboles littéralement, ils produiraient des idoles ». Mais, n'est-ce pas le même homme qui écrivait à propos de Michel Servet<sup>32</sup> : « S'il vient à Genève, je ne souffrirai pas qu'il en sorte vivant ». Qu'il est bien difficile de pratiquer de belles idées ! ... Le dialogue est donc le premier pas vers la tolérance et le respect des convictions d'autrui.

---

<sup>31</sup> Nous pouvons lire dans le catéchisme de l'Église romaine de très belles pages à ce sujet, mais malheureusement aussi, à l'article 2039 : « Il ne convient pas d'opposer la conscience personnelle... au Magistère de l'Église » !, in *Catéchisme de l'Église catholique*, Mame, Paris, 1992, pp. 377 et 381 et 421.

<sup>32</sup> Unitarien.



Sébastien Castellion (1515-1563), le réformateur contemporain de Calvin, ne cessera jamais son combat pour la liberté de pensée en matière religieuse<sup>33</sup>. « John Locke, philosophe des Lumières, dont la première traduction en français date tout juste de 1700, va s'enthousiasmer pour les idées, si semblables aux siennes, de Castellion à propos de la tolérance religieuse. Dans sa célèbre *Lettre sur la Tolérance*, parue en latin et en anglais, John Locke, dans la version latine de l'ouvrage, présente, dans son style, un stupéfiant mimétisme avec le style latin de Castellion. Castellion aura été, bien à l'avance, une sorte de philosophe des Lumières et le XVIII<sup>e</sup> siècle lui rendra justice »<sup>34</sup>.

Érasme, Spinoza et Leibniz, pour ne citer qu'eux, firent progresser cette grande idée de la tolérance, mais il faut compter aussi avec Pierre Bayle<sup>35</sup>. Précurseur, il le sera encore de Locke et de Voltaire. Toute son œuvre n'est qu'un plaidoyer en faveur de la tolérance et de la liberté de conscience. Tout en affirmant que la vérité réside dans « l'esprit de libre examen », il reconnaît le droit à l'erreur qu'il nomme « la conscience errante ». C'est lui aussi qui mettra en garde contre les *passions* qui amènent le désordre : « La raison contredit les passions pendant un certain temps, puis elle se chagrine en secret, et enfin leur donne son approbation » ! C'est encore lui qui se demande « si l'on ne pourrait pas assurer que les obstacles d'un bon Examen ne viennent pas tant de ce que l'Esprit est vide de Science, que de ce qu'il est plein de préjugés ».

## **6. Un combat quotidien**

On entend souvent dire que le protestantisme réformé en général, et sa branche libérale en particulier, s'il a mené hier des luttes essentielles, n'a plus aujourd'hui d'avenir, parce qu'il enfonce des portes largement ouvertes. La plupart des chrétiens ne partagent-ils pas de ces orientations théologiques, alors qu'ils ne se considèrent nullement comme libéraux ? Même parmi les catholiques ? Cette critique paraît pertinente. On rencontre en effet des protestants libéraux qui s'ignorent, voire qui refusent cette étiquette. Dans les Églises protestantes, les options libérales ont largement fait leur chemin, se sont en grande partie imposées. Un calviniste du siècle dernier estimerait

---

<sup>33</sup> Notamment dans son *Traité des hérétiques* paru en 1554. Cependant, il faudra attendre le XX<sup>e</sup> siècle pour que soit publié *De Arte Dubitandi*, un ouvrage que bien des chrétiens auraient intérêt à lire : Sébastien CASTELLION, *De l'Art de douter et de croire, d'ignorer et de savoir*, Éditions Jeheber, Genève, 1953.

<sup>34</sup> Marcelle DERWA, maître de conférences à l'Université de Liège, in « Sébastien Castellion ou la liberté de conscience », revue pluraliste *Vivre*, Lillois, vol. in, n° 1995/2, pp. 5-11.

<sup>35</sup> Fils de pasteur, il est de ces protestants qui, après la Révocation de l'Édit de Nantes, se réfugient dans les Provinces-Unies.

probablement que le libéralisme s'est fort répandu dans le protestantisme. Pourtant, il faut nuancer ce constat.

S'il est vrai que de nombreux points de vue adoptés aujourd'hui sont ceux que défendaient les libéraux aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, il est bon de rappeler que les connaissances ont depuis largement évolué. Certaines positions défendues par des théologiens<sup>36</sup>, aujourd'hui comme hier, sont toujours considérées comme hérétiques.

On peut affirmer sans trop se tromper que des recherches anciennes ne sont toujours pas connues. Un exemple : plusieurs biographies de Jésus viennent de paraître en France. Le *Jésus* du journaliste Jacques Duquesne<sup>37</sup> et *Biographie de Jésus*, ouvrage de Jean-Claude Barreau<sup>38</sup> Et quelques autres encore. Les médias en ont fait grand cas. Ce sont des succès de librairie, paraît-il, et la critique salue la nouveauté, parfois l'audace de ces ouvrages. On y trouve, nous apprend-on, un Jésus enfin « débarrassé des légendes et rendu à l'histoire ». Mais laissons la parole à Jean-Paul Sorg<sup>39</sup> : « J'avoue que devant ce tapage journalistique (des comptes rendus élogieux dans toute la presse hebdomadaire et quotidienne), je ressens un certain agacement et même, oui, du dépit. Car j'ai le sentiment (non, je sais) que tout ce qu'on fait mine de découvrir aujourd'hui, un théologien protestant comme Albert Schweitzer l'avait déjà dit, il y a près d'un siècle maintenant. Dans des ouvrages pas encore traduits en français, il est vrai, mais en Allemagne aussi, regardez le phénomène Drewermann. Rien de très nouveau pour nous autres, protestants. La théologie allemande protestante avait déjà tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle réalisé les travaux historiques essentiels sur la vie de Jésus. David Friedrich Strauss (que traduit Littré !) avait déjà largement « démythologisé » le récit des *Évangiles*. Schweitzer, dans son *Histoire des recherches sur la vie de Jésus* (1<sup>ère</sup> édition 1906, 2<sup>e</sup>, complétée, 1913), avait récapitulé tous ces travaux et conclu. Rudolf Bultmann avait encore continué la recherche... Celle-ci, comme toute recherche historique et scientifique, est infinie, certes, jamais achevée. De nouveaux chercheurs poursuivent,

<sup>36</sup> Par exemple comme ceux qui gardent leurs distances envers des doctrines tel que la déité ontologique du Christ, le sacrifice expiatoire de Jésus, l'incarnation rédemptrice ou le péché originel... Héritiers d'une longue tradition d'ouverture et de recherche patiente, les libéraux d'aujourd'hui se sentent proches de penseurs aussi différents que P. Bayle, Voltaire, Condorcet, E. Renan, F. Nietzsche, S. Kierkegaard, Fr. Schleiermacher, Ad. von Arnack, E. Troeltsch, E. Reuss, Ch. Ullmann, A. Ritschl, A. Harnack, A. Sabatier, A. Ménégoz, A. Coquerel, A. Réville, Bultman, A. Schweitzer, E. Fromm, P. Tillich,...

<sup>37</sup> Éditions Desclée de Brouwer.

<sup>38</sup> Éditions Plon.

<sup>39</sup> Professeur de philosophie à Freiburg, spécialiste de Schweitzer.

mais tout de même l'essentiel de ce qu'on peut « objectivement » savoir sur Jésus est acquis, acquis depuis un bon siècle »<sup>40</sup>.

Et malgré le fait que ces chercheurs ne tiennent pas à faire bande à part ou à constituer des groupes particuliers, mais à partager des conceptions, à entretenir des débats, à maintenir une attitude d'ouverture, les positions libérales demeurent minoritaires tant dans les Églises<sup>41</sup> que dans la société où l'on assiste au développement de courants fondamentalistes et à la montée des intégrismes.

Non, cet effort n'est jamais achevé ; il doit être repris à chaque époque. Il faut aussi constater qu'au-delà des théories, la pratique libérale reste peu fréquente. Le protestantisme libéral n'a donc rien perdu de sa nécessité et de son actualité. Cependant, il ne cherche en aucune manière à susciter des luttes et à entretenir des polémiques. Il veut maintenir une qualité de réflexion, participer à des débats qu'il souhaite les plus fraternels possible. « Il entend partager avec tous des compétences, des recherches, des questionnements. Il ne se considère pas comme un but, mais comme un moyen, un instrument au service des hommes de bonne volonté, libres penseurs ou libres croyants. Il ne prétend pas les enrégimenter sous sa bannière, mais dialoguer avec eux, les aider dans la mesure de ses possibilités, et aussi recevoir et apprendre d'eux »<sup>42</sup>.

## **4. La franc-maçonnerie**

### **1. La franc-maçonnerie, un terme générique**

S'il est vrai que les francs-maçons ne se réfèrent pas tous aux mêmes critères philosophiques, ils ont tous un point commun qui est toujours porteur de modernité : la liberté de conscience et le libre examen. Ces critères ont aussi favorisé des essaimages et des scissions. Ne pourrait-on affirmer que le concept « franc-maçonnerie » est – lui aussi<sup>43</sup> – un terme

---

<sup>40</sup> In article « À propos de la naissance de Jésus », revue pluraliste *Vivre*, Lillois, vol. n, n° 1994/4, pp.23-30.

<sup>41</sup> On le constate aux Conférences des Églises d'Europe ou au Conseil œcuménique des Églises : on est plutôt mal reçu si on critique par exemple le dogme trinitaire, si on y voit une expression discutable et relative, et non le fondement de la foi chrétienne.

<sup>42</sup> André GOUNELLE, *op. cit.*, p. 37.

<sup>43</sup> Voir ci-dessus point 3., 1.

générique qui désigne toutes les obédiences<sup>44</sup> qui trouvent leur origine dans les *Constitutions d'Anderson*<sup>45</sup>.

On admet habituellement que la franc-maçonnerie spéculative se fit jour dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle et peu à peu se substitua à la maçonnerie opérative par suite de la quasi-disparition des chantiers des grands édifices religieux ou elle naquit. Les loges opératives avaient « *accepté* » dans les « loges traditionnellement composées de maçons de profession (les maçons opératifs) des personnes tout à fait étrangères au métier de la construction. [...] c'est le processus de l'acceptation qui a permis l'émergence d'une société proprement spéculative, d'une 'société de pensée' »<sup>46</sup>.

En 1717<sup>47</sup>, lors de la fête de saint Jean le Baptiste (24 juin) – qui correspond au solstice d'été<sup>48</sup> naît la franc-maçonnerie spéculative : la Grande Loge de Londres. Sous l'impulsion d'hommes tels le pasteur de l'Église anglicane, Jean-Théophile Desaguliers, la jeune loge charge le pasteur de l'Église presbytérienne, James Anderson, de mettre en forme la charte qui sera publiée en 1723<sup>49</sup>.

## 2. La franc-maçonnerie n'est pas une religion

N'oublions pas que la franc-maçonnerie est née en Grande-Bretagne. Elle appartient donc à la culture occidentale et chrétienne.

L'article premier de la *Constitution d'Anderson* – le premier devoir du franc-maçon – est ainsi libellé : « Un Maçon est obligé de par sa Tenure d'obéir à la loi morale ; et s'il comprend bien l'Art, il ne sera jamais Athée stupide, ni Libertin irreligieux. Mais quoique dans les Temps anciens les Maçons fussent tenus dans chaque Pays d'être de la Religion, quelle qu'elle

<sup>44</sup> En ce qui concerne la Belgique : la Grande Loge Régulière (Obédience conservatrice, en relation avec, les trois Grandes Loges britanniques) ; la Grande Loge, le Grand Orient, le Droit Humain, la Grande Loge Féminine Memphis-Misraïm (obédiences libérales, membres du CLIPSAS).

<sup>45</sup> « Le texte de 1723 contenait un idéal neuf pour l'époque dont les traits principaux étaient le cosmopolitisme, la tolérance et l'égalité de principe entre les hommes. La formulation de ces idées avait été établie en fonction de l'Angleterre et de l'existence des anciennes organisations de maçons opératifs. C'est ce qui explique pourquoi les frères du continent, tout en restant fidèles, pour l'essentiel, au message andersonien, n'hésitèrent pas à lui faire subir quelques modifications. Bien plus, le désir d'accorder à l'Ordre un passé plus prestigieux que celui que lui donnaient les traditions britanniques ainsi que la volonté d'attribuer à la France un rôle capital, ont conduit les maçons d'Europe à oublier pendant longtemps ce qu'ils devaient à Anderson, à Desaguliers et à ceux qui les aidèrent à élaborer les *Constitutions* ». JOHN BARTIER, *Laïcité et Franc-Maçonnerie*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1981, p. 377.

<sup>46</sup> LUC NEFONTAINE, *Symboles et symbolisme dans la franc-maçonnerie*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1994, p. 13.

<sup>47</sup> Deux siècles après l'affichage des « thèses » de Martin Luther en octobre 1517.

<sup>48</sup> Lire à ce propos l'article de Jean LENFANT, « Les cultes solaires et les fêtes solsticiales », revue pluraliste *Vivre*, Lillois, vol. II, n° 1994/4, pp. 5-21.

<sup>49</sup> Il faudra attendre 1736 pour que paraisse une traduction française.

fut, de ce Pays ou de cette Nation, néanmoins il est maintenant considéré plus expédient de seulement les astreindre à cette Religion sur laquelle tous les Hommes sont d'accord, laissant à chacun ses propres opinions : c'est-à-dire d'être Hommes de bien et loyaux, ou Hommes d'Honneur et de Probité quelles que soient les Dénominations ou Confessions qui aident à les distinguer ; par suite de quoi la Maçonnerie devient le Centre d'Union, et le moyen de muter une amitié sincère entre des personnes qui n'auraient pu que rester perpétuellement étrangères »<sup>50</sup>.

Ce premier devoir s'appelle « de Dieu et de la Religion ». Mais, le titre mis à part, on n'y trouve absolument rien sur Dieu ou sur la religion. Le franc-maçon doit obéir à une loi morale dont la religion permet aux hommes de s'entendre : être des hommes de bien et loyaux, des hommes d'honneur et de probité. Jusqu'à preuve du contraire, ce ne sont pas là des notions religieuses.

Mais ce premier devoir n'exige aucune confession de foi bien définie ; au contraire, il laisse à chacun le choix de sa confession. Depuis l'histoire de Babel, nous savons qu'il n'a jamais existé une religion (ou une confession de foi) sur laquelle tous les hommes pourraient s'entendre. Et pourtant cet article fut à la base des scissions au sein de l'ordre maçonnique.

La franc-maçonnerie est née en terrain protestant, même s'il est vrai qu'elle a emprunté au départ, pour les rituels<sup>51</sup>, des décors, des manières de s'exprimer, des tournures de phrases aux Églises catholique, anglicane ou encore à des ordres chevaleresques et monastiques. L'influence de *l'Ancien Testament*<sup>52</sup> est évidemment une réaction des loges anglaises et écossaises (sous l'influence du calvinisme) en opposition aux loges d'inspiration catholique ou romaine qui avaient privilégié le *Nouveau Testament*. Mais il paraît évident que la franc-maçonnerie n'a pas voulu « créer une nouvelle religion, mais dépasser les querelles du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle comporte un large éventail d'appartenances religieuses allant du calvinisme orthodoxe aux catholiques et aux non-chrétiens. Elle est un lieu de débat, voire

---

<sup>50</sup> Cet article sera adapté, vingt ans plus tard, et ainsi libellé : Un Franc Maçon est obligé d'obéir à la Loi Morale et s'il entend bien l'Art, il ne sera ni Athée stupide, ni Libertin impie, mais honnête Homme, bon, sincère et fidèle, par quelques Dénomination ou Croyance qu'il puisse être distingué ; d'où il s'ensuit que la Maçonnerie est le Centre de l'Union, et devient le moyen de concilier une vraie Amitié entre des Personnes, qui, sans cela, n'auraient jamais pu lier Commerce ensemble ». Voir John BARTIER, *Laïcité et franc-maçonnerie*, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 1981, p. 353.

<sup>51</sup> De la maçonnerie opérative, elle a emprunté d'autres manières de s'exprimer : maçonnerie, loge, apprenti, compagnon, maître ; mais aussi les nombreux outils symboliques (l'équerre et le compas par exemple).

<sup>52</sup> De nombreuses références à la *Bible* se retrouvent dans la symbolique maçonnique : la légende d'Hiram, les deux colonnes : Jakin et Boaz, le temple de Salomon, le Grand Architecte de l'Univers, les Fils de la Lumière, etc.

de conciliation entre les remises en cause des Lumières et les pratiques chrétiennes »<sup>53</sup>.

L'influence des pasteurs Anderson et Desaguliers n'est donc pas à négliger. C'est encore un pasteur, Frédéric Desmons, qui a provoqué la rupture en 1877 entre le Grand Orient de France et la Grande Loge unie d'Angleterre, en supprimant l'obligation (même symbolique) de croire au Grand Architecte de l'Univers (GADLU)<sup>54</sup>. En 1872, le Grand Orient de Belgique avait déjà supprimé cette obligation ; et lorsqu'il est fait mention du Grand Architecte de l'Univers au sein des obédiences libérales, on peut affirmer qu'elle est faite sous l'angle *exclusivement* symbolique.

Toujours à propos de l'influence éventuelle des protestants, laissons la parole à John Bartier : « En résumé, le texte de 1723 contenait un idéal neuf pour l'époque dont les traits principaux étaient le cosmopolitisme, la tolérance et l'égalité de principe entre les hommes. La formulation de ces idées avait été établie en fonction de l'Angleterre et de l'existence des anciennes organisations de maçons opératifs. C'est ce qui explique pourquoi les frères du continent, tout en restant fidèles, pour l'essentiel, au message andersonien, n'hésitèrent pas à lui faire subir quelques modifications. Bien plus, le désir d'accorder à l'Ordre un passé plus prestigieux que celui que lui donnaient les traditions britanniques ainsi que la volonté d'attribuer à la France un rôle capital, ont conduit les maçons d'Europe à oublier pendant longtemps ce qu'ils devaient à Anderson, à Desaguliers et à ceux qui les aidèrent à élaborer les *Constitutions* »<sup>55</sup>.

Ceci ne peut cautionner en aucune manière le fait que la franc-maçonnerie serait une association religieuse, et qu'elle exigerait de ses membres une confession de foi. Prétendre que la mention symbolique du Grand Architecte de l'Univers, faite dans certaines loges, soit un dogme, c'est faire preuve de mauvaise foi. Chaque franc-maçon a la plus grande liberté d'interpréter ce symbole. Le GADLU ne doit en aucun cas être exploité comme étant de nature théologique.

<sup>53</sup> Jean BAUBÉROT, *Histoire du protestantisme*, Collection Que sais-je ?, n° 427, PUF, Paris, 1990, pp. 84-85.

<sup>54</sup> Les rituels anglais travaillent au grade d'apprenti « à la gloire du Grand Architecte de l'Univers », au grade de compagnon « à la gloire du Sublime Géomètre » et au grade de maître « à la gloire du Très Haut ».

<sup>55</sup> John BARTIER, *op. cit.*, p. 377.

### **3. Les affinités entre le protestantisme libéral et la franc-maçonnerie libérale**

#### **1. Un individualisme universel**

L'homme appartient avant tout à un grand ensemble : l'humanité. Il fait partie ensuite d'une société particulière au sein de laquelle il est unique. Cette affirmation est notamment commune au protestantisme et à la franc-maçonnerie.

Donnons la parole à quelques francs-maçons.

– Un ancien vénérable maître des Amis philanthropes<sup>56</sup> : « les francs-maçons belges avaient reconstitué le Centre d'Union dont parlent les *Constitutions* d'Anderson, ouvert à tous les hommes de bonne volonté, obéissant à la raison et n'admettant comme seule méthode de recherche que le libre examen, qu'ils fussent athées, agnostiques, déistes, protestants ou israélites, les catholiques s'excluant d'eux-mêmes »<sup>57</sup>.

Ainsi la maçonnerie libérale serait réellement pluraliste. Cependant la question reste en suspens concernant les catholiques : n'est-ce pas aussi le Grand Orient de Belgique qui refuse l'entrée de catholiques<sup>58</sup> ?

– Un membre de la loge La bonne amitié<sup>59</sup> : « Pourquoi interdire aux profanes qui frappent à la porte du Temple d'avoir une foi religieuse dans laquelle ils ont peut-être trouvé une parcelle de leur vérité. [...] Tout homme tolérant, et il y a pas mal de croyants sincères qui le sont plus que nous, tout homme libre et de bonnes mœurs, prêt à pratiquer la Fraternité la plus large, disponible à l'appel des autres hommes, ayant déjà au départ un sens aigu de la Morale universelle, est digne de l'initiation maçonnique »<sup>60</sup>.

– Un membre de la loge Les Amis philanthropes n° 2 Alpha<sup>61</sup> : « Constatons que la plupart des religions apportent aux hommes l'Explication qui endort leur réflexion et les maintient assoupis, en hibernation mentale, engourdis par leurs certitudes et hypnotisés par leurs idoles, et c'est tant mieux, car pour beaucoup le réveil serait insoutenable. [...] En conclusion,

---

<sup>56</sup> La loge bruxelloise Les Amis philanthropes.

<sup>57</sup> Roger DESMED, *L'évolution du sentiment religieux chez les Francs-Maçons belges de 1830 à 1914, l'exemple des loges bruxelloises*, p. 86.

<sup>58</sup> Personnellement, je suis persuadé qu'il y a de nombreux croyants « catholiques » qui sont sincères et tolérants. Mais je peux comprendre cette attitude du GOB vis-à-vis de l'entrée de catholiques en maçonnerie.

Est-ce trop demander à ces chrétiens de prendre leurs distances – officiellement – avec une institution qui exige toujours la soumission à un magistère ?

<sup>59</sup> La loge namuroise La bonne amitié.

<sup>60</sup> In revue *Feuillets d'information* du Grand Orient de Belgique, n° 122, Bruxelles, 1982, pp. 4-5.

<sup>61</sup> La loge bruxelloise Les Amis philanthropes n° 2 Alpha.

nos discours devraient éviter l'écueil de la réflexion sur l'essence de Dieu et nous devrions lui tourner le dos de l'âme. [...] L'important est de devenir l'homme potentiel qui est en nous »<sup>62</sup>.

Ce dernier discours contredit les précédents, bien qu'il relève d'un membre de la même obédience : le Grand Orient de Belgique.

Mais justement, dans la mesure où un franc-maçon est un homme libre, dans une loge libre faisant partie d'une obédience libre, n'est-il pas logique de voir s'exprimer librement des avis même contradictoires ? N'est-ce pas aussi une passion de la diversité comparable à celle du protestantisme ?

Ceci amène à jeter un regard sur quelques convergences entre ces deux institutions.

## ***2. Une démarche démocratique***

Les structures du protestantisme et de la franc-maçonnerie sont toutes deux fédératives. Ici encore le temple<sup>63</sup> protestant a marqué la loge maçonnique de son influence.

- Pas de magistère... chacun n'est soumis qu'au miroir de sa conscience.
- La souveraineté première revient à l'assemblée générale du temple protestant comme de la loge maçonnique.
- Pour un bon fonctionnement du temple et de la loge : un conseil exécutif<sup>64</sup> élu par les membres – pour une période déterminée – qui ne détient aucun pouvoir si ce n'est celui qui règle la gestion quotidienne des affaires, et encore... sous contrôle vigilant des membres. Ce conseil se présente régulièrement devant les membres pour rendre compte de sa gestion et les entendre à ce sujet.
- Les *assemblées synodales* comme les *convents* sont des réunions de délégués élus – pour une période déterminée – (des temples ou des loges) où l'on prend les mesures destinées à la bonne marche de l'Église ou de l'obédience.

---

<sup>62</sup> In revue *Feuillets d'information du Grand Orient de Belgique*, n° 151, Bruxelles, 1987, p. 17.

<sup>63</sup> Par « temple », il faut entendre : l'Église locale.

<sup>64</sup> Appelé « consistoire » (Belgique) ou « conseil presbytéral » (France) chez les protestants, et « commission des officiers dignitaires » chez les francs-maçons (GOB).



### **3. Un idéal très proche**

Il est écrit : « Tu aimeras l'Éternel, ton Dieu, de tout ton cœur, de tout ton être et de toute ton intelligence. Tel est le premier et le plus grand des ordres. Le deuxième lui est semblable : tu aimeras ton proche comme toi-même. À ces commandements, toute la Loi est suspendue, et les prophètes »<sup>65</sup>.

Comment fraterniser avec son prochain s'il n'est pas libre, si l'on ne le considère pas comme égal à soi ? On ne peut fraterniser avec son prochain que si on le veut libre, si on le considère comme égal à soi. Comment être aimé par son prochain si on n'est pas probe et libre soi-même, si on ne se situe pas en frère vis-à-vis de lui ?

Je voudrais m'exprimer d'une autre façon au travers de trois termes bibliques :

- *Shalom* signifie : harmonie, paix.
- *Tsedaka* signifie : rétablissement de la justice, justice.
- *Agape* signifie : charité, amour fraternel, fraternité et solidarité.

La paix est étroitement liée à *l'harmonie* individuelle, le combat pour la *justice* est lié à la liberté et à l'égalité, enfin, la fraternité s'exprime par la *solidarité*.

Le travail pour le bien de l'humanité n'exige-t-il pas un idéal de vie qui fait confiance en l'homme ? Ne comprend-il pas le souci d'articuler toutes les spiritualités avec les cultures du temps ? Une critique systématique et zélée des doctrines religieuses et philosophiques peut-elle faire l'économie d'une étude pluridisciplinaire ?

### **4. Une quête spirituelle universelle**

La foi est une énigme, elle est une quête spirituelle intransmissible. Comment un protestant pourrait-il communiquer sa foi ? C'est une démarche tellement irrationnelle qu'elle est incommunicable. Il peut seulement tenter de faire partager son bonheur.

Mais la quête spirituelle peut ne pas être religieuse. Quand on demande à un franc-maçon son « secret », il racontera peut-être son émotion initiatique, mais ne réussira jamais à la transmettre.

---

<sup>65</sup> Évangile selon Matthieu, 22, 37-40.

Protestant et franc-maçon, deux cheminements ni complètement séparables, ni complètement séparés. Cette double appartenance est sans ambiguïté : la franc-maçonnerie n'est pas un substitut à ma foi protestante, elle en est un complément heureux.

Cette double identité aboutit à apporter autour de moi les richesses que je découvre en moi et à l'intérieur du temple protestant et de la loge maçonnique.

## 5. Conclusion

Pour moi, il y a une montagne unique, la même pour tous, que nous gravissons les uns et les autres par des sentiers différents. Les uns montent par ici, les autres par là, mais nous avons tous, les uns et les autres, l'ambition, ou l'espoir, de nous retrouver au sommet, dans la lumière, au-dessus des nuages.

Théodore MONOD<sup>66</sup>

En définitive, une étroite parenté unit ces deux familles de pensée qui ont choisi, chacune à leur manière, d'emprunter des chemins parallèles. Des objectifs semblables : la recherche de la vérité, la volonté d'établir une réelle fraternité entre les hommes.

Des outils semblables : le libre examen, la tolérance, l'expression symbolique.

L'approfondissement de la foi et sa mise en pratique, la remise en question perpétuelle chez les *protestants* libéraux qui est très comparable à la voie de perfectionnement en *franc-maçonnerie*, laquelle requiert un travail exigeant sur soi-même.

Je termine en relevant la *vulnérabilité* et la *précarité* du protestantisme libéral<sup>67</sup> et de la maçonnerie libérale dans une société victime d'une technologie hypersophistiquée et sans âme, dans une société où le « monothéisme de marché » est triomphant, dans une société où les notions de liberté et de probité sont de plus en plus bafouées. Le protestantisme et la franc-maçonnerie, co-auteurs de la laïcité, me paraissent donc être

---

<sup>66</sup> Isabelle JARRY, *Théodore Monod*, Plon, Paris, 1990, p. 218. À propos de cet homme remarquable, lire : Nicole VRAY, *Monsieur Monod, scientifique, voyageur, protestant*, Actes Sud, 1994.

<sup>67</sup> Lire : Jean-Paul WILLAIME, *La précarité protestante, sociologie du protestantisme contemporain*, (Collection Histoire et Société n° 25), Labor et Fides, Genève, 1992.

*Protestantisme libéral et franc-maçonnerie libérale*

des partenaires privilégiés pour relever les défis lancés par les partisans des ghettos religieux et idéologiques, professionnels et sociaux.

« Dis la vérité, pratique la justice, pense avec droiture »<sup>68</sup>.

---

<sup>68</sup> Précepte maçonnique extrait du « Livre des Proverbes » *in La Bible*.



# La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes : religion et pseudoreligion<sup>1</sup>

Andrée BUISINE  
Docteur d'État ès lettres (histoire)

## 1. Introduction et plan

J'espère pour vous que vous n'avez jamais dit à un Écossais qu'il était Anglais – et pourtant entre l'Écosse et l'Angleterre, il n'y a que la rivière Tweed. De même, je vous déconseille de dire à un Anglais qu'il est américain (et vice versa) et là, il y a un « océan » de différence ; et quel océan ! En 1850, date à laquelle commencera notre étude, un océan qu'il fallait franchir par bateau, ce qui représentait vraisemblablement deux à trois semaines d'une rude épreuve maritime ; un océan également de « mentalité ».

Pour le plan de ce travail, il y avait deux possibilités ou bien suivre l'ordre chronologique, à savoir commencer par les États-Unis puis passer à l'Angleterre, puis revenir aux États-Unis, etc. Plutôt que jouer à la marelle à travers l'océan Atlantique, j'ai préféré suivre complètement une même organisation, au besoin en schématisant d'abord, quitte à affiner ensuite. Ceci correspondra d'ailleurs au titre proposé, puisque, aux États-Unis, nous trouverons beaucoup de religions, tandis qu'en Angleterre nous trouverons d'abord une pseudoreligion avant le retour à « la » religion. Et nous constaterons, dans les diverses solutions proposées aux femmes anglo-saxonnes, l'influence française indirecte et l'apport français direct.

---

<sup>1</sup> On se rapportera utilement au livre d'Andrée BUISINE, *La Franc-Maçonnerie anglo-saxonne et les femmes*, Éd. Tredaniel, 1995.

## 2. États-Unis : franc-maçonnerie religieuse

### 1. Remarques préliminaires

Les Américains ont reçu des Anglais la langue nationale, que les seconds ont ensuite façonnée tout au long de leur histoire. De l'Angleterre subsiste également un certain puritanisme, hérité des pères pèlerins de la *Mayflower* (1620), et que l'on ressent parfois comme une chape de plomb.

Kaléidoscope naturel d'ethnies, de nationalités, de paysages, et kaléidoscope de religions, tels m'apparaissent, entre autres, les États-Unis, et rappelons-nous qu'un kaléidoscope n'est jamais statique.

On dit improprement « l'Amérique », comme du temps où elle représentait un lointain Eldorado ; en réalité, ce sont les États-Unis, c'est-à-dire une multiplicité. D'où il découle, en dehors des grandes cités, un très grand besoin de « se serrer les coudes » avec le voisin. Nouveau venu dans un quartier, vous partagez le barbecue, et quand vous déménagez, les relations s'arrêteront là.

Pour rompre l'isolement, il est rassurant, pour soi-même et les autres, d'appartenir à un groupe : *you must belong*. De nécessité pratique au temps des pionniers, le groupe est devenu auxiliaire psychologique devant le stress de la vie moderne. D'où la grande tendance américaine à rejoindre une association, de préférence religieuse ou similaire, ce qui rassure doublement.

Par hérédité, tout naturellement, l'Américain appartient à une religion, à une « *sect* » au sens anglais du terme, en américain : une « dénomination ». Il n'a pour cela que l'embarras du choix. C'est ainsi qu'en 1960, à Boulder, dans le Colorado, pour quarante-cinq mille habitants, il y avait quarante-cinq « dénominations » différentes.

Tout naturellement aussi, l'Américain appartient à son foyer, à sa famille. Fonder une famille est un devoir religieux, une obligation civique et un moyen de bonheur personnel. Le droit au bonheur est inscrit dans la constitution américaine et l'une des concrétisations de ce bonheur est la fondation d'un foyer. La bienfaisance est une pratique courante, encouragée par des mesures fiscales incitatives. Certes, mais je demande à ceux d'entre nous qui font des dons à hauteur de cinq pour cent de leur revenu, comme les y incite la fiscalité française, de lever la main ! Cette bienfaisance s'adresse à des objectifs civiques (son ancienne université, par exemple), à des causes humanitaires ou scientifiques (le Téléthon est né

*La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes :  
religion et pseudoreligion*

aux États-Unis). Personnellement, je vois dans cette forme de solidarité un prolongement de l'action de grâces, du *Thanksgiving*.

Conséquence du puritanisme, ainsi que des stress liés à la profession, la nécessité de s'amuser : *to have fun*, de se divertir, si possible entre gens de bonne compagnie, entre gens de même niveau social, de même idéal. Et le prétexte en sera, précisément, la philanthropie : on se divertit tout en collectant des fonds, on en ajoute aussi, et on verse le tout à une œuvre. Cette philanthropie n'exclut pas la charité, c'est-à-dire le don de sa présence et de son temps, le don de soi-même.

Toutes ces considérations concernent bien entendu les classes moyennes et supérieures, puisque, de même qu'en Europe, pour maintes raisons (culturelles et financières, entre autres, de fatigue et de loisirs aussi), la franc-maçonnerie ne recrute guère dans la classe ouvrière.

## **2. Caractéristiques de la franc-maçonnerie américaine**

La franc-maçonnerie américaine est religieuse, philanthropique et familiale. On ne peut pas la qualifier de société secrète, pas même discrète, elle vit au grand jour. Ses œuvres de bienfaisance ont pignon sur rue, ses bâtiments, ses parades dans la rue, ses festivités, participent du goût national du grandiose.

La contribution apportée par la franc-maçonnerie à l'élaboration de la nation américaine est reconnue : George Washington a scellé la première pierre du capitole fédéral revêtu de son tablier maçonnique.

Peu philosophique, elle est empreinte de religiosité, mais sans être attachée à une église définie. Elle ne se mêle jamais de politique.

Enfin, elle est très attachée aux *Landmarks*, en particulier à l'interdiction d'admettre des femmes.

## **3. Organisation générale de la franc-maçonnerie américaine**

Il est important de la comprendre, car les groupements qui ont été élaborés pour les femmes sont souchés sur les divers grades et groupements masculins.

En ce qui concerne les loges symboliques, il existe autant de Grandes Loges que d'États : une par État. L'expression « être reconnu par les Américains » veut simplement dire « reconnu par un certain nombre de Grandes Loges ».

À la différence de l'Angleterre qui possède plusieurs dizaines de systèmes de hauts grades, les États-Unis connaissent surtout deux systèmes : d'une part le rite ancien et accepté (que les Anglo-Saxons n'appellent jamais « écossais »), et d'autre part le rite d'York. Le 32<sup>e</sup> degré du Rite Ancien et Accepté est l'équivalent du chevalier templier du rite d'York. Il semble que les grades soient conférés non pas d'après des études du grade précédent, mais selon la fidélité à l'Ordre, les services rendus, la bonté personnelle manifestée et la générosité. Il est vrai, également, que la pratique de la *Bible* facilite grandement la compréhension des rituels.

Au-dessus du 32<sup>e</sup>, il y a, naturellement, le Suprême Conseil, plus exactement deux Suprêmes Conseils : la Juridiction sud (*the Mother Supreme Council*, 1804) et la Juridiction nord.

Enfin, à certains grades correspondent des groupements de divertissement et de philanthropie dont les plus connus sont les *Shriners*, très fiers de porter leur insigne au revers, car il signifie qu'ils consacrent beaucoup d'argent, de temps et de présence pour entretenir trente-deux hôpitaux gratuits pour les enfants paralysés ou brûlés, de toute race ou croyance, aux États-Unis, au Canada et au Mexique.

Remarque importante : il existe une franc-maçonnerie pour les Noirs, la franc-maçonnerie *Prince Hall*, du nom de son fondateur. Dans une demi-douzaine d'États, la Grande Loge des Blancs reconnaît la Grande Loge *Prince Hall* et « la question est à l'étude » dans d'autres États.

L'organisation de la franc-maçonnerie *Prince Hall* et celle des Ordres institués pour les femmes de couleur sont exactement les mêmes que pour les Blancs. C'est pourquoi il n'en est pas fait spécialement mention dans la présente étude.

#### **4. Importance numérique de la franc-maçonnerie américaine**

Les effectifs sont en baisse, d'une part parce que les classes moyennes sont durement atteintes dans leur niveau de vie, et que la franc-maçonnerie, surtout si elle est philanthropique, est coûteuse, et d'autre part en raison de l'intense propagande religieuse qui s'attaque à la franc-maçonnerie (confessions de repentir à la télévision, accusations, etc.), en particulier dans le Sud, constituant ce qu'on a appelé la *Bible belt*.

Toutes proportions gardées, il faut quand même se dire qu'en 1974, par exemple, un Américain sur cinq, femmes et enfants compris, était franc-maçon. À l'échelon français, cela aurait fait près de dix millions de francs-maçons...



La franc-maçonnerie *Prince Hall* est évaluée à cinq cent mille membres.

## **5. Les groupements pour les femmes**

### ***1. Leurs raisons d'être***

Ces groupements prennent un essor important, car ils répondent

- au désir des francs-maçons d'associer les femmes qui sont déjà favorables à la franc-maçonnerie, en particulier dans les œuvres caritatives ;
- à leur souci de se concilier les femmes et de paralyser leur antipathie envers la franc-maçonnerie à qui elles reprochent : les serments, le secret, la misogynie, la philanthropie jugée excessive pour le budget familial, etc. ;
- à la nécessité, toujours présente, même si elle est moins aiguë, de permettre aux femmes de la famille de recevoir une aide personnalisée.

Rappelons-nous que la fondation de ces Ordres, comme les appellent les Américains, remonte à 1850 environ, c'est-à-dire après l'affaire Morgan (1826), mais aussi après une épidémie de choléra (1832), et un krach financier (1837).

À la même époque, il existe également, chez les femmes une attente spirituelle : en 1847, dans la caravane de mormons emmenée par Brigham Young jusqu'au lieu aride qui deviendra Salt Lake City, il y avait surtout des vieillards et des femmes.

Enfin, la guerre civile n'est pas loin, qui va éclater en 1861, si tant est que la violence ne soit jamais absente de la vie américaine.

### ***2. Les ordres d'adoption***

Trois Ordres d'adoption sont solidement élaborés, fondés et consolidés à partir de 1850. Ce sont, par ordre chronologique et, par coïncidence, par ordre numérique décroissant :

- *The Order of the Eastern Star* (L'Ordre de l'Étoile de l'Orient),
- *The Order of the Amaranth* (L'Ordre de l'Amarante)
- *The Order of the White Shrine of Jerusalem* (L'Ordre du Sépulcre blanc de Jérusalem).

### ***3. Le rite d'adoption américain***

Tel qu'il était pratiqué à l'origine, c'est-à-dire en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, il était obligatoirement souché sur une loge masculine, disons pris en tutelle, dépendant d'elle pour exister, puisque la présidence devait obligatoirement être assurée par un frère.

Cette formule a été reprise aux États-Unis. Elle avait sans doute été rencontrée en France par les francs-maçons américains de la Guerre d'Indépendance (Benjamin Franklin avait été vénérable de la loge Les neuf Sœurs qui avait une loge d'adoption).

Dès 1850, à titre individuel, les femmes demandent que leur soient communiqués des « secrets » leur permettant de se faire reconnaître par les francs-maçons en cas de péril. Divers rituels sont alors élaborés qui ne sont pas mis en pratique collectivement. Rob Morris commença par celui des « constellations » (dont il est « grand luminaire »), cependant que Robert Pike se livre à une laborieuse et interminable traduction d'un rituel d'adoption français qui ne rencontre aucun succès. Ce sera l'œuvre de Robert Macoy d'établir les rituels définitifs par unification des rituels existants (1868), puis, en 1876, d'établir la structure définitive de *The Order of the Eastern Star*, l'Étoile de l'Orient étant celle des Rois mages. Sauf à la phase finale (administrative), les femmes n'ont jamais été associées au processus d'élaboration.

### ***4. Les rituels d'adoption américains***

La maçonnerie d'adoption française avait une valeur initiatique, si on lui applique les critères étudiés à la chaire de maçonnologie de Rennes. On y retrouvait, dans l'ordre : la privation de la lumière et le « dépaysement », les épreuves, les serments successifs, la restitution de la lumière et surtout la consécration qui relie à la tradition. De même qu'en maçonnerie, on y travaillait sur des symboles, dont les trois principaux étaient l'échelle de Jacob, l'arche de Noé et la tour de Babel.

On ne trouve absolument rien de tout cela dans les rites d'adoption américains. Au centre, sur l'autel, la *Bible*. Au lieu de symboles, on trouve des personnages féminins, tous tirés de l'*Ancien Testament* (en raison de la prédominance protestante). Postées à chacune des cinq pointes d'une étoile placée au sol, étoile renversée (mais la Silver Star, une des plus importantes décorations américaines, est aussi une étoile renversée), ces héroïnes représentent la femme dans ses différents statuts familiaux

*La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes :  
religion et pseudoreligion*

par rapport à l'homme Adah<sup>2</sup> (fille de Jephthé), Ruth<sup>3</sup> (la veuve), Esther<sup>4</sup> (épouse d'Assuérus), Marthe<sup>5</sup> (sœur de Lazare). La mère, afin d'éviter celle de Jésus, est le personnage abstrait d'Electa, « la femme élue », tirée d'une *Épître* de saint Jean<sup>6</sup>, où elle symbolise en fait, l'Église.

À chacune de ces femmes sont attribués une couleur, un emblème, un geste, une sentence qui prêche son vertueux devoir. Par exemple Adah, dont l'histoire rappelle celle d'Iphigénie, a comme couleur le bleu « de la brume flottant sur les montagnes où elle se prépare à la mort ». Elle a pour emblèmes l'épée du sacrifice et le voile avec lequel son père voulait lui cacher les yeux. Sa phrase est « Hélas, mon père ! » (répétée trois fois en soulevant à chaque fois le voile vers le ciel). Ses vertus sont la chasteté (c'est une jeune vierge), la fidélité, en particulier à la parole donnée, et le sens de l'honneur.

Le mot secret, dit « kabbalistique » (*sic*) est composé de cinq lettres qu'on échange alternativement à l'oreille : FATAL. Ce sont les initiales de la devise « *Fairest Among Thousands Altogether Lovely* », la plus belle parmi des milliers de belles, qualifiant « son Étoile à l'Orient », bien entendu.

Au total, rien de maçonnique dans ce rituel<sup>7</sup>.

Il est important de remarquer que chaque chapitre (on a évité le mot loge) est présidé par un « patron » assisté d'une « matron », condition *sine qua non*, et que le tailleur (la sentinelle, dans ce rituel) est aussi un homme. Le patron porte un tablier spécial, de velours violet, en forme de pentagone renversé. Les femmes portent un baudrier. Les officières et officiers portent un sautoir avec l'insigne de leur charge. Sur celui du patron figurent l'équerre et le compas, sur celui de la matron, le maillet.

L'avancement de grade se fait à l'ancienneté. On devient successivement chacune des héroïnes, le même processus se reproduisant à l'échelon national : localement, une Adah devient une Ruth ; nationalement, on est grande Adah puis grande Ruth.

Encore aujourd'hui, l'Eastern Star attire quelque deux millions de femmes rien qu'aux États-Unis, c'est-à-dire qu'à l'échelle de la France, ce serait près d'un demi-million.

---

<sup>2</sup> *Livre des Juges*, II, 30 à 40.

<sup>3</sup> *Livre de Ruth*, I à IV.

<sup>4</sup> *Livre d'Esther*, IV à IX.

<sup>5</sup> *Évangile selon saint Jean*, II, 1 à 46.

<sup>6</sup> La seconde *Épître de saint Jean* est adressée à la « Dame élue » ou « Dame souveraine ».

<sup>7</sup> Pour cette raison, on peut se procurer le rituel chez l'éditeur sans difficulté.

On retrouve l'Eastern Star partout où les Américains sont passés, même provisoirement, à titre militaire durant la dernière guerre par exemple, y compris en Écosse (depuis la fin du siècle dernier) et un peu à la frange nord de l'Angleterre. Dans cette dernière région, les patrons se recrutent en Écosse, car la Grande Loge unie d'Angleterre l'interdit à ses membres.

Le degré de reine de Saba<sup>8</sup>, *Queen of the South*, est conféré en hommage à toute sœur active de l'Eastern Star qui en est jugée digne. La candidate est la reine de Saba, venue avec ses suivantes solliciter du roi Salomon des conseils de sagesse. *In fine*, elle le rassure : « Nous ne demandons pas à connaître les secrets essentiels de la franc-maçonnerie, nous demandons instamment des signes par lesquels nous puissions distinguer un franc-maçon d'un vil imposteur, et donc être en mesure de l'accepter ou de le rejeter selon ses mérites ». Voilà qui est clair !

*The Order of the Amaranth* est chevaleresque et se veut d'origine suédoise : question de costume et de dépaysement, dans un pays qui n'a jamais connu de vie de cour.

*The Order of the White Shrine of Jerusalem* (l'Ordre du sépulcre blanc de Jérusalem), organisé en sanctuaires, est moins répandu que l'Eastern Star puisqu'en 1974, il ne comptait que 180 000 membres aux États-Unis et au Canada uniquement. Il est réservé aux femmes de la famille d'un franc-maçon vivant ou défunt.

Dans cet ordre, la croyance en l'existence d'un être suprême est obligatoire, ainsi que la foi en la religion chrétienne et « en la propagation de son *Évangile* de paix et de bonne volonté ». Ces conditions particulières excluent ceux et celles qui se réfèrent au seul *Ancien Testament*...

Les travaux rituels s'appuient sur la naissance, la vie et la mort du Christ. L'insigne de l'Ordre est l'étoile à cinq branches (pointe en haut), la croix latine et la houlette du berger, avec la devise : *In hoc signe spes mea*.

Créé en 1894 à Chicago, cet Ordre reprend le titre et le thème d'un haut grade de la maçonnerie d'adoption française dont le titre exact est : « GRADE DE ROSE-CROIX DES MAÇONNES OU CHEVALIERS DE LA BIENFAISANCE SOUS L'ALLÉGORIE DU SAINT-SÉPULCRE DE LA PALESTINE À JÉRUSALEM<sup>9</sup> ».

<sup>8</sup> *Rois*, X, 1-2.

<sup>9</sup> René LE FORESTIER, *Maçonnerie féminine et Loges académiques*, Arche, 1979, p. 54.

### **5. Miscellanées**

On ne peut que citer l'ORDRE DU BEAUCÉANT, GRADUELLEMENT ÉTABLI ENTRE 1892 ET 1920, SOUCHE SUR LE GRADE DE CHEVALIER DU TEMPLE (*Knight Templar*) et autocréé par les épouses, rituel compris. Chrétien bien entendu, il prête surtout à costumes d'époque et œuvres philanthropiques.

Très pittoresques, généreuses, mais n'entrant pas dans le cadre de notre étude, sont les organisations de divertissement et de philanthropie : leur thème s'appuie sur le Moyen-Orient, de même que celui des groupements féminins qui contribuent à leur action sociale. Par exemple, aux *Shriners* correspond, en plus sérieux, l'Ordre féminin des Filles du Nil.

## **3. Royaume-Uni : d'une pseudoreligion à la religion**

### **1. La Grande Loge unie d'Angleterre**

Née de la fusion des anciens et des modernes, elle a pris son titre définitif en 1813 et unifié les rituels : c'est le rite émulation, typiquement britannique. Les seuls degrés « admis » comme valables par la Grande Loge unie d'Angleterre sont la *Mark* et le *Royal Arch*, dotés d'aucune hiérarchie spéciale, mais dont le siège n'est pas à Great Queen Street. Ceci n'empêche pas l'existence de plusieurs dizaines de systèmes de hauts grades dans lesquels, parfois, les maçons britanniques peuvent évoquer des sujets qui ne sont jamais effleurés en loge symbolique. En fait, la franc-maçonnerie britannique n'est pas du tout philosophique : au rite émulation, on travaille avec la *Bible* sur l'autel, on exécute le rituel à la perfection et par cœur, puis durant l'agape qui suit obligatoirement les travaux, on discute de points de rituel.

Le Royaume-Uni est le dernier pays d'Europe ayant à sa tête un souverain sacré, chef temporel d'une Église d'État. Grâce à quoi on a beaucoup fantasmé autour de la Grande Loge unie d'Angleterre et répété à satiété que le roi (ou la reine, pourquoi pas ?) était de droit le grand maître de la franc-maçonnerie. Il n'en est rien. Simplement, le grand maître est généralement choisi parmi les membres de la famille royale, pour des questions de prestige. Le grand maître actuel est le duc de Kent. Philippe d'Édimbourg, comme George VI, est un maçon fidèle. La reine contribue aux œuvres de charité de la Grande Loge unie d'Angleterre par des dons généreux.

## **2. Le Droit Humain**

### **1. En France**

Le 11 mai 1898, Georges Martin élabore le Suprême Conseil de l'Ordre maçonnique mixte international le Droit Humain, du 1<sup>er</sup> au 33<sup>e</sup> degré pour l'univers entier. L'officialisation a lieu en 1901.

Cette obédience, fondée par des hommes et des femmes d'avant-garde, sous la double influence de la Grande Loge symbolique écossaise et du Grand Orient de France travaille « À la gloire de l'humanité » et, bien entendu, sans *Bible* sur l'autel.

En 1902, Georges Martin confie à Annie Besant l'avenir du Droit Humain en Grande-Bretagne.

### **2. Annie Besant**

Née en 1847, épouse d'un Pasteur dont elle est séparée, à partir de 1874 elle mène un farouche combat avec les libres penseurs, allant jusqu'à provoquer, avec son ami Bradlaugh, un procès retentissant autour de la contraception, procès dont ils sortent acquittés. En 1885, elle rejoint la *Fabian Society*, cénacle d'intellectuels bourgeois socialisants, mais elle se mêle bientôt aux foules ouvrières lors des émeutes et des grèves de 1887.

En 1889, chargée de rendre compte pour un journal de *La Doctrine secrète* de madame Blavatsky, elle rencontre cette dernière... et se convertit à la théosophie. En 1891, à la mort de madame Blavatsky, Annie Besant proclame qu'elle va poursuivre son combat pour l'humanité en quittant la « voie socialiste » pour la « voie théosophique ».

### **3. La Société théosophique**

Elle a été fondée en 1875, aux États-Unis, par madame Blavatsky et le colonel Olcott, franc-maçon. L'organisation se propose de former un noyau de fraternité universelle, sans distinction de race, de croyance, de sexe, de caste ou de couleur, en second lieu d'encourager l'étude comparative des religions, des philosophies et des sciences, enfin d'explorer les lois inexplicables de la nature et des pouvoirs latents en l'homme. En ce sens, tout est retenu : l'insolite, la parapsychologie, l'astrologie, la kabbale, les 'pouvoirs' » (clairvoyance, etc.).

La philosophie de la Société théosophique, mysticisme synchrétique l'inspiration bouddhique, met l'accent sur la réincarnation et sur la

*La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes :  
religion et pseudoreligion*

hiérarchie des « supérieurs inconnus » qui gouvernent le monde, parmi lesquels... le comte de Saint-Germain.

#### **4. Les motivations d'Annie Besant**

On a dit qu'elle avait voulu faire main basse sur une obédience maçonnique pour l'infiltrer de théosophie<sup>10</sup>. On a dit également qu'elle en avait entendu parler par Bradlaugh, membre d'honneur d'une loge du Grand Orient de France, ou par madame Blavatsky (à qui John Yarker avait adressé un diplôme de princesse couronnée du rite de Memphis-Misraïm).

Les milieux théosophiques ont ajouté un élément irrationnel : selon Jinaradasa<sup>11</sup> (théosophe initié au Droit Humain en 1904), la suggestion serait venue du comte de Saint-Germain « parce qu'elle pourrait lui être utile en entrant en Franc-Maçonnerie ». Annie Besant elle-même avait laissé entendre que c'était son « Maître » (c'était alors Kouthoumi) qui lui en avait donné l'ordre.

Une seule certitude : c'est Francesca Arundale, son bras droit en théosophie, qui présente la candidature d'Annie Besant au Droit Humain.

#### **5. Pourquoi admettre Annie Besant ?**

Annie Besant a milité dans le passé en faveur de causes qui ont toute la sympathie des membres du Droit Humain. Georges Martin est un esprit ouvert et tolérant, la théosophie d'Annie Besant ne le préoccupe guère, car le Droit Humain trouve en Annie Besant une recrue à la personnalité affirmée, un *leader* irrésistible qui ne connaît pas l'échec. Altruiste et pragmatique, dévouée à l'amélioration de l'humanité, elle ne peut susciter que l'enthousiasme.

Les théosophes fourniront les recrues et le nerf de la guerre. Engouement ou entrisme ? En tout cas, efficacité.

#### **6. Fondation de la première loge, à Londres**

Au premier « Triangle », composé d'Annie Besant, de Francesca Arundale et de son neveu George Arundale, se joignent un frère et trois sœurs, tous ardents théosophistes. En moins de trois ans, tous auront quitté Londres pour rejoindre Adyar, le siège de la Société théosophique en Inde.

---

<sup>10</sup> René GUENON, *Le Théosophisme, histoire d'une pseudoreligion*, Éd. Traditionnelles, 1978. Arthur H. NETHERCOT, *The Last Four Lives of Annie Besant*, Londres, 1963, p. 72.

<sup>11</sup> C. GINARADASA « The Beginnings of Co-Masonry », in *The morning Star*, mai-août 1978, p. 36.

La consécration de la loge a lieu le 26 septembre 1902. Le titre distinctif est « *Human Duty* » n° 6, c'est-à-dire « Le Devoir Humain », car « Annie Besant ne concevait pas un droit sans un devoir qui y correspondît ».

Dès cette première loge, la maçonnerie mixte pratiquée dans la future Fédération britannique est différente de celle de la France, qui n'y met pas d'opposition : question de survie d'abord, d'expansion ensuite.

### **7. L'alignement sur la franc-maçonnerie britannique**

Dès le départ, Georges Martin accorde à la loge de Londres (comme il accordera à la Fédération britannique) l'autorisation de travailler sous l'invocation au Grand architecte de l'univers, avec la *Bible* sur l'autel.

Une grande importance est accordée au rituel et au cérémonial. Bientôt Annie Besant récite son rituel par cœur... comme au rite Émulation qui a été adopté dans sa loge et le sera plus tard par toute la Fédération britannique. Bientôt apparaissent des loges de *Mark* et ces Chapitres de *Royal Arch*. Or à cette époque, ces deux rituels ne sont pratiqués que par les Britanniques. Que s'est-il passé ?

On a la certitude de l'aide apportée – à titre individuel s'entend – à la jeune obédience mixte par des frères de la Grande Loge unie d'Angleterre : il ne manque point de membres de la Société théosophique parmi eux, qui viennent en visiteurs ou même s'affilient, attirés par les causeries-débats dont ils sont frustrés dans leurs loges mères<sup>12</sup>.

### **8. Les apports ésotériques et mystiques de la théosophie**

Dès le premier procès-verbal de la loge *Human Duty*, il est affirmé que « le but de la loge est de ramener la maçonnerie au mysticisme dont elle est issue, de promouvoir un idéal élevé et de combattre le matérialisme ». On étudie, par exemple, « la tradition maçonnique et les druides ».

Les premières loges créées portent les noms de « Madame Blavatsky » et de « Christian Rozenkreutz ».

À la pose de la première pierre d'un temple à Londres (1911), non seulement on remarque la présence de membres de la Société théosophique (et d'enfants) non maçons, mais on invoque « les Maîtres secrets », par « le

---

<sup>12</sup> En 1920, lorsque la Fédération britannique du Droit Humain sera officiellement déclarée, la Grande Loge unie d'Angleterre se verra obligée de rappeler ses membres à un respect absolu des *Landmarks*. À noter que la maçonnerie mixte, du point de vue de la franc-maçonnerie « régulière », représente la trahison permanente du *Landmark* de masculinité.



*La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes :  
religion et pseudoreligion*

triple logos... les gardiens de l'humanité, puissante hiérarchie qui veille sur le monde ». La pierre est marquée du svastika ; ailleurs, dans la pierre, on placera les « portraits des Maîtres de la Sagesse », ou « des bijoux magnétisés par les Sept rayons », des ouvrages de Blavatsky, Olcott ou Krishnamurti.

En 1915, le frère Wedgewood, théosophe depuis 1904, franc-maçon depuis 1910 seulement, entreprend « d'améliorer les rituels », avec l'aide de Leadbeater (qui sera initié à cette occasion). Selon ce dernier « ce fut sur l'ordre du comte de Saint-Germain, chef de tour les Vrais Francs-Maçons, que le rituel des loges bleues fut révisé en conformité avec leur signification occulte<sup>13</sup> ». Le rituel du 18<sup>e</sup> degré sera révisé en 1923 : « le comte de Saint-Germain a autorisé la traduction en anglais de son rituel en latin de la Rose-Croix, dans les Chapitres qui le désiraient ».

En 1922, on en sera à poursuivre l'étude des « sujets *occultes* suggérés par notre Art ». Enfin, en 1935, C. W. Leadbeater écrit que le but des membres de la maçonnerie mixte est de « verser dans les récipients de la maçonnerie les eaux du savoir ésotérique ». Est-ce à dire que ces récipients sont vides ? C'est faire peu de cas de l'influence remarquable du rituel seul sur ceux dont c'est la seule pratique, comme j'en suis personnellement le témoin direct.

Quand on connaît le succès constant de la magie et de la parapsychologie en Grande-Bretagne, on ne s'étonne pas de cette version insolite du Droit Humain.

**10. Le Droit Humain en Inde, en Nouvelle-Zélande et en Australie**

Les francs-maçons théosophes partagent à un tel point les croyances et les idées des autochtones qu'ils sont déçus de ne pas voir ceux-ci les rejoindre, encore moins les femmes : question de mœurs locales. La symbiose est telle entre la Société théosophique et la maçonnerie mixte que même à ce jour, il est impossible de discerner la non-appartenance – si tant est qu'elle existe. Ceci permettra aux francs-maçons théosophes, d'origine européenne aussi bien qu'autochtone, d'abord de rendre aux Indiens leur âme, puis de prendre une part très active dans la lutte pour l'autonomie de l'Inde.

Par le même processus qu'en Angleterre (aide des théosophes de la franc-maçonnerie « régulière » jusqu'en 1920-1922), la franc-maçonnerie s'implante solidement en Nouvelle-Zélande ainsi qu'en Australie.

---

<sup>13</sup> Charles Webster LEADBEATER, *Glimpses of Masonic History*, The Theosophical Publishing House, Adyar, 1926, p. 328.

### **11. Le Droit Humain aux États-Unis**

À l'origine, en 1904, le Droit Humain est implanté par deux socialistes, Antoine Muzzarelli et Louis Goaziou, qui recrutent des hommes dans les milieux miniers de Pennsylvanie, et très peu de femmes, là encore en raison des coutumes de gens fraîchement immigrés aux États-Unis et souvent venus d'Italie. Cette jeune franc-maçonnerie prend une tournure ouvertement socialisante<sup>14</sup>.

En 1908, lorsque l'ouverture d'une loge est envisagée à Chicago, Annie Besant saisit l'occasion et dépêche Édith Houston, de la loge *Human Duty* et théosophe, pour la présider, et la loge s'appellera : *Saint-Germain*. Les théosophes vont apporter le nerf de la guerre et un recrutement autochtone, bourgeois, ainsi que des rituels en langue anglaise d'origine (jusqu'ici les loges avaient fonctionné dans la langue des participants, ce qui ne facilitait guère le recrutement).

Mais c'est aussi la naissance d'un double courant, situation que Goaziou maîtrisera avec beaucoup de doigté et de tolérance.

### **3. The Women Freemasons : le retour à la religion**

En Angleterre, la franc-maçonnerie mixte subit la double contagion de la mystique théosophique et de l'antichristianisme. Aussi, en 1907, lorsqu'Annie Besant devient présidente mondiale de la Société théosophique, a-t-on atteint le point de rupture. Des sœurs et quelques frères (on n'en recrutera plus d'autres) quittent le Droit Humain en 1908 sous la houlette du Docteur Geikie Cobb. Trois loges se forment immédiatement, travaillant au rite Émulation. La seule difficulté, à savoir la nécessité d'avoir un local de réunion, sera résolue en 1923, grâce au don d'une maison avec *jardin freehold* (en pleine propriété).

*The Order of Antient Maçonry* (orthographié à l'ancienne), qui deviendra en 1964 *The Order of Women Freemaçons*, va tomber dans deux formes de radicalisme :

– le radicalisme maçonnique, c'est-à-dire une totale conformité avec la Grande Loge unie d'Angleterre, au point que, en 1920, l'obédience

---

<sup>14</sup> En 1904, Muzzarelli déclare : « Sachez bien, mes FF..., et ne l'oubliez jamais, que le but de la Maçonnerie Universelle Mixte est la transformation radicale du prolétariat en classe dirigeante. »

*La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes :  
religion et pseudoreligion*

féminine adressera à l'obédience « aînée » une demande de reconnaissance, bien sûr éconduite au motif du critère de masculinité ;

– le radicalisme religieux : l'obédience est très chrétienne, très attachée à l'Église anglicane (elle recrute plutôt dans *l'establishment*). Elle participe d'ailleurs à l'entretien et à la décoration de cathédrales (Salisbury, Chester, etc.) en revendiquant la filiation des constructeurs de cathédrales.

Pour cette dernière raison, l'obédience est absente de l'Asie, alors que, en 1977, elle s'enorgueillissait de posséder 312 loges dans le Royaume et l'ex-Empire.

Par ailleurs, sur le sol britannique, en 1911, un groupe quittera l'obédience pour en former une autre, très proche de titre : *The Honourable Fraternity of Ancient Maçons*, qui demeurera très restreinte d'effectifs et d'expansion, mais qui recrutera des femmes de toutes provenances ethniques et religieuses.

#### **4. Conclusion**

Tandis que les deux dernières obédiences citées demeurent immuablement semblables à elles-mêmes, les Fédérations britannique et américaine du Droit Humain se sont peu à peu modifiées et sont parvenues à une certaine ressemblance avec la Fédération française. Cela peut s'expliquer en partie par la mort, peu avant la dernière guerre (1933 pour Annie Besant) des deux grands *leaders* charismatiques : Besant et Goaziou, dont l'influence s'est exercée encore, pendant un temps, sur la génération suivante, qui les avait connus. Peut-être aussi la théosophie est-elle passée de mode ?



# La spiritualité maçonnique

Freddy DE GREEF

Je tiens en commençant cet exposé à préciser que je prends la parole à titre personnel. Je n'ai été mandaté par aucune obédience et je maintiendrai d'un bout à l'autre mon propos sur un plan général, au-dessus de toute particularité (d'appartenance ou de nationalité). Ceux qu'intéressent ces nuances pourront consulter avec profit le remarquable travail de Luc Nefontaine intitulé *Symboles et symbolisme dans la franc-maçonnerie*, tome 1, publié dans la collection Spiritualités et Pensées libres, dirigée par Hervé Hasquin<sup>1</sup>.

C'est aussi sous l'angle des différences que s'exprimèrent les orateurs lorsqu'à l'initiative de l'éditeur Bernard Thuilier, un certain nombre de personnalités influentes de la franc-maçonnerie et de diverses tendances – parmi lesquelles le catholicisme avec Mgr Paul Van Den Berghe, évêque d'Anvers, l'Église orthodoxe de France avec l'évêque Germain de Saint-Denys et le protestantisme avec le pasteur Hostetter – purent se réunir le 13 novembre 1992 au cours d'un dîner-débat centre sur le thème « Chrétiens et Francs-Maçons dialoguent ». Les exposés et le contenu des échanges ont fait l'objet d'un numéro publié en 1993 par *La Pensée et les Hommes*.

Dans l'avant-propos de cet ouvrage, Jacques Lemaire tirait les leçons de cette mémorable tentative. Selon lui, une telle rencontre « favorise les rapprochements entre les personnes, faute de provoquer une entente entre les institutions ». La nuance est de taille. Elle marque bien la nature des difficultés et le poids de l'histoire dans les relations humaines. Mais commentant les objectifs de cette réunion, Jacques Lemaire poursuivait en remarquant – je cite – « une telle accommodation répond sans nul doute aux souhaits des religions. Elle répond certainement à l'invitation des *Constitutions* d'Anderson (1723), texte fondateur de la franc-maçonnerie, qui précisait comme obligation première des loges de devenir 'le Centre

---

<sup>1</sup> Tome 1, *Histoire et historiographie*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994.

d'Union et le moyen de nouer une amitié entre des personnes qui auraient pu rester à une perpétuelle distance' ».

La plupart des conférenciers se sont efforcés d'analyser les causes du divorce entre ces deux pôles de la spiritualité et de montrer l'enchaînement apparemment inéluctable de leurs conflits tout en caractérisant les prises de position et les options morales de leurs obédiences.

Il m'a paru souhaitable, sans aucune prétention personnelle, d'orienter la réflexion des uns et des autres vers la spiritualité maçonnique.

Faire état d'une spiritualité en dehors d'un contexte religieux peut paraître paradoxal. Ce n'est heureusement pas l'opinion de ce prêtre catholique qui, s'adressant en automne 1994 à la rédaction de la *Lettre aux catholiques amis des maçons* animée par Paul Pistre, écrivait : « Bravo d'avoir titré *Spiritualités maçonniques et spiritualité chrétienne* en parallèle. Je m'évertue à expliquer que des humains peuvent vivre une spiritualité riche sans référence à Dieu ou à une confession ».

On n'a malheureusement pas toujours affaire à quelqu'un d'aussi compréhensif. Et ce n'est pas seulement dans les mentalités populaires que l'identification de la spiritualité et de la religion est de rigueur.

Dans leur introduction d'un petit livre sur la spiritualité publié aux PUF, dans la collection *Que sais-je ?*, Raymond Darricau et Bernard Peyrous reconnaissent que « le terme spiritualité est une des expressions de la langue française contemporaine malaisée à définir »... Il s'agit, écrivent-ils, de désigner quelque chose qui est de l'ordre de l'esprit, qui dépasse la matière... On prit vite l'habitude de connoter le terme « spirituel » non pas seulement à la vie de l'âme, mais aussi à celle de l'intelligence... les termes « spirituel » et « spiritualité » ont donc différents sens... D'une manière générale,... on entend par « spirituel » ce qui a rapport à l'esprit... L'esprit désigne généralement l'intelligence, mais ce peut être un principe intérieur de la vie et de gouvernement de soi. On est ici très proche de la morale. La vie spirituelle pourra être alors, soit la vie de la pensée, soit la vie morale ». Cette manière d'appréhender la spiritualité me paraît fort bien convenir à la franc-maçonnerie.

Hélas, à peine ces auteurs ont-ils très honnêtement cerné ce concept en dehors de toute idéologie qu'ils en limitent le champ et se rabattent sur une seconde définition à caractère exclusivement religieux sur laquelle reposera toute leur étude.

Une autre confusion mêle fréquemment les concepts de spiritualité et de spiritualisme. Spiritualisme implique automatiquement un dualisme substantiel de la matière et de l'esprit et porte à la croyance en l'immortalité

de l'âme. Il y a des spiritualistes dans la franc-maçonnerie, mais la franc-maçonnerie n'est pas en soi spiritualiste. La spiritualité n'est pas le propre de telle ou telle approche métaphysique. La spiritualité est le fait de tout homme dont la pensée se détache des préoccupations purement matérielles pour se consacrer partiellement au moins à sa vie intérieure, se découvrir perméable à une certaine ferveur transcendant l'égoïsme et répondre à une sorte d'appel de l'esprit, une vocation, qui le pousse à agir dans le sens d'un perfectionnement de son être, de son comportement, de sa connaissance, de sa sensibilité, de son rapport aux autres et à un idéal. La spiritualité est aussi dans bien des cas recherche de sagesse. On peut la considérer comme une composante de la nature humaine.

Ceux qui se donnent la peine d'interroger les symboles auront tôt fait de mettre à jour les éléments de la spiritualité maçonnique.

Partons, si vous le voulez bien, du célèbre acrostiche VITRIOL qui est mis à la disposition des candidats à l'initiation dès avant leur première introduction dans le temple. La forme latine VITRIOLUM est de loin préférable à sa version française, d'abord parce que le message s'exprime en latin, ensuite parce que, sevré de désinence, il demeure incomplet.

*Visita interiora terrae, rectificandoque invenies occultum lapidem, veram medicinam* (Visite l'intérieur de la terre et en rectifiant, tu trouveras la pierre cachée, véritable médecine). Si l'on omet les deux dernières lettres de l'acrostiche, la pierre cachée perd de son sens et on se contente d'une énigme (u et v sont une seule et même lettre en latin). Au contraire, la véritable médecine apporte à l'adepte de précieuses indications concernant la nature et la finalité de la pierre cachée. Je ne puis donc faire mienne l'opinion qui figure dans le *Dictionnaire universel de la franc-maçonnerie* selon laquelle « le vrai remède » n'ajoute rien au sens profond du terme sinon, de nous rappeler les aspirations médicales de certains ésotéristes d'antan. Il est clair que l'auteur de cet article n'a pas compris la portée spirituelle de cette « véritable médecine ». Il a manifestement interprété dans l'ordre du matériel une formulation purement spirituelle. Il est vrai – et beaucoup de psychologues le déplorent – que, à la différence des Orientaux, l'homme d'Occident a perdu beaucoup de sa sensibilité aux symboles, et ce qui allait de soi pour nos ancêtres donne matière à problèmes de nos jours.

Que signifient donc cette terre, l'intérieur de cette terre, cette pierre cachée et cette véritable médecine ? Et qu'est-ce que tout cela peut nous apporter pour la connaissance de la spiritualité maçonnique et pour la compréhension mutuelle des francs-maçons et des esprits religieux ? Peuvent-ils nous mettre sur la piste d'un quelconque parallélisme ?

La terre est le symbole de la matérialité de l'être pensant, livré aux imperfections du corps et de l'esprit et soumis dans sa conduite et dans ses pensées aux influences pernicieuses de la société profane. Les alchimistes dont la philosophie se situait justement à la jointure du matériel et du spirituel parlaient parfois à ce propos de « minéral puant ». Mais au cœur de ce minéral et de cette terre, au sens antique du terme, se découvre la pierre cachée, véritable médecine qui n'est autre que l'idée de perfection, la perfection en puissance, mais non en acte (pour utiliser des expressions aristotéliennes et thomistes). La pierre cachée, c'est la *materla prima*, la matière première des alchimistes. C'est à partir de l'idée de perfection qui est dynamogène que l'initiable va entreprendre l'initiation et la longue marche sur sa voie royale en direction de la perfection elle-même (La pierre cubique, voire la pierre philosophale, l'or). Le symbole de la pierre philosophale dépasse encore en efficacité la pierre cubique qui, placée dans le mur, ne peut toucher que par ses faces, alors que la pierre philosophale est censée produire la poudre rouge qui peut en projection produire la perfection en quantité théoriquement illimitée.

C'est cette entreprise courageuse, la voie royale – certains parlent d'une ascèse, conçue comme une aspiration aux plus hautes vertus – qui constitue la véritable médecine.

Mis à part la minorité de ceux qui espèrent en leur for intérieur accéder un jour à la plénitude du grand initié, les francs-maçons admettent que cette perfection est hors d'atteinte comme ils sont convaincus que le temple de l'humanité ne sera jamais achevé, mais qu'il faudra sans cesse se mettre à bâtir. On trouve fréquemment dans les hauts grades une allusion au précepte du prince d'Orange : il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre...

Richard Dupuy, qui présida si longtemps aux destinées de la Grande Loge de France, écrivait dans *La foi d'un franc-maçon*<sup>2</sup> : « Ce qui importe n'est pas tant la perfection de l'œuvre achevée que la recherche de cette perfection à travers un mouvement et un effort qui ne faiblit point... Celui qui se croit parvenu est perdu. Celui qui persévère pour faire mieux est sauvé, car il demeure dans l'action ».

Voyons à présent comment un même symbole, ce VITRIOLUM, peut être à la fois perçu par des croyants et par des non-croyants.

---

<sup>2</sup> Richard DUPUY, *La foi d'un franc-maçon*, Plon, 1975, p. 101.



Commençons par les esprits religieux. Il ne faut pas être grand clerc pour comprendre que pour eux la pierre cachée, l'idée de perfection, suggère la présence de Dieu.

Montaigne n'écrivit-il pas dans ses *Essais* : « De toutes les opinions humaines et anciennes touchant la religion, celle-là me semble avoir eu plus de vraisemblance et plus d'excuses, qui reconnaissait Dieu comme une puissance incompréhensible, origine et conservatrice de toutes choses, toute bonté, toute perfection, recevant et prenant en bonne part l'honneur et la révérence que les humains lui rendaient, sous quelque visage, sous quelque nom et en quelque manière que ce fût ». Et le grand penseur de la Renaissance française ajoutait plus loin : « Pythagoras adoubera la vérité de plus près, jugeant que la connaissance de cette Cause première et Être des êtres... n'était autre chose que l'extrême effort de notre imagination vers la perfection, chacun en amplifiant l'idée selon sa capacité ».

Il y a dans ces deux paragraphes quelque chose d'éminemment maçonnique et l'idée de perfection s'y manifeste à la fois sous l'angle religieux et sous l'angle philosophique.

Cependant, la notion de perfection – présence de Dieu en l'homme n'a cessé d'inquiéter au cours des siècles les autorités de l'Église hantées par l'appétit d'un aboutissement panthéiste. Saint Bernard a fulminé contre toute interprétation panthéiste. La plupart des penseurs chrétiens se sont défendus d'y verser. Maître Eckhart fut accusé d'hérésie pour avoir identifié le créateur et la créature. Très intéressante me paraît à ce point de vue l'attitude des Frères du Libre Esprit aux Pays-Bas qui répandirent une doctrine à tendance ouvertement panthéiste, sans sacrements et sans dogmes<sup>3</sup>. Et c'est encore aux Pays-Bas sous l'influence spinozienne et dans le milieu très ouvert de l'Université de Leyde que John Toland allait puiser plus tard les idées qui allaient lui permettre d'imaginer une liturgie panthéiste et d'exercer une influence considérable sur la franc-maçonnerie moderne de 1717<sup>4</sup>.

Si René Descartes pensa pouvoir remonter de l'idée de la perfection à Dieu lui-même, le cartésien Malebranche ne fut-il pas entraîné à pêcher dans des eaux fort proches du panthéisme<sup>5</sup> ?

<sup>3</sup> Hilda GRAEF, *Histoire de la mystique*, Éd. du Seuil, 1972, pp. 141, 188 et suivantes, 198.

<sup>4</sup> E. LEGOUIS et L. CAZAMLAN, *Histoire de la littérature anglaise*, Paris, Hachette, 1924, pp. 725, 767, 682 ; Richard STAUFFER dans *Histoire des religions*, t. II, Encyclopédie de La Pléiade, Gallimard, 1972, p. 989 ; J.-P. DESCHEPPER dans *Histoire de la philosophie*, t. II, Encyclopédie de La Pléiade, Gallimard, 1973, p. 494 ; Serge HUTIN, *La philosophie anglaise et américaine*, PUF, Que sais-je ?, 1958, p. 28 ; Henry KAMEN, *L'éveil de la tolérance. L'Univers des Connaissances*, Paris, Hachette, 1967, p. 202.

<sup>5</sup> Le père Ch. LAHR, S.J., *Cours de philosophie*, Paris, Gabriel Beauchesne et fils, t. II, 1933, pp. 638 et 646.

Notons au passage que certains maçonnologues épousent aussi l'interprétation divine de l'idée de perfection. C'est le cas de Roger Bongard, Lieutenant Grand Commandeur du S. C. du 33<sup>e</sup> et dernier degré du rite écossais ancien et accepté pour la Confédération helvétique, qui émet l'opinion que l'initiation fait retrouver une parcelle ou une cellule divine<sup>6</sup>, et de Paul Naudon qui évoque l'immanence du divin en l'homme tout en sauvant la transcendance<sup>7</sup>.

Parallèlement à l'interprétation religieuse du VITRIOLUM, les agnostiques, les athées, les libres penseurs et les laïques se servent eux aussi de ce symbole.

Pour ces frères-là, la pierre cachée est bel et bien l'idée de perfection, mais avec une perception et une finalité proprement humanistes. Ils n'ont pas besoin d'un Dieu pour se placer sur leur voie royale. Tout en étant pénétrés de relativisme, ils sont pleinement conscients de leurs imperfections et de leurs lacunes. Ils sont déterminés à se perfectionner dans leur quête intérieure et à travailler à l'amélioration des relations humaines, d'abord entre eux et puis à l'extérieur de l'atelier, car ils sont convaincus que ce n'est pas une révolution qui pourra sainement faire évoluer la société profane vers un mieux, mais la somme des efforts individuels, libres et réfléchis du plus grand nombre de ses membres. N'était-ce pas Marius Lepage qui disait que la franc-maçonnerie n'a pas à changer le monde, mais à former des hommes qui eux le changeront ?

Pour ce type de franc-maçon aussi la pierre cachée, idée de perfection est précieuse, car elle active le désir de perfectionnements successifs par les rites de passage et la fréquentation assidue des frères très différents. Ils font la part de l'idée de perfection et de la perfection elle-même. Ils ne sont pas perfectionnistes, car le perfectionnisme est la porte ouverte à la maladie mentale et aux excès du fanatisme, mais ils savent que l'homme est perfectible et ils y travaillent. La spiritualité maçonnique leur est un lien privilégié, irremplaçable, qui embellit la vie. Au contact des uns et des autres, grâce à leurs différences et à leurs échanges, ils opèrent une complémentarité des plus enrichissantes. Chaque franc-maçon par son vécu, son milieu, son éducation, sa culture, ses études, sa profession, sa sensibilité et son savoir, par ses déboires aussi et ses succès, peut apporter à ses frères ce qu'ils n'auraient probablement jamais connu sans la loge. Il est significatif que toute la symbolique maçonnique se ramène à l'union

---

<sup>6</sup> Roger BONGARD, *Manuel maçonnique du Rite Écossais Ancien et Accepté*, coll. Histoire et tradition, Paris, Dervy-livres, 1979, pp. 33-34.

<sup>7</sup> Paul NAUDON, *La franc-maçonnerie*, PUF, Que sais-je ?, 1963, p. 88.

des contraires. Aucun symbole ne peut blesser un frère dans ses convictions intimes s'il demeure un homme probe et libre.

Le VITRIOLUM est valable pour tous, croyants ou incroyants. La franc-maçonnerie n'appartient à personne. Le VITRIOLUM est aussi à la base des valeurs initiatiques et de la conception du sacré dans l'univers maçonnique.

Le sacré dans la franc-maçonnerie mériterait une étude plus approfondie, Le temps nous manque ici pour en faire l'analyse, mais vous avez déjà compris que le sacré découle tout normalement de l'idée de perfection. Le temple maçonnique symbolise la société idéale dans un univers parfait. Il est fermé sur lui-même. À l'extérieur, au-delà du parvis s'étend le monde profane que l'on assimile aux ténèbres par opposition à la lumière spirituelle qui illumine l'intérieur. Tout ce qui se passe à l'intérieur du périmètre sacré est fonction de l'idéal, hors du temps et de l'espace, sur un plan universel, mais en général cet idéal est anthropomorphique et anthropocentrique. Tout part de l'homme pour aboutir à l'homme. Le croyant reste libre de faire passer ce parcours par Dieu.

Comme l'écrit très justement J.-J. Wunenburger dans sa passionnante petite étude sur le sacré, également publiée aux PUF, sacré et religion ne sauraient être confondus, parce que certaines formes de religion se dispensent de la méditation du sacré et que le sacré peut survivre, voire re-vivre en dehors du religieux<sup>8</sup>. Comme nous l'avons fait pour la notion de spiritualité, il reconnaît que le sacré peut faire l'objet d'interprétations divergentes, voire contradictoires. Mais presque tout ce qu'il en donne comme développements se retrouve dans le sacré de la loge. Citons, à titre d'exemples, le langage symbolique, le récit mythique, le jeu rituel, l'initiation, l'espace-temps et le lieu sacrés, le grand temps mythique, les fonctions culturelles, l'interdit et le mystère, la purification sacrée, le secret des profondeurs.

Mais à la différence de certains ordres religieux, s'il y a effectivement distinction entre le sacré ou l'initiatic et le profane, il ne s'ensuit aucune coupure. Les francs-maçons vivent des deux côtés de la porte. Ils agissent dans la société profane, y adhèrent à ce qu'ils veulent, y fondent ou non une famille, y exercent un métier et viennent se ressourcer en loge. Les perfectionnements du franc-maçon doivent être de quelque profit pour le profane. En loge, il y a un sacré, mais pas de sacrements. Les rites n'y sont qu'une mise en condition qui n'est pas un conditionnement. Mais il est indubitable que par l'initiation s'est produit dans l'esprit quelque chose

---

<sup>8</sup> Jean-Jacques WUNENBURGER, *Le sacré*, PUF, Que sais-je ?, 1981, p. 3.

de neuf et d'indéfinissable. Une vie nouvelle a commencé. Il y a eu une palingénésie dont les effets sont perceptibles.

Quand les profanes font allusion aux francs-maçons, ils les appellent souvent les Frères trois points. Jamais les frères entre eux n'usent de cette expression et cependant le symbole des trois points mériterait qu'on s'y arrête un peu. Placés chacun dans un angle d'un triangle idéalement équilatéral, tracé ou seulement suggéré, les trois points interprétés de manière hégélienne traduisent un des aspects tensionnels des perfectionnements et la technique de dépassement des attitudes conflictuelles. Les trois points ainsi placés nous ramènent encore et toujours à l'union des contraires. Les deux points à la base sont la thèse et l'antithèse. Dans sa *Dialectique du Moi et de l'Inconscient*, C. G. Jung écrit qu'il « ne faut pas ... s'arrêter en cours de route, les thèses et les antithèses doivent être confrontées les unes aux autres jusqu'à ce que la discussion ait engendré la lumière et acheminé le sujet vers une solution satisfaisante »<sup>9</sup>.

Nous disons, pour note part, que l'antagonisme doit être dépassé par une prise de conscience, une compréhension, voire une révélation, la plus honnête possible de la subjectivité de l'autre. Ainsi chacun sera à même de nuancer ses propres convictions et, dans le cas le plus favorable, aura parcouru la moitié du chemin qui le séparait de son contradictoire. Ensemble, ils auront modifié leurs points de vue jusqu'à se retrouver d'accord, en tout ou plus fréquemment en partie. La thèse et l'antithèse se sont hissées et confondues au niveau supérieur de la synthèse, mais cette synthèse devient à son tour une nouvelle thèse susceptible de rencontrer une nouvelle antithèse. Ainsi de suite. Il est à noter que l'union des contraires ainsi réalisée n'élimine en rien les différences auxquelles la franc-maçonnerie accorde la plus grande importance. C'est encore Jung qui remarque que « cette opposition des contraires est inéluctable pour autorégulation ». C'est du choc que jaillit la lumière (aussi au cours de l'initiation), mais en privilégiant chez nous le respect d'autrui, sa liberté, son unicité, nous supprimons la compétition pour la remplacer par une convergence. C'est le grand principe maçonnique de l'un dans le multiple.

L'union des contraires, loin d'asservir, multiplie les virtualités, complète les savoirs des uns par les savoirs des autres, et en chacun de nous s'élabore l'harmonie des valeurs sensibles et du rationnel. Dans nos temples, la discipline gestuelle elle-même et l'application rigoureuse des règlements ne servent qu'à préparer à l'écoute des autres, à leur permettre

---

<sup>9</sup> G. JUNG, *Dialectique du moi et de l'inconscient, Idées*, Gallimard, 1964, p. 174.

de s'exprimer pour alimenter intelligemment la réflexion de chacun. Nous avons toujours à l'esprit la construction de l'homme total, celui qui peut dépasser le binaire et aller vers le tertiaire que couronnent sagesse, équilibre et amour.

La loge est indubitablement un lieu privilégié. N'est-il pas merveilleux qu'y puissent se rencontrer, se parler et participer aux mêmes travaux des artistes, des techniciens, des scientifiques, des commerçants, des écrivains, des médecins, des professeurs, des avocats, des chefs d'entreprise, des syndicalistes, des fonctionnaires et des ministres du Culte ?

Au fil des rituels aux différents degrés, la franc-maçonnerie porte la trace des différents courants philosophiques et scientifiques successifs dont l'héritage anime toujours le fonds spirituel de l'Occident. Tous furent en leur temps novateurs. Leurs conclusions multiples bousculèrent les idées reçues, les savoirs officiels et les obstacles épistémologiques. Il n'est pas dépourvu d'intérêt de les comparer aux idées les plus récentes qui quelquefois dérangent ou sont l'objet de polémiques. Toute spiritualité est vivante et traîne en elle des vestiges du passé. La tradition maçonnique comprend et utilise divers systèmes de symboles dont les plus influents puisent aux sources de l'art de bâtir, des phénomènes de la nature, de l'hermétisme, de la Rose-Croix, de la *Bible* et des mystères antiques. Un état d'esprit irréfléchi et tendancieux nous fait trop souvent mépriser le syncrétisme que l'on confond avec un éclectisme informe. Les périodes de syncrétisme sont grosses de nouveautés. La gestation n'est jamais méprisable. La naissance, la formation et l'expansion de la doctrine chrétienne s'accomplirent dans une atmosphère de syncrétisme. L'Église, dans son histoire, est prodigue d'adaptations aux mutations de société. Elle apporta souvent la preuve de sa capacité d'intégrer des corps spirituels étrangers. Qu'on songe à saint Thomas d'Aquin réussissant l'amalgame du christianisme et d'Aristote.

La franc-maçonnerie n'entretient aucun complexe vis-à-vis du syncrétisme. Elle est syncrétique par essence.

On m'objectera peut-être qu'il est bien difficile d'imaginer le maintien d'une tradition dans un ensemble aussi peu cohérent de tempéraments et d'idées.

J'y répondrai très brièvement par une modeste approche structuraliste. La franc-maçonnerie est une grande structure qui a ses lois. Elle englobe un grand nombre d'éléments qui ont leurs propriétés et leurs interactions.

Mais une structure n'est pas fossile. Elle vit. Elle est une totalité dotée d'un pouvoir de transformation et d'un autoréglage. Les mutations qui se produisent par les éléments modifient donc le tout sans le mettre en péril.

Les lois de la totalité demeurent et en assurent la conservation. Ainsi se trouvent résolus d'éventuels conflits entre la tradition et la modernité. Il n'y a là aucun passéisme.

Les différences sont impérativement nécessaires. Une loge qui ne serait composée que de chrétiens ou d'athées, d'orthodoxes ou de déistes, d'apologistes ou de panthéistes, de spiritualistes ou de matérialistes, d'existentialistes ou de rationalistes, de positivistes ou de réalistes, de savants ou de poètes ne serait pas une loge, tout au plus un club, un cercle culturel, une fraternelle.

Il est indéniable que la spiritualité maçonnique est le facteur le plus déterminant de la préservation et de la perpétuation de la franc-maçonnerie. Tant dans l'ordre des sentiments que dans celui de l'intelligence, de la connaissance que de l'amour, de la vie intérieure que du gouvernement de soi, la franc-maçonnerie a fait ses preuves.

Elle a beaucoup à offrir. Tout en prenant en compte les misères du monde au temps présent, elle tend véritablement à l'universalité, car elle s'occupe de ce qui est éternel en l'homme, en tout homme et en tous les hommes. Elle laisse à chacun de ses membres le droit de se préoccuper ou non du problème des relations entre le microcosme et le macrocosme et de se poser ou non des problèmes d'ordre métaphysique. Elle y est néanmoins sensible.

En 1959, Albert Bayet, professeur honoraire à la Sorbonne, lançait un mémorable appel. Écoutons-le. Ce sera ma conclusion.

« Je n'ai aucune raison de cacher que je suis personnellement rationaliste. À ce titre, j'ai défendu et défendrai mes idées. Mais je pense que l'heure est venue, pour tous ceux qui défendent les leurs, d'aller au-delà de la tolérance vers la compréhension réciproque et la diversité souhaitée des idées. Il me semble que, sans rien renier, sans rien abandonner de celles auxquelles on est attaché, on peut rendre justice à celles qu'on ne peut admettre, à celles mêmes que l'on combat. On peut même, pour une part, les aimer. Un rationaliste n'est pas infidèle à lui-même s'il prend plaisir à lire le *Phédon*, les *Pensées* ou les *Paroles d'un croyant*. Un croyant n'est pas infidèle à lui-même s'il prend plaisir à lire *Gargantua ou Candide* » (Albert Bayet).

Cette opinion d'un penseur libre, c'est, peut-être inconsciemment, le plus bel éloge que l'on puisse faire de l'esprit maçonnique.

# Foi et rationalité<sup>1</sup>

Martin KÜPPER

Qui parmi nous ne serait pas tenté de voir dans notre titre deux concepts emblématiques de notre colloque où une loge qui porte le flambeau des Lumières entre en dialogue avec des représentants de la foi religieuse ? Emblématiques ou non, nos deux termes expriment deux caractères de la spiritualité occidentale depuis la formation de la théologie au sein de l'Église ancienne. Ils pourraient servir de fil conducteur d'un récit de cette histoire. On verrait alors deux émules dans l'effort de connaître la vérité s'unir dans une ascension vers le plus haut et le plus intérieur ou la conscience se dépasse elle-même, conjuguer ensuite leurs efforts pour conceptualiser la connaissance du monde, se quereller à propos de la supériorité de l'une sur l'autre, enfin on les verrait se séparer, s'affronter, se perdre de vue, mais ceci jamais définitivement. Car, en chacune d'elles, c'est bien la vie de la conscience qui s'articule sans pouvoir se résigner à se passer de l'une d'elles. Leur émulation dans le combat pour la vérité n'a pas manqué d'être relevée dans l'élaboration de la phénoménologie, donc de l'un des principaux mouvements de pensée du vingtième siècle. Edmond Husserl leur donne une large place dans la deuxième moitié du premier volume de ses *Idées directrices pour une phénoménologie*<sup>2</sup>. Merleau-Ponty élabore *Le Visible et l'Invisible* à partir de la notion de « foi perceptive », terme husserlien qui situe l'œuvre dans un dialogue avec la phénoménologie<sup>3</sup>. La réflexion ici proposée essaie de cerner la signification de nos deux termes dans les *Idées directrices* de Husserl. Nous considérerons les traits essentiels de la démarche

---

<sup>1</sup> Le texte qui suit a été conçu pour servir de base à une discussion entre des francs-maçons et des représentants de plusieurs religions. L'auteur ne prétend pas contribuer à l'interprétation de la phénoménologie. Il est conscient des simplifications et des réductions introduites dans l'intérêt de la communication. La place des *Idées* dans l'œuvre de Husserl et dans la philosophie moderne ainsi que les interprétations et développements ultérieurs de la phénoménologie n'ont pas pu être discutés. Le sujet suggère une étude approfondie qui en tiendrait compte.

<sup>2</sup> Edmund HUSSERL, *Ideen zu einer reinen Phänomenologie and phänomenologischen Philosophie*. Erstes Buch, in *Husserllana Bd. II*, Den Haag, Martinus Nijhoff, 1950. Traduction française : *Idées directrices pour une phénoménologie*, trad. de l'allemand par Paul Ricœur, Paris, Gallimard, 1950 ; réimpression coll. « Tel », 1985. Je suis cette traduction en me réservant la liberté de chercher des termes plus proches de l'original allemand. J'indique les paragraphes (communs à l'original et à la traduction).

<sup>3</sup> Maurice MERLEAU-PONTY, *Le Visible et l'Invisible*, Paris, Gallimard, 1964.

phénoménologique pour Mink ensuite le rôle de la foi et de la raison. Le problème de l'ambiguïté de la phénoménologie nous conduira enfin vers le lieu où foi et raison ont leur source. Ce lieu manque d'emblème, mais il pourrait s'avérer que c'est en lui que notre dialogue évolue.

### 1. L'attitude naturelle et la thèse de l'être

Nous vivons dans de multiples relations qui nous lient au monde. Nous manipulons les choses, nous participons à la vie de la société. Des connaissances dans plusieurs domaines et peut-être dans un domaine spécialisé constituent notre savoir. De toutes ces tranches de vie et de ces domaines d'objets de connaissance, nous croyons qu'ils sont réels. De tout cela nous disons : « Il est », sur la base d'une foi en l'être qui sous-tend toutes nos relations. Cette foi n'est jamais articulée ou professée comme une croyance, pourtant elle contient une thèse implicite. C'est la thèse de l'être. Husserl l'appelle aussi la thèse générale, parce qu'elle est implicitement présente dans tous nos actes de conscience qui portent sur le monde. La foi en l'être ébranle la conscience et l'emporte au-delà d'elle-même dans la visée de ses objets. En cela elle est plus qu'une croyance<sup>4</sup>. Elle est la base de notre attitude naturelle en face du monde.

Mais est-elle capable de fonder un savoir ? Tient-elle devant la juridiction de la raison qui exige une légitimation de sa part ? Et la connaissance, quelle condition doit-elle remplir pour être vraie connaissance d'une chose ?

Nous rencontrons les objets de notre connaissance dans des ensembles de faits. Nous pouvons observer et décrire comment une entité du monde se comporte. Mais nous voulons en savoir plus, c'est-à-dire nous cherchons la loi interne qui structure le comportement. Cela nous conduit des faits individuels et contingents à la nécessité interne et à la généralité. Nous cherchons une règle intérieure à la chose observée qui lui est propre à tel degré qu'elle représente ce que la chose est en elle-même. Cette règle est son essence. De voir l'essence dans une intuition directe est la tâche de la connaissance d'après Husserl<sup>5</sup>.

Notre démarche, désormais, ne se contente plus de connaître des théories, mais veut pénétrer le fond sur lequel les théories sont érigées.

<sup>4</sup> Le sens du mot *Glaube* oscille chez Husserl entre « foi » et « croyance ». J'emploie tantôt l'un tantôt l'autre selon le sens imposé par le contexte. Le mot *Seinsglaube* compose « foi/croyance » avec « être ». Il peut être compris comme « foi en l'être » ou « foi de l'être ». Voir point 6, La foi de l'être (*der Seinsglaube*) et ses modalités.

<sup>5</sup> § 2.



Ce fond est l'intuition des essences. Ce qui est ici entendu par le mot « intuition » comprend la perception sensorielle et l'intellection directe de la catégorie de l'être à laquelle une chose appartient. L'intuition ne se limite pas à rendre l'objet présent, elle y pénètre et donne son objet à la conscience. Cette donation est originaire en ce sens qu'elle est l'origine de tout savoir fondé<sup>6</sup>. L'intuition n'est pas passive, elle est un acte. Sans en être la productrice, elle donne l'objet à la conscience qui, dès lors, dans ses jugements rationnels, se règle sur les choses mêmes<sup>7</sup>. Cela équivaut au retour des théories élaborées à l'intuition originaire. C'est ainsi que Husserl énonce « le principe de tous les principes » :

« Avec le principe de tous les principes nulle théorie imaginable ne peut nous induire en erreur : à savoir que toute intuition donatrice originaire est une source de droit pour la connaissance ; tout ce qui s'offre à nous dans « l'intuition » de façon originaire (dans sa réalité corporelle pour ainsi dire) doit être simplement reçu pour ce qu'il se donne, mais sans non plus outrepasser les limites dans lesquelles il se donne alors. Il faut bien voir qu'une théorie ne pourrait à son tour tirer sa vérité que des données originaires. Tout énoncé qui se borne à conférer une expression à ces données par le moyen d'une simple explicitation et de significations qui leur soient exactement ajustées est donc réellement, comme nous l'avons dit dans les lignes d'introduction de ce chapitre, un commencement absolu appelé au sens propre du mot à servir de fondement, bref un *principium*. Ceci est particulièrement vrai pour ce type de connaissances eidétiques générales auxquelles on limite d'ordinaire le terme de principe »<sup>8</sup>.

Dans ce principe des principes s'annonce un paradoxe. L'intuition originaire nous montre deux faces : elle est donatrice et, donc, acte, mais en même temps le milieu où ce qui se donne arrive. Pour l'instant, il suffit de signaler cette duplicité apparente.

Le retour à l'intuition est un élément nouveau par rapport à la démarche des sciences et de toute notre vie intellectuelle. Dans chaque domaine, la connaissance avance sur un sol constitué par des principes premiers et sous-tendu par la thèse de l'être. De nouveaux phénomènes peuvent s'ajouter à ceux qui sont déjà connus. Des théories explicatives sont remplacées par d'autres. Cela se passe sur un fond qui n'est pas mis en question. Des données premières assurent toute la marche. Pour la phénoménologie, au contraire, il s'agit d'examiner l'origine des données, d'élucider leur donation. Ce projet exige un retour en deçà de la base communément admise. Faire ce pas en arrière entraîne une rupture avec

---

<sup>6</sup> § 3

<sup>7</sup> § 19.

<sup>8</sup> § 24. Cf. Ricœur, pp. 78 *sq.*

l'attitude naturelle. Une nouvelle attitude phénoménologique naîtra d'une intervention profonde dans la vie de la conscience. On quitte le sol marqué par la thèse de l'être et la croyance en la réalité du monde en direction d'un sol nouveau.

## 2. Vers l'attitude phénoménologique

L'intervention dans la vie de la conscience est vue sous deux aspects. Le premier porte le nom d'*epoché*, mot de provenance grecque. Il consiste en la suspension du jugement et de l'assentiment. Cette attitude d'abstention une fois prise, la thèse générale de la réalité du monde n'est plus en vigueur. Le deuxième aspect, plus subtil, révèle mieux encore ce qui arrive à la thèse du monde. Elle n'est ni simplement niée, ni remplacée par le doute, mais modifiée. Tout son contenu reste inchangé, seulement la position prise dans son expression n'est plus en vigueur. De ceci Husserl parle en des termes comme : « Nous la mettons pour ainsi dire 'hors de jeu' (*außer Aktion*), 'hors circuit', entre parenthèses »... La thèse, peut-on même dire, est encore un vécu, mais nous n'en faisons aucun usage<sup>9</sup>. Ainsi tenue en suspens, elle peut être examinée objectivement. Husserl résume :

« Ce que nous mettons hors de jeu c'est la thèse générale qui tient à l'essence de l'attitude naturelle ; nous mettons entre parenthèses absolument tout ce qu'elle embrasse dans l'ordre ontique : par conséquent tout ce monde naturel qui est constamment 'là pour nous', 'présent', et ne cesse de rester là à titre de 'réalité' pour la conscience, lors même qu'il nous plaît de la mettre entre parenthèses... »<sup>10</sup>.

L'usage fréquent des guillemets veut signaler que la réalité du monde reçoit un index qui rappelle la mise hors de jeu de la thèse générale.

L'exercice de la nouvelle attitude concerne d'abord la pensée, il est réflexion. Mais quelque chose s'y ajoute, il y a un travail sur la conscience. D'une certaine manière, il s'agit de « réaliser » l'attitude. Un nouveau regard entre en jeu qui n'est pas un vécu et n'ajoute rien à la vie réelle de la conscience.

La foi en l'être apparaît dans une position difficile à saisir. La thèse qu'elle contient n'est plus en vigueur. Mais elle-même est-elle entièrement hors jeu ? Husserl dit : « Par rapport à chaque thèse nous pouvons, avec une entière liberté, opérer cette *epoché* originale, c'est-à-dire une certaine

---

<sup>9</sup> § 31.

<sup>10</sup> § 32 Cf. Ricœur, pp. 102 sq.

suspension du jugement qui se compose avec une persuasion de la vérité qui demeure inébranlée, voire inébranlable si elle est évidente »<sup>11</sup>. Que veut dire persuasion ? Serait-ce une force qui perdure quand la thèse est mise hors de jeu ? Et que serait cette force sinon la confiance que par la méthode choisie l'on découvrira un nouveau domaine du savoir, *i.e.* la conscience absolue<sup>12</sup> ? Nous touchons ici aux limites de la mise entre parenthèses.

Une fois la nouvelle attitude envisagée comme méthode, Husserl ne quitte pas aussitôt l'attitude naturelle. Il montre que sur sa base on a toujours distingué entre le monde et la conscience. Mais on considérerait les deux comme faisant partie d'une seule réalité. Cela rendait impossible de voir en la conscience une région de l'être qui ne partage en rien la réalité du monde. En scrutant la sphère des vécus à l'intérieur de la conscience, Husserl en fait pour ainsi dire jaillir le nouveau domaine de la conscience pure dans une expérience nouvelle. La conscience y apparaît « comme une sphère de l'être ouverte et infinie, mais pourtant accomplie en elle-même »<sup>13</sup>. Le nouveau domaine n'est rien d'autre que l'immanence de la conscience à laquelle on parvient en excluant tout ce qui la rattache à la réalité du monde qui est transcendante par rapport à elle.

Il s'agit d'un domaine transcendantal, non pas d'un état descriptible par la psychologie. Quand tout ce qui est monde, y compris le psychisme personnel, a été éliminé par la mise hors de jeu, c'est un résidu phénoménologique qui reste. Ce résidu est immanence pure et conscience absolue ne partageant rien avec le monde réel et en ce sens irréal. Le monde est réel en tant que : il n'a qu'une existence relative par rapport à la conscience. Celle-ci étant pure et aucunement monde, elle peut porter en elle le monde et tous les mondes possibles par la constitution intentionnelle. À la méthode utilisée pour acquérir la nouvelle attitude nous pouvons désormais donner son nom : c'est la réduction phénoménologique<sup>14</sup>. Elle reconduit la conscience à elle-même et la réduit à n'être qu'elle-même dans son immanence.

---

<sup>11</sup> § 31. Cf. Ricœur, pp. 100 *sq.*

<sup>12</sup> § 32.

<sup>13</sup> § 33.

<sup>14</sup> § 33.

### 3. La réduction phénoménologique et ses limites

Dans son immanence, la conscience est un flux d'événements dans lesquels elle se donne des contenus ; elle y mène sa vie, elle vit dans ses contenus en les faisant vivre. Ainsi peut-on essayer de rendre le sens du mot allemand *Erlebnis*, généralement traduit par « vécu ». Dans ce vécu de la conscience, tant que celle-ci n'est pas réduite, il y a des éléments réels qui en font un vécu humain, lui donnant un rapport au corps, le situant dans l'espace-temps et dans le monde. La conscience apparaît comme un état réel d'un être du monde, tandis que son essence reste cachée. Si nous mettons le monde réel entre parenthèses, les éléments réels des vécus y sont inclus. Ce qui reste est le vécu pur et immanent. Tombons-nous ici dans le « purement subjectif ? » Ce serait le cas s'il n'y avait pas les contenus inséparables de tout vécu. Le vécu n'est jamais sans un contenu qui lui corresponde et forme son corrélat. Dans l'immanence même, il y a corrélation entre le moi et le contenu. Être conscient signifie être conscient de quelque chose. Le vécu est un acte qui vise quelque chose. Le moi émet son regard vers le contenu immanent et à travers lui sur la chose transcendante. C'est ce qu'exprime le terme « intentionnalité ». La conscience dirige ses intentions vers... elle vise. L'intentionnalité est son essence.

Lié à l'intentionnalité, nous trouvons ce qui nous paraît être l'aspect essentiel de la conscience, je veux dire ce qui en fait la sphère du sens. L'attitude phénoménologique a pour effet que l'on reconnaisse dans les unités réelles des unités de sens. Celles-ci présupposent « une conscience donatrice de sens qui pour sa part est absolue et n'existe pas elle-même grâce à une donation de sens »<sup>15</sup>. Mais qu'est-ce que le sens ? L'intelligibilité ? Oui, mais il y a plus. Si le monde a son être comme un certain sens, nous devons admettre que le sens est constitutif de l'être et nous pouvons avancer l'idée qu'il est sa justification interne. Le sens confère le droit d'être à ce qui est. Et la conscience absolue est le champ de la donation du sens et « la sphère d'origines absolues »<sup>16</sup>.

La réduction a deux limites. La conscience absolue qu'elle isole ou prépare en quelque sorte ne peut pas être sans contenu. Dans ce cas, elle ne servirait plus de base à une fondation possible du savoir. La réduction dispose la conscience de telle façon qu'elle puisse être à la fois sujet et objet

---

<sup>15</sup> § 55.

<sup>16</sup> *Ibid.*

d'une science de la conscience absolue. Cela implique qu'elle ait des vécus disponibles à la réflexion, des vécus, certes, réduits à l'état pur<sup>17</sup>.

Il n'y a pas de contenus sans sujet. C'est-à-dire, le moi ne peut pas être mis entre parenthèses entièrement. Dépouillé de la subjectivité humaine en général et de son individualité en particulier, il est réduit à l'*ego* pur. Comme tel, il est sans changement, le même dans tous les vécus. « Par contre, le moi pur semble être un élément nécessaire : l'identité absolue qu'il conserve à travers tous les changements réels et possibles des vécus ne permet pas de le considérer en aucun sens comme une partie ou un moment réel des vécus mêmes »<sup>18</sup>.

#### **4. La chose et l'objet**

La réduction opère une importante césure du côté objectif. L'attitude naturelle ne distingue pas entre la chose vue et sa manière d'être donnée dans la vision. La réduction fait apparaître la transcendance de la chose par rapport à la conscience. En tant que réelle, elle est incapable d'être perçue dans l'immanence. Son sol absolu lui reste interdit. Pour cette raison elle ne peut pas être donnée au sens absolu du terme, mais uniquement comme phénomène, et cela veut dire qu'elle n'est jamais donnée dans une unité individuelle, mais dans de multiples manières d'apparaître. Cela ne signifie pas que nous ne percevions que des signes ou des images. Ce que nous voyons est la chose même comme phénomène.

Les contenus immanents de la conscience sont donnés de manière absolue. Ils sont donnés en eux-mêmes. Étant conscience, ils participent à la donation du sens.

Cette confrontation du transcendant et de l'immanent n'est pas le dernier mot de cette réflexion. Car les choses transcendantes sont comme phénomènes les contenus des vécus intentionnels. Par le moyen des vécus, tout le réel transcendant est, au moins potentiellement, contenu immanent de la conscience et peut être constitué comme son objet. Dans le noyau du vécu, c'est l'essence de l'objet qui est donné et l'essence porte le sens.

Au terme de la réduction, la conscience et son objet se tiennent sur le sol de la conscience absolue et sont ce sol même<sup>19</sup>.

---

<sup>17</sup> § 59

<sup>18</sup> § 57. Cf. § 64.

<sup>19</sup> §§ 42-44.

## 5. Le double aspect de la conscience

Pour nous faire mesurer l'importance de l'acquisition de cette base, Husserl insiste sur l'intentionnalité. « Tous les vécus participent en quelque manière à l'intentionnalité... C'est l'intentionnalité qui caractérise la conscience au sens fort, et qui autorise en même temps à traiter le flux des vécus comme un flux de conscience et comme unité d'une conscience »<sup>20</sup>. Elle est la visée par laquelle la donation de sens entre en action dans le vécu.

Le vécu lui-même a deux aspects. Il est, d'une part, un événement réel de la vie de la conscience et comme tel objet d'analyses réelles. D'autre part, chaque vécu est conscience de quelque chose ; il n'est pas vide, mais rempli d'un contenu objectif. Cette différence caractérise toute la conscience : elle est toujours vécu et contenu. Husserl donne au vécu le nom de noèse (du grec *noësis* = acte de pensée) et au contenu le nom de noème (du grec *noëma* = contenu de pensée). Moyennant le noème, toute la réalité est dans la conscience. En tant que contenu d'un vécu, tout ce qui arrive dans la vie peut être élevé au niveau de l'essence, *i.e.* figurer comme contenu d'une position de sens, *i. e.* d'un énoncé.

Les énoncés sont des jugements. Nous ne disons pas que dans la vie nous formulons constamment des jugements dans leur expression verbale, mais que nous avons des pensées composées de deux ou plusieurs idées, ainsi quand nous disons : « le ciel est bleu ». Cette pensée composée forme le noyau d'un noème qui lui ajoute encore d'autres caractères. Je pense : « le ciel est réellement bleu » comme je pourrais penser : « J'espère que le ciel soit bleu ». De tels caractères sont les modalités du noème. Mais comme noèse et noème sont toujours en corrélation, le caractère qui caractérise le jugement logique concerne aussi la noèse<sup>21</sup>. C'est ici que nous retrouvons la foi en l'être comme donnée fondamentale de la conscience absolue. Rien n'est resté de la naïveté et de l'exubérance de sa forme naturelle. Le résidu de sa réduction est une modalité de la conscience qui accompagne tous les énoncés, toutes les positions de sens. Elle est une protoposition, une protoopinion, au sens fort du mot grec *doxa*, de la conscience donatrice de sens.

---

<sup>20</sup> § 84. Cf. Ricœur, pp. 282 *sq.*

<sup>21</sup> § 94.

## **6. La foi de l'être (*der Seinsglaube*) et ses modalités**

Par la réduction, un retournement a eu lieu qui pourrait se trouver caché par l'emploi inchangé du mot *Glaube* et du mot composé *Seinsglaube* que jusqu'ici j'ai traduit par « foi en l'être ». En traduisant « foi de l'être », j'essaie de rendre compte du fait que ce n'est plus la conscience qui a foi en l'être comme en une entité extérieure à elle. C'est plutôt elle qui fait foi – comme un document. On peut s'appuyer sur elle comme source de certitude, assuré qu'elle donne du sens. Cette certitude est la foi qui implique la thèse de l'être. La certitude caractérise la noèse, le mode « être » le noème. Ainsi certitude et réalité se trouvent en corrélation.

Il y a plusieurs modalités à distinguer. Le caractère « réel » corrélé avec la certitude est fondamental. Mais la certitude peut se modifier en supputation, conjecture, interrogation. Son corrélat adopte alors les modalités du « possible », du « vraisemblable », du « problématique », du « douteux »<sup>22</sup>. De ces modalités, la certitude et le caractère « réel » représentent la forme originelle, le prototype. Les caractères modalisés y restent reliés : le possible est réellement possible, le vraisemblable réellement vraisemblable, le problématique réellement problématique, le douteux réellement douteux<sup>23</sup>. Les modifications de la certitude font plus que coexister avec elle, elles sont vraiment siennes. C'est toujours la foi qui est mise en œuvre par le doute et l'interrogation. La thèse de l'être reste sous-jacente à toute question.

La croyance qui se formule en thèse est l'expression directe de la foi de l'être, mais expression implicite, toujours en amont de toute articulation formelle ou verbale. Cette conscience positionnelle contraste avec un caractère possible de la conscience par lequel la croyance arrive à son degré zéro puisqu'on n'y prend pas position. On se représente une chose comme si elle était réelle en la pensant « seulement » sans la poser comme réelle ou possible. Cela porte le nom de modification de neutralité. Husserl compare ce caractère avec la fantaisie, insiste sur leur différence, la fantaisie variant et modifiant les contenus de la mémoire, et montre que ce qui leur est commun est de ne pas relever de la juridiction de la raison. Les actes positionnels seuls y sont soumis<sup>24</sup>.

Les vécus intentionnels se distinguent donc en deux classes : les positionnels ou thétiques et les neutralisés, distinction comparable

---

<sup>22</sup> § 103.

<sup>23</sup> § 104.

<sup>24</sup> §§ 109-111.

à celle du réel et de son ombre. Mais les deux classes ne s'excluent pas mutuellement. Chaque vécu neutre peut être transformé en vécu thétique. La conscience neutre est potentiellement positionnelle<sup>25</sup>. Cela signifie que la thèse fondamentale de l'être jouit d'une énorme prérogative : si toute conscience est potentiellement ou réellement thétique, tout vécu est ou peut devenir acte de foi<sup>26</sup>. Cette proposition ne contredit pas la suivante : en tout acte ou corrélat d'acte, il y a un élément logique. Avec sa thèse fondamentale, la foi met en œuvre une rationalité qui se cherche. Elle sous-tend des actes intentionnels qui portent sur la réalité transcendante. Tout en leur assurant une structure logique interne, elle ne peut pas leur donner leur évidence et leur validité. C'est sur les choses mêmes que la validité doit être vérifiée. La raison seule assume cette tâche. Elle se charge d'établir l'objectivité des actes intentionnels.

## 7. Raison et réalité

Tel est le titre de la quatrième partie des *Idées directrices*. Ayant résumé l'acquis des analyses précédentes, l'auteur se tourne vers le noème en particulier. Celui-ci n'est pas l'objet, mais il s'y réfère par le sens qui lui est propre. Il s'agit dès lors de savoir « comment le sens approche l'objet, comment nous lisons cela sur le visage du sens »<sup>27</sup>. L'objectivité ne peut être cherchée que du côté du sens. Il n'y a pas de point d'Archimède « extérieur » d'où il serait possible de s'en assurer.

« Chaque noème a un 'contenu', c'est-à-dire un 'sens' et se réfère à travers lui à 'son' objet »<sup>28</sup>.

À chaque acte de conscience appartient son « quoi », son contenu plein. La plénitude du sens a un noyau noématique. Mais ce n'est pas encore le centre. Observant comment, dans la noèse, le regard du moi vise la chose à travers le noème, nous trouvons quelque chose qui représente le point central du noyau et joue le rôle du sujet de toutes les propriétés noématiques qui y sont repérables<sup>29</sup>. Ce point central est l'objet noématique proprement dit. On en distingue l'objet dans le « comment » de ses déterminations<sup>30</sup>. Le « comment » a deux aspects : il y a le « comment » des

---

<sup>25</sup> § 114.

<sup>26</sup> § 117.

<sup>27</sup> § 128.

<sup>28</sup> § 129.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> § 131.



déterminations venant du contenu et le « comment » des manières d'être donné<sup>31</sup>. Nous mettons ainsi face à face le « quoi », l'objet proprement dit, et ses déterminations concernant son contenu et sa donation. Le « quoi » reste un X. C'est vers lui que convergent toutes les questions concernant l'objectivité. Il convient donc de s'interroger : « Cet inconnu est-il toujours identique à lui-même et est-il réel ? »<sup>32</sup>

Dans le contexte de cette problématique, Husserl rappelle le principe de la phénoménologie qui est aussi son paradoxe. Il n'y a pas de conscience sans objet. Ceci a été démontré par les réductions. Car tout ce qui a été mis hors jeu (exclu) est, avec un index, représenté dans la conscience absolue par une multitude de sens et de propositions. De l'autre côté, tout ce qui est monde et réalité n'est tel que représenté dans le cadre d'une conscience possible ou réelle. À chaque chose correspondent des événements noétiques. Il y a une corrélation entre noèse et noème et à travers ce dernier entre la conscience et les choses. La corrélation pourrait paraître comme un système fermé à l'intérieur duquel les questions sont résolues avant d'avoir été posées. Il me semble que Husserl ne la pense pas dans ce sens. Car corrélation signifie relation réciproque et la relation comporte une ouverture de l'un pour l'autre. La question se pose si l'ouverture n'est pas l'essence du sens. Mais cela suppose une démarche noétique qui nous est encore inconnue. Dans le contexte présent Husserl veut montrer que la corrélation est le cadre limitatif ou la question de l'objectivité doit être résolue<sup>33</sup>.

L'examen de la validité des positions prises par la conscience prend le chemin du retour de la position à la donation originaires de son contenu dans une intuition immédiate. Leur continuité est en cause. Celle-ci est absolument assurée quand il s'agit d'un contenu originellement donné auquel la position appartient immédiatement. Cette appartenance est la motivation de la position par le donné. La motivation apporte à la position sa légitimation. « Dans la donation originaires la position possède le fondement de son droit »<sup>34</sup> cela nous rappelle le principe des principes du § 24. La validité d'une position est démontrée, si d'elle l'on peut remonter à l'intuition d'une essence ou d'un rapport essentiel. Dans ce cas, l'essence entre dans la matière de la position, *i. e.* du sens, et peut être posée comme telle. D'une telle position Husserl dit : « Elle est position rationnelle et en tant que certitude de foi originellement motivée ; elle a le caractère

---

<sup>31</sup> § 132.

<sup>32</sup> § 135.

<sup>33</sup> §§ 128 et 135.

<sup>34</sup> § 136.

spécifique d'intelligente (*einer einsehenden*) »<sup>35</sup>. L'acte par lequel on intelli-ge, c'est-à-dire comprend par vision intellectuelle, est l'intellection qui est elle-même l'évidence. « L'intellection, en général l'évidence, est un événement marquant ; par son 'noyau' c'est l'unité d'une position rationnelle avec ce qui la motive quand l'essence, la situation d'ensemble pouvant être entendue en termes noétiques mais aussi noématiques »<sup>36</sup>

Dans l'évidence, la foi, en tant que certitude, et la raison s'unissent, mais sans jamais devenir identiques. « Ce n'est pas la foi en elle-même qui est caractérisée comme rationnelle, quoiqu'elle participe de la raison »<sup>37</sup>. La foi à la prétention de dire la vérité ; elle présume : ceci est réel. Ce faisant, elle anticipe, elle s'étend au-delà de ce qui est vérifié. La raison arrête ce mouvement de « prétention » en réclamant et en cherchant la motivation. En même temps, elle oblige la foi à se modifier en interrogation et à laisser la position ouverte. Cette ouverture étant maintenue par la foi, la raison trouve le chemin qui mène en amont de la position vers la manière d'être donné du contenu. La manière d'être donné que l'on trouve n'est peut-être pas encore la manière originaire ; alors le retour en amont continue. Unies, la prétention de la foi et la recherche de la motivation de la part de la raison appellent un grand nombre d'intentions qui interrogent, cherchent et vérifient sur le plan. Convergent-elles vers une donnée originaire, alors l'évidence se fait jour, la position est motivée.

Mais cela n'assure aucun repos à l'émulation de la foi et de la raison. Car soit le retour à la donation originaire assure la connaissance d'une essence, mais ce n'est alors que le noyau essentiel qui est connu. Un nombre indéterminé de déterminations attend d'être porté à l'évidence. Ces déterminations sont soumises au changement. La foi procédera donc à de nouvelles anticipations et la raison cherchera encore des motivations. Ainsi leur émulation permanente ouvre un chemin infini de connaissance le long duquel le réel est constitué en objet de la conscience<sup>38</sup>.

## 8. Foi et ouverture

À croire Husserl, foi et raison sont donc complémentaires. Qui dit complémentaire dit relatif chacune d'elles est relative à l'autre. Aucune ne

---

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> *Ibid.*

<sup>37</sup> § 139.

<sup>38</sup> § 149.

peut s'imposer comme absolue. Elles sont encore relatives dans un autre sens : aucune ne peut prétendre aboutir à un savoir absolu qui mettrait fin à leur quête. Ensemble elles caractérisent la vie de la conscience dont l'âme est l'intuition des essences. Animée par elle, la conscience jouit d'une plénitude qui s'élève loin au-dessus d'un savoir fonctionnalisé par ses applications technologiques. Elle est le domaine des principes et des origines, elle est donatrice de sens. En tant que telle, elle emploie la foi et la raison pour faire foi et s'approcher autant que possible de son idéal d'être rationnelle. La rationalité est ici pensée comme une justesse qui traverse et englobe toute la conscience. Étant justesse, la rationalité est l'aptitude de la conscience à la corrélation dans laquelle elle-même et son objet sont ajustés l'un à l'autre.

Nous avons interprété l'ajustement comme une ouverture. Qu'est-ce qui légitime notre position ? La corrélation nous est présentée en des termes qui ne lui enlèvent pas son ambiguïté. Seule une conjecture nous vient en aide. Le mouvement de retrait du monde vers l'immanence de la conscience ne finit peut-être pas sa course là où s'arrête la réduction phénoménologique. Husserl confirme cette conjecture : « L'absolu transcendantal que nous nous sommes préparé par les réductions n'est en vérité pas l'ultime, il est quelque chose qui se constitue lui-même dans un sens profond et tout à fait singulier et possède sa source dans un absolu ultime et véritable »<sup>39</sup>.

Le retrait a donc encore du chemin à parcourir s'il est destiné à atteindre l'absolu ultime. Ne faire qu'un pas dans sa direction nous oblige à mettre en question la présupposition principale de la phénoménologie. Elle a pour but la fondation du savoir, on attend d'elle des performances qui profitent à la philosophie et aux sciences. Cette finalité donne au retrait son pourquoi. Le regard retourne vers l'immanence ne fait pas que découvrir des actes intentionnels, il est intentionnel lui-même dans le double sens qu'il se dirige vers ce qu'il voit et qu'il y est dirigé par un pourquoi. À notre tour, nous mettons ce pourquoi hors jeu. Nous regardons sans pourquoi. Aussitôt le regard cesse de viser les contenus de la conscience un par un, il se pose sur leur ensemble tel qu'il est là à l'instant, sans choix ni perspective, il se fixe en une attention à ce qui est maintenant. On a comparé cette attention à la présence d'un témoin impartial dont le regard ne serait pas acté, mais être, être présent à ce qui est maintenant. L'image doit être corrigée en ce sens que dans l'attention, il n'y a pas un témoin et son regard, il n'y a que l'attention qui se prête à ce qui est. Le témoin y est

---

<sup>39</sup> § 81.

entré et a disparu. L'objet est le tout de l'attention et l'absence d'objet ne la change pas. Elle ne fait aucune différence. Prêtée à l'objet, elle ne peut pas le réclamer comme sien, puisque la base de l'appropriation s'est muée en espace ouvert, c'est-à-dire l'*ego* s'est transformé en ouverture. À sa place, il y a un vide. Étant vide, l'attention ne se réclame pas elle-même ; elle se donne.

L'attention, telle que nous la décrivons, est différente de celle qui accompagne les vécus intentionnels. En eux, l'attention est dirigée sur l'objet, elle participe à la visée et lui donne sa concentration. Elle est un effort du moi. Sur le chemin vers la source de la conscience dans lequel nous nous sommes engagés, l'attention se déploie et se fait espace.

Pratiquée ainsi, elle a un aspect existentiel qui est absent de la réduction. On pourrait donc craindre que nous ne retombions dans l'attitude naturelle et aboutissions seulement à un état singulier de la conscience ordinaire. Au contraire, avec tout notre être, nous poursuivons le retrait dans la direction qui est celle de la phénoménologie en deçà du sol de celle-ci vers une immanence plus profonde. Quant à la pratique, c'est une non-attitude et un non-état.

Dans l'exercice de l'attention, le fond de la conscience se révèle comme l'absolu ultime, affranchi de tout, affranchi même de son être propre. L'essence de la conscience, c'est d'être sans soi-même. Elle se donne et donne toute chose à elle-même, sans pour autant se perdre. Être sans soi-même, cela signifie être l'ouverture primordiale et ultime. C'est être pour l'autre, le réel ; vide et compassion ne font qu'un. C'est sauver l'autre et être son salut. Dans cette ouverture, l'alternative d'être et de ne pas être n'a pas cours. Son être est intemporel.

C'est donc dans la conscience attentionnelle que se révèle l'absolu ultime comme ouverture absolue. La conscience intentionnelle naît de cette source.

Vus à la lumière de ce fond, l'*ego* et ses vécus apparaissent sous l'effet d'une contraction<sup>40</sup>. C'est comme si l'ouverture s'était contractée pour se cacher à eux tout en dégageant un « entre » pour s'y révéler. L'espace entre... serait alors la corrélation. Dans la conscience attentionnelle, les essences et les sens multiples s'unifient et sont eux-mêmes ouverture. Tels que nous les trouvons sur le sol phénoménologique, ils nous paraissent désormais comme des cristallisations de ce qui est en lui-même espace ouvert.

---

<sup>40</sup> Je dois l'idée de contraction à Nicolas de Cues, surtout au livre II de *La Docte Ignorance*, et au *Pratyabhijñāhṛdayam de Kṣemarāja*.

Être sans pourquoi, c'est ce que nous faisons le moins dans la vie ordinaire. Nous cherchons le sens dans des « pourquoi » et accumulons les obstacles pour l'attention. De s'y exercer, comme nous l'avons dit plus haut, demande l'engagement de toute la vie. C'est entrer en religion. Et, en fait, parmi les religions constituées, ce sont celles de l'Inde qui lui accordent une place centrale. Elles transmettent sa pratique de génération en génération et développent sa théorie en des concepts subtils et différenciés. L'exercice est mis à la portée de chacun qui veut y être initié.

Pourtant, faire entrer le sans-pourquoi dans la vie reste une tâche difficile, à moins qu'on ne succombe à une ruse et qu'on ne le fasse sans s'en apercevoir.

## **9. Ouverture et théophanie**

Car il y a un phénomène unique en son genre<sup>41</sup>. Il entre irrésistiblement dans le champ de la conscience. Mais il résiste à toute tentative d'intuitionner son essence et de le constituer en objet. Il ne se livre pas non plus à la manière des sujets humains à nos actes de compréhension et de communication. Par contre, a-t-il la tendance de s'approcher de l'immanence de la conscience à un degré tel qu'il fait sien l'acte de constitution et apparaît dans le champ de la conscience en une apparition autonome ? Cette apparition est la théophanie. Le phénomène unique est Dieu. L'homme peut lui céder la place centrale de la conscience, l'*ego* se faisant serviteur. Cela signifie qu'on s'ouvre à ce phénomène incomparable et qu'on lui reste attaché quand sa présence cesse de se manifester en son irrésistible splendeur.

Demeurer dans l'ouverture à Dieu : c'est le sens de la foi selon la Bible. Un compagnonnage s'instaure entre Dieu et l'homme, une confiance scellée en alliance qui se reflète dans des institutions et des doctrines et, avant tout, dans un livre de mémoire des théophanies. En restant fidèle à Dieu, l'homme écoute, attentif, présent, dans l'oubli de soi. Il réalise l'attention et l'absolu sous l'attrait de la grâce. C'est là la ruse de la grâce. Et au fil des théophanies, Dieu pénètre de plus en plus l'immanence de la conscience et s'y révèle comme celui qui est sans soi-même, l'amour absolu. Il agit en agent de l'absolu ultime et apparaît comme sa réalisation. Ainsi il l'éveille au fond de la conscience et l'y importe – comme s'il y avait

---

<sup>41</sup> Pour ce passage, voir J.-L. MARION, « Le phénomène saturé », in *Phénoménologie et Théologie*, éd. par F. COURTINE, Paris, Critérior, 1992, pp. 79-128.

un extérieur – en traversant ses couches. Jésus dit que c'est la foi qui sauve, étant entendu que l'ouverture est le salut.

La fidélité dans le compagnonnage n'échappe pas à l'exigence de la raison. Elle lui livre comme motivation l'invincible présence de Dieu et, quand la théophanie ne resplendit plus, un reflet garde présent dans son mémorial qui s'articule en parole et en célébration. Par le moyen du mémorial, la fidélité a recours à la théophanie pour se légitimer. La raison insistera toujours auprès d'elle qu'elle prenne soin que la théophanie originaires ne soit pas voilée par les instruments dont la mémoire use pour la rendre présente. Et la théophanie elle-même s'actualise inopinément dans les actes du mémorial. La mémoire cède alors devant l'événement.

En articulant le mémorial, la fidélité assume la foi en l'être et en sa thèse, elle s'exprime en énoncés. En assumant la thèse de l'être, elle admet en son sein des intentions et des perspectives limitées et accepte d'être assimilée au processus infini de connaissance, en l'occurrence d'une connaissance déterminée de ce qui est originaires donné par la théophanie dans le mémorial. Où il y a des énoncés, la raison a le droit de regard. Elle demande au fidèle si tel énoncé, telle règle, telle doctrine ou telle institution est motivée par la théophanie. Le fidèle reconduit alors l'objectivation en question en amont pour mesurer sa légitimité à ce qui est originaires donné dans le mémorial. Ce travail est la théologie. En elle, la foi comme fidélité et la foi en l'être s'unissent pour porter le plus loin possible l'émulation avec l'infatigable raison au service de la vérité qui n'est autre que l'ouverture ultime en laquelle nous demeurons.

# La franc-maçonnerie est-elle une religion ?

Charles PORSET  
Docteur d'État ès lettres  
Chercheur au CNRS

Pour répondre valablement à une telle question, il faudrait s'entendre sur ce qu'est la religion, mais un livre n'y suffirait pas ; on se contentera donc, dans cet exposé, de partir du fait religieux tel qu'il s'exprime en Occident pour situer le phénomène maçonnique tel que l'historien peut l'appréhender.

Un point sur lequel tout le monde s'accorde est que la maçonnerie naît en régime de civilisation chrétienne ; par là il faut entendre qu'elle apparaît dans un monde fortement christianisé (l'« Occident ») où la religion catholique, naguère dominante, a implosé. Si, la France, l'Italie, le Portugal restent des royaumes « très chrétiens », les États allemands, les Pays-Bas et l'Angleterre ont épousé les idées de la Réforme. Les historiens font apparaître la maçonnerie en 1717 à Londres dans la mouvance latitudinaire<sup>1</sup> de la Royal Society.

Certes la maçonnerie « spéculative » n'est pas née de rien – c'est, d'ailleurs, ce que s'emploient à montrer les rédacteurs des Constitutions de 1723 –, mais quels que soient les rapports existant entre les maçons « opératifs » et ceux « acceptés » qui furent à l'origine de la Grande Loge de Londres, celle-ci fut, en 1717, la première structure fédérant les maçons entre eux, en leur donnant un statut et un projet. L'existence politique de la maçonnerie, au sens le plus large du mot, date de cette époque – et de cette époque seulement.

Un texte, les *Constitutions*, du pasteur Anderson (l'œuvre fut collective), en définit la nature et l'objet. Je passe sur les prescriptions réglementaires (qu'on retrouvera avec des variantes dans les statuts de

---

<sup>1</sup> Voir SHAFSTEBURY, *Characteristics*, [1711], in, p. 306, qui, dégageant la religion des scories que chaque secte y apporte, n'en retient que ce qui est commun aux chrétiens, aux juifs et aux musulmans, à savoir le monothéisme. C'est la définition du déisme.

toutes les associations), et sur les origines fabuleuses<sup>2</sup> de l'Art royal, pour en venir aux « Obligations » ;

« Un *Maçon* est tenu, nous dit-on, par son Engagement, d'obéir à la Loi morale ; et s'il comprend correctement l'Art, il ne sera jamais ni **Athée** stupide ni **Libertin** irréligieux. Mais, bien que les Maçons des anciens Temps fussent obligés d'être de la Religion du pays, de ce Pays ou de cette Nation, quelle qu'elle fût, on juge plus commode aujourd'hui de les contraindre à cette Religion dont tous les hommes conviennent, laissant à chacun ses propres Opinions ; c'est-à-dire, être des *Hommes de bien et sincères*, ou Hommes d'Honneur et de Probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui puissent les distinguer ; ainsi la Maçonnerie devient le *Centre de l'Union*, et le Moyen de créer une Amitié fidèle parmi des Personnes qui auraient du se tenir perpétuellement à l'écart »<sup>3</sup>.

Plusieurs remarques.

1. Le maçon est tenu par son engagement d'obéir à la loi morale. S'il s'était agi des lois d'une Église quelconque, les rédacteurs du texte l'auraient précisé. Il s'agit d'une loi qui transcende toutes les lois particulières et qui trouve son fondement dans la rationalité divine, comme écrira Locke, après Grotius, Puffendorf.

2. On n'oblige pas, en revanche, le maçon à être positivement un croyant. On se contente d'exprimer négativement que « s'il comprend bien l'Art », « il ne sera jamais un Athée stupide ni un Libertin irréligieux » ; mettons qu'il faille prendre « en bloc » les expressions « athée stupide » et « libertin irréligieux », en oubliant tout ce qui s'écrit alors de l'« athée vertueux » (de La Motte le Vayer à Bayle, textes que les « Antiquarians » connaissent bien), faisons donc *comme si* ; il reste que dans cette hypothèse, le texte d'Anderson se contente de poser que « s'il comprend bien l'Art », le maçon ne sera ni athée, ni libertin. Ce qui dans le contexte latitudinaire déjà évoqué ne surprendra personne ; mais Anderson ne dit nulle part ce qu'est « bien » « comprendre » « Art ». À chacun d'en juger<sup>4</sup> !

---

<sup>2</sup> Cette « histoire » occupe un tiers de l'ouvrage. Elle nous conduit d'Adam, « notre premier Ancêtre » au « Très Noble Prince John Duc de Montagu », « notre actuel et digne Grand-Maitre »...

<sup>3</sup> Trad. G. LAMOINE, in Cahiers de la Grande Loge Provinciale d'Occitanie, nouvelle série, n° 16, mars 1991, pp. 104-105, qui, dans son introduction, montre bien en quoi le texte répond aux préoccupations politiques du moment.

<sup>4</sup> Mais les docteurs de la Loi s'en chargeront...



3. Si « dans les anciens Temps » on exigeait des Maçons qu'ils fussent de la Religion de leur pays, on juge « plus commode aujourd'hui » (plus « expédient », dans la traduction de D. Ligou) de les contraindre (seulement) « à cette Religion dont tous les hommes conviennent ». Cette religion, coextensive à l'humanité, est la religion naturelle dont le déisme est l'expression philosophique. C'est à cette condition, commente Anderson, que la maçonnerie deviendra « le centre de l'Union et le Moyen de créer une Amitié fidèle parmi des personnes qui auraient dû se tenir perpétuellement à l'écart » – chacun conservant sur Dieu ses propres opinions.

Le texte est donc clair : s'il « comprend bien l'Art », le maçon ne sera pas un incroyant, mais un déiste, l'Ordre le laissant libre d'habiller ce concept à sa guise. Les *Constitutions* font de la maçonnerie une entreprise séculière qui, en cette aube du dix-huitième siècle, accuse réception de l'effondrement de la *Romania catholique*, que l'avènement des divers protestantismes a largement entamée depuis la Réforme. Elles proposent « aux hommes d'Honneur et de Probité » une forme d'association respectueuse de toutes les croyances, pourvu que chacun les abandonne à la porte du temple :

« car, n'étant comme *Maçons*, que de la *Religion Universelle* ci-dessus mentionnée, nous sommes de toutes les *Nations*, les *Langues*, les *Parentés*, les expressions et nous sommes résolument contre **toute Politique** en ce qu'elle n'a jamais contribué au bien-être de la Loge, et ne pourra jamais y contribuer. Cette Obligation a toujours été strictement enjointe et respectée, mais surtout depuis la *Réforme* en GRANDE-BRETAGNE, ou Dissension et Sécession de ces Nations avec la *Communion* de Rome »<sup>5</sup>.

Ainsi comprise, la maçonnerie est une religion, si l'on entend par « religion » ce qui rassemble (*quod religat*), mais elle cesse de l'être si, sous couvert de « religion », on y importe la dogmatique (par ailleurs respectable) des Églises chrétiennes ou exotiques ; au reste, cette tentation, dans la mesure où elle contredit l'inspiration latitudinaire de l'Ordre, est tout simplement antimaçonnique<sup>6</sup>.

Dieu est donc au cœur de la maçonnerie. Mais qui est ce Dieu ? Ce n'est assurément plus celui de la tradition judéo-chrétienne, ce Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; le Dieu du cœur de la tradition augustinienne. Le Dieu des maçons est le plus petit commun dénominateur que les « hommes de bien » aient en partage à l'aube des Lumières ; il est un principe

---

<sup>5</sup> Trad. cit., p. 108.

<sup>6</sup> Voir, pour une mise en contexte, mon étude sur « Les deux articles fondamentaux de la franc-maçonnerie ou la philosophie du maçon », *La Franc-Maçonnerie*, Catalogue de l'exposition du musée d'Aquitaine, Bordeaux, 1994, pp. 27-34.

architectonique qui se trouve à l'origine de la création, mais qui, le monde une fois créé, l'abandonne à la nécessité des lois de la nature. Ce Dieu des philosophes est un dieu philosophique qui a tracé, une fois pour toutes, les plans de l'univers. Démenteur, architecte, il s'est déchargé du poids ontologique dont l'avait investi le judéo-christianisme pour n'être plus qu'un concept : Dieu *fainéant*, dira le grand historien Alexandre Koyre, et Anderson parlera de Grand Architecte de l'Univers pour désigner ce nouveau Dieu.

La maçonnerie étant séculière, il n'est pas surprenant qu'elle ait subi au fil des années les influences du temps. Mais si la référence chrétienne de l'Ordre reste prégnante tout au long du dix-huitième siècle – on prête serment sur la Bible, le clergé régulier et séculier investit massivement les Loges, et les hauts grades qui s'inventent sont d'inspiration nettement christique – il reste que malgré l'allégeance sans cesse réaffirmée des maçons aux religions établies, la maçonnerie des Lumières se dégage du religieux pour poser le primat du rationnel. Non que raison et foi soient opposées, ainsi que certains scientifiques l'ont cru (Malebranche était profondément croyant et rationaliste), mais parce que dans la nouvelle représentation du monde qui s'impose après Galilée et Newton, la foi est du domaine du privé et son contenu varie selon les temps et les lieux ; les religions, comme les textes qui les codifient, sont relatives. C'est en laissant chaque être raisonnable libre de sa « confession » que la maçonnerie est possible. Les prescriptions « noachites » dont se lesteront des *Constitutions* en 1738 peuvent se comprendre comme une régression dogmatique et la volonté chez certains maçons de rappeler les origines chrétiennes de l'Ordre ; mais parce que ces prescriptions sont essentiellement morales et n'entament en rien le latitudinarisme andersonien, elles expriment seulement le souci d'agréger à la Fraternité des « profanes » qui seraient israélites ou musulmans.

Coincée entre ses origines chrétiennes et l'exigence latitudinaire, la maçonnerie ne pouvait être qu'un syncrétisme ; cela se remarque tout particulièrement dans ce débat qui partage les maçons depuis longtemps sur le déisme des fondateurs ou le théisme dont certains voudraient les

## *La franc-maçonnerie est-elle une religion ?*

créditer. Si le déïsme<sup>7</sup> a pu être la religion du maçon, c'est qu'en Loge, il fallait s'en tenir à un *credo* minimal et consensuel ; c'est aussi parce que dans le monde profane, le frère pouvait revenir à sa religion (ici le catholicisme, là le protestantisme et ses multiples variantes) pour les affaires ordinaires de la vie ; en revanche, le théïsme, qui est l'affirmation d'un Dieu créateur et organisateur intervenant dans les affaires humaines, d'un Dieu immanent, n'apparaît pas dans le texte andersonien qui se contente de poser l'exigence d'une *universalis religio* que l'humanité a en partage. Or cette religion naturelle ne se propose pas de savoir qui est Dieu ; elle en laisse le soin aux religions positives. Aussi, pour les maçons, le GADLU n'est-il qu'une forme creuse supportant tous les investissements ; un vase que le potier saura façonner à proportion de la connaissance qu'il aura de « l'Art »...

Le déïsme étant la voie moyenne entre l'orthodoxie et l'athéisme, on s'explique que certains maçons aient franchi le pas en ouvrant la fraternité aux agnostiques et aux incroyants. La décision prise par le Convent de 1877 du Grand Orient de France s'inscrit dans cette logique. En réaffirmant l'inspiration latitudinaire d'Anderson, elle procédait simplement à un *aggiornamento* qui allait dans le sens des évolutions du monde « profane ». Il anticipait sur la séparation de l'Église et de l'État – garante de la laïcité de l'État et de l'autonomie des Églises – en posant que la croyance en un Grand Architecte était une affaire privée, n'engageant pas un Ordre qui se voulait le centre d'une union construite autour des principes de liberté, d'égalité et de fraternité – qui sont ceux-là mêmes que la République avait adoptés.

Cette décision prise d'une courte tête fut à l'origine d'une division du peuple maçonnique, les maçons qui deviendront « réguliers » estimant que les anciennes obligations n'étaient pas respectées puisque la croyance en un Grand Architecte de l'Univers et en sa volonté révélée disparaissait du *Règlement général* du Grand Orient. Si l'imputation est illégitime et historiquement infondée – on me permettra de renvoyer au substantiel

---

<sup>7</sup> « Déïsme » et « théïsme » sont synonymes au XVII<sup>e</sup> siècle. Le déïste croit rationnellement à l'existence de Dieu dans les limites de la « religion naturelle » ; la distinction intervient au XVIII<sup>e</sup> siècle, avec les philosophes des Lumières ; ainsi Diderot écrira-t-il que le déïste est : « celui qui croit en Dieu, mais qui nie toute révélation ; le théïste au contraire est celui qui est prêt d'admettre La révélation et qui admet déjà l'existence d'un Dieu » (*Essai sur le mérite et la vertu*). Mais pour l'orthodoxe Bergier, la distinction est purement formelle ; voici ce qu'il écrit à l'entrée « théïsme » de son *Dictionnaire de théologie* « système de ceux qui admettent l'existence de Dieu, c'est l'opposé de l'athéisme. Comme nous appelons *déïstes* ceux qui font profession d'admettre un Dieu et une prétendue religion naturelle, et qui rejettent toute révélation, et qu'il est démontré que leur système conduit directement à l'athéisme, Ils ont préféré de se nommer *théïstes*, espérant sans doute qu'un mot dérivé du grec serait plus honorable et les rendrait moins odieux qu'un nom tiré du latin : au mot « déïsme » nous avons démasqué leur hypocrisie ». C'est Voltaire, semble-t-il, qui vulgarisera cet usage, et son orthodoxie est bien connue...

et remarquable article que consacre au sujet Joannis Corneloup dans le *Dictionnaire* de Ligou –, elle traduit le désir constant des Anglo-Saxons de promouvoir une maçonnerie vivant en symbiose avec le christianisme qui en fut le terreau<sup>8</sup> ; en France, il en allait tout autrement, surtout après la Révolution et le Concordat. Vidée de ses prêtres et livrée à un rite écossais ancien accepté qui dans ses grades supérieurs reprend des rituels fortement christianisés<sup>9</sup>, la maçonnerie se trouvait alors confrontée à la contradiction qui avait marqué ses origines : ou elle se repliait dans un vague déisme, ne satisfaisant personne (puisqu'on a vu qu'il s'agit d'une position moyenne et historiquement datée), ou elle franchissait le pas et, récusant le déisme même comme attentatoire à la liberté de conscience, laissait ses adeptes libres de leurs choix religieux. Ce fut la voie que choisit le Grand Orient. Mais comment être libre penseur de bouche, quand certaines pratiques maçonniques sont christiques de fait ? On dira que tout est symbole en maçonnerie ; certes : mais tout est aussi symbole pour le peuple de Dieu<sup>10</sup>...

Il faut donc s'attendre à *un retour du refoulé*. Celui-ci n'affectera pas les maçonneries dites « régulières » qui, comme elles l'affirment, sont, sur ce point, en règle avec Dieu. En revanche, il n'en ira pas de même pour les maçonneries libérales qui, soucieuses de la liberté de conscience de leurs adeptes, laissent la question de Dieu en suspens tout en la réintroduisant dans certains de leurs rituels ; d'ailleurs, l'on voit depuis peu – c'est un signe – que certaines d'entre elles donnent dans l'œcuménisme patte de velours sous couvert de « spiritualité » – conscientes sans doute qu'elles sont de la forme vide que représente un GADLU que la maçonnerie n'a pas encore su digérer...

À la question de savoir si la maçonnerie est une religion, je réponds : non, elle ne peut pas l'être, elle ne l'a jamais été, elle ne le sera jamais, mais, tant que la maçonnerie libérale ne sera pas dans ses textes et ses pratiques rituelles en règle avec Dieu, – ou avec elle-même (ce serait plus « expédient ») –, je redoute que les charmes d'une cryptoreligion

<sup>8</sup> Ni *l'Enlightenment*, ni *l'Aufklärung* ne furent antireligieux – à la différence des Lumières françaises.

<sup>9</sup> Le REAA se stabilise en 1806. Sur ses aspects cryptocatholiques, on se reportera à P. NAUDON, *Histoire, Rituels et Tuileur des Hauts Grades Maçonniques*, Paris, 1966 ; rappelons la Cène et la cérémonie de l'« Agneau pascal » au dix-huitième degré.

<sup>10</sup> Voir P. NAUDON, *Les origines religieuses et corporatives de la maçonnerie*, Paris, 1953 : « Au-delà du rationalisme, au-delà du mysticisme, il est, croyons-nous, un terrain d'entente, où peuvent cheminer et progresser, sinon sur la même voie, du moins sur des voies parallèles, tous ceux qui ont encore le souci de la culture humaine ; ce terrain, la franc-maçonnerie est justement à même de l'offrir si on veut le défricher c'est le symbolisme. » (p. 273). Certes, mais le symbolisme chrétien s'appuie sur un *corpus* de textes (dont la *Bible* est la pièce maîtresse) qui ont valeur paradigmatique ; existe-t-il une *Bible des maçons* permettant de décrypter rigoureusement les symboles que La maçonnerie véhicule ? Le *Règlement général* ? Le *Livre blanc* ? Le premier livre de *Gargantua* au chapitre 52 ? Ou le *Boucher* (je pense à la *Symbolique maçonnique*, 1948, – doxographie que tout maçon a entre les mains) ?

*La franc-maçonnerie est-elle une religion ?*

ne conduisent certains maçons en mal de confession à des positions anachroniques.



# L'Europe et la fin des idéologies : réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie

Alexandre Marius DÉES DE STERIO  
Professeur aux Universités de Dusseldorf et de Strasbourg II

L'intitulé peut faire peur : les champs qu'il prétend explorer sont tous très vastes. Voilà pourquoi je tente de les traiter dans un ordre logique qui fera ressortir les interconnexions.

## **1. Une sociologie de l'Europe ou l'eurocentrisme de fait**

L'Europe est un vieux continent qui a su imposer – par des méthodes plus ou moins convaincantes – son passé et son histoire au monde entier. Les valeurs européennes dominent – plus que nous n'en sommes conscients les civilisations modernes, même celles dont nous pensons qu'elles vont nous submerger. Les États-Unis d'Amérique, l'Australie, beaucoup de pays du Tiers-Monde en évolution ont adopté des mentalités et des styles de vie européens, souvent adaptés à leurs cultures locales et à leurs évolutions spécifiques.

L'Europe est un énorme laboratoire d'idées, même si elles ne sont pas toujours recommandables. Les fascismes sont apparus en Europe, tout comme les Lumières et la franc-maçonnerie.

Il est intéressant de constater que les religions qui, de nos jours, dominent en Europe ne sont nullement d'origine européenne. Le christianisme a ses origines dans plusieurs religions de l'Asie Mineure, de l'Afrique du Nord et de l'Asie. Grâce à son introduction sur le continent européen – via la Grèce et Rome – il a vaincu toutes les religions et croyances primitives originaires de l'Europe transalpine, soit en les éliminant par la force soit en intégrant les principes jugés indéracinables.

L'histoire de l'Europe contient en elle toutes les possibilités et garde son rôle de modèle. Voilà pourquoi il me semble qu'il importe non pas de décréter « la fin de l'Histoire » (Fukuyama), mais de voir jusqu'à quel degré l'on peut en tirer des enseignements. La fin des certitudes inébranlables en un *telos* assigné à l'histoire européenne dominatrice du cours du monde a fait place à une interrogation post-moderne sur le nouveau rôle de l'Europe en dialogue avec le reste du monde.

### 1. Les grands principes

Ceux qui sont sous-jacents à notre réflexion européenne et *de facto* à notre raisonnement européen maçonnique sont *la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, sans cloison séparatrice entre droits civils et politiques et droits sociaux et économiques dans un esprit de prééminence du droit, notamment : le droit à la vie et son prolongement, l'abolition de la peine de mort, la prohibition de la torture et des traitements inhumains ou dégradants, le droit à la liberté et à la sûreté, la protection de l'individu contre des attaques arbitraires de l'État à sa liberté, le droit à des procès équitables dans des délais raisonnables, le droit à la protection de la vie privée, les libertés d'information, d'expression, de presse, de réunion et d'association. Dans les domaines de *la culture*, de *l'éducation* et de *l'enseignement*, les critères de base de notre réflexion sont l'acceptation d'une identité culturelle européenne et de la diversité culturelle des peuples, la libre circulation des personnels, le libre examen, ainsi que le libre échange d'informations et d'idées, l'adaptation de l'éducation et de l'enseignement à tous les niveaux (primaire, secondaire et universitaire), et à une acceptation « européenne » et à un besoin national et/ou régional bien spécifié.

(Ici intervient le problème épineux de l'enseignement de l'histoire traditionnelle ; à titre d'exemple – au niveau national : Napoleon I<sup>er</sup> était-il le fossoyeur de la grande Révolution ou le génial promoteur du Code civil ? – niveau international : Napoleon I<sup>er</sup> était-il un brutal seigneur de guerre qui mettait l'Europe à feu et à sang ou l'exécuteur de la Grande Révolution qui apportait « Liberté, Égalité, Fraternité » aux peuples européens opprimés ?).

Nous devons, en tant que francs-maçons d'une franc-maçonnerie qui se place résolument dans le siècle et qui n'a pas peur d'affronter les problèmes, nous occuper du rôle des *médias* et de leur influence sur les comportements des personnes, de l'influence de la télévision transfrontalière (p. ex. : la chute de RDA a été hâtée par les informations venues de la RFA), de la



*L'Europe et la fin des idéologies :*

*réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

problématique langues multiples – important pour les francs-maçons qui sont des gens en intense communication : apprentissage, création d'une ou de plusieurs *langues véhiculaires* (anglais, allemand, français, slave ?) – ou de l'esperanto qui fut la première langue de la LUF (Ligue universelle des francs-maçons). Mais notre attention devra se porter notamment sur les situations des minorités ethniques, culturelles, linguistiques, car si la franc-maçonnerie essaye d'instaurer en son sein un microcosme censé être parfait – et ce autour de la notion du *centre de l'union* – elle ne doit point oublier qu'elle est elle aussi une minorité sociologique et sociale. Notre regard attentif devra ne point négliger les *problèmes socio-économiques* de notre société avec le changement des structures de production : évolution vers le secteur tertiaire, le commerce, la sécurité (polices, armées), les influences sur les structures sociales (démographie, familles), ainsi que la protection de la nature et de l'environnement.

Un dernier point, et non l'un des moindres, concerne tout spécialement la franc-maçonnerie européenne. Il s'agit de la *philosophie* et des *idéologies*. Sans vouloir entrer dans tous les détails des systèmes philosophiques, idéologiques ou de visions du monde (*Weltanschauungen*) et de l'importance qu'ils peuvent avoir sur nous en tant qu'individus ou en tant que membres d'un groupe spécifique, l'on peut dire, de façon très générale, que la franc-maçonnerie est une *vision du monde éclectique* qui sait intégrer des contradictoires non aporiques de sorte que, selon le modèle de la figure rhétorique de l'oxymoron, de l'apparente *contradictio in terminis* naisse un sens nouveau.

À cette fin, avec le regard sceptique et humaniste qui devrait caractériser les francs-maçons adogmatiques, il faudrait se rendre compte de la persistance de philosophies et d'idéologies anciennes, comme par exemple les philosophies grecques ou l'influence du Droit romain, de la persistance d'influences religieuses diverses : le judéo-chrétien contre le gréco-latin, le christianisme contre le paganisme, la laïcité (française) et les humanismes sécularistes, les attitudes sociophilosophiques et politico-économiques des libéralismes et socialismes. Ces influences sont bien réelles quoique souvent sans conscientisation évidente et enfouies. Le franc-maçon est en butte aux défis anciens : les fascismes et les autocraties, souvent structures autour de symboliques et d'imaginaires ecclésiastiques (« Église » vue comme système de structuration hiérarchique), comme « l'Ordre des ss » par exemple ainsi que les défis nouveaux ayant trait aux changements dans la société : les attitudes postmodernes de l'individu occidental sceptique, ironique et détaché.

La connaissance de l'Europe débute par une connaissance de ses racines, de *son histoire* et de *ses histoires*, mais aussi par une connaissance de la philosophie qui sous-tend le processus d'unification démocratique de l'Europe. À ces fins, il importe de ne point négliger tout phénomène qui a trait aux mentalités soit de groupes minoritaires, soit de larges couches de la population. De surcroît, il ne faut point à mon avis négliger les strates souterraines de l'imaginaire, notamment quand il se manifeste de façon collective. Il convient de cerner la complexité par les moyens de l'investigation historique, par l'analyse des attitudes générées par le droit, par les moyens de la sociologie et de la philosophie politique, par la communication interactive entre les acteurs que nous sommes tous en tant qu'Européens et comme des francs-maçons adogmatiques.

## **2. La situation actuelle européenne**

L'Europe se construit – ou se reconstruit : au-delà de l'Europe des quinze, il existe l'Europe des quarante du Conseil de l'Europe et celle des cinquante et un de l'OSCE (Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe).

Cette Europe nouvelle et actuelle se construit sur d'autres critères que ceux qui ne font que regarder en arrière vers des passés mythiques : elle se veut une Europe qui devra dépasser non seulement une réflexion uniquement économique, mais une Europe consciente de ses valeurs intellectuelles et culturelles, ainsi que de la richesse de ses différences. L'Europe se doit dès lors de confronter ses acquis aux acquis des autres civilisations qui ne manqueront pas, dans un monde devenu, selon une formule célèbre, un « village global » (McLuhan), de réclamer leur part de compréhension.

Ceci amène vers une réflexion globalisante. Voilà pourquoi je propose de concevoir l'analyse de plusieurs cercles concentriques partant de la notion centrale « Europe ». Il est évident qu'il ne faut point concevoir cette notion, comme exclusive de toutes les obligations résultant du poids de l'histoire, qu'il soit positif (démocratie pluraliste, par exemple) ou négatif (fascismes, par exemple).

C'est en commençant à se poser les questions justes que l'on a la possibilité d'aboutir par des recherches à des résultats concrets, toujours provisoires, il est vrai, et à une vision dynamique.

*L'Europe et la fin des idéologies :  
réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

**1. Ubi ?**

Où se situe l'Europe ? Cette question peut paraître étrange, mais la franc-maçonnerie s'est vue brutalement tirée de sa somnolence ouest-européenne quand, au début de cette décennie, les frontières politiques et économiques se sont déplacées et ont fait découvrir des *terrae incognitae* à la majorité de ses membres. Est-ce que le franc-maçon français, belge ou espagnol se sent un lien avec les Russes blancs du Belarus ou avec un Magyar de Hongrie, par exemple ? Nous avons de plus en plus besoin de redéfinir les confins géographiques, politiques, culturels, mentaux et historiques de l'actuelle et de la future Europe. Ceci n'est certainement pas très aisé pour notre confort intellectuel, car nous devons faire l'effort de vouloir comprendre les cultures, les civilisations et les mentalités qui sont autres et qui sont parfois loin des nôtres. Même si la franc-maçonnerie se déclare universaliste et cosmopolite, il ne faut point oublier qu'elle est composée d'individus qui vivent dans le siècle, leur siècle, et qu'ils sont tributaires de leur environnement mental, politique et économique. Les francs-maçons auraient certes une tendance à définir l'Europe uniquement par sa culture, par ses cultures reliées entre elles. Mais s'il existe certes des similitudes de vue et de comportement, il ne faut point oublier qu'elles sont liées entre elles dans un jeu complexe d'attraction et de non-compréhension voire de haine. Il sera donc à la fois nécessaire et difficile de vivre l'Europe nouvelle en sachant qu'il faut accepter à la fois son *passé commun et ses passés joints*, qu'ils soient vécus individuellement ou collectivement, en n'ignorant pas que des similitudes de comportement et des comportements d'exclusion existent : il ne faut point sous-estimer le rôle de la géopolitique et son influence sur notre perception. Par exemple, si l'État d'Israël fait géographiquement partie de l'Asie Mineure, culturellement il est « européen » et non « asiatique ».

**2. Quis ?**

De ces réflexions antérieures se dégage la question simple, anodine et pourtant essentielle : qui est européen ?

Sont-ce uniquement les gens en Europe qui vivent dans des États qui acceptent les principes de démocratie pluraliste, de liberté individuelle, de liberté d'opinion et de prééminence du droit ?

Peut-on exclure ceux qui ne répondent pas (ou plus) à ces critères de base<sup>1</sup> ? Doit-on garder, – et dans l’affirmative –, comment garder les spécificités des minorités, qu’elles soient nationales, ethniques, religieuses, linguistiques ?

Au niveau de la franc-maçonnerie se pose la question des *maçonneries nationales* et de leurs spécificités mentales et/ou rituelles. Ces nouveaux et jeunes États – comme beaucoup de leurs habitants, et, il faut le noter ici, comme beaucoup de francs-maçons autochtones originaires de ces pays sont fiers de leur patrie et de leur pays et ne conçoivent pas toujours les dangers du nationalisme, voire des nationalismes.

Comment se préserver du nationalisme outrancier, qu’il soit « européen » (Forteresse Europe), national, régional ou local ? L’on peut subsumer sous ce point d’analyse tout ce qui touche de près ou de loin les interrelations entre la société, les sociétés et les individus, en privilégiant l’angle de la situation de la franc-maçonnerie.

### 3. *Quid ?*

Il importe de citer ici les applications théoriques et concrètes du concept européen des droits de l’homme : leur genèse, leur rôle historique, leur évolution ainsi que leur situation par rapport au débat sur les droits de l’homme au niveau mondial : elle ne fait pas nécessairement l’unanimité. Songeons, par exemple, à la thèse de la République populaire de Chine, largement partagée par des pays du Tiers-Monde, qui privilégie le droit à l’existence (nourriture, éducation). Le parlementarisme démocratique et pluraliste à tous les degrés est-il souhaitable partout ? Ne détruit-il pas des systèmes de représentation politiques traditionnels tout aussi valables, tels que la démocratie du palabre ?

Il peut y avoir des oppositions entre consultations directes des citoyens *referenda* et élus parlementaires, par exemple. Important à considérer aussi : les nouvelles formes de participation des individus, « *Bürgerinitiativen* » (initiatives de citoyens), organismes consultatifs, rôle et importance des organisations non gouvernementales, des structures et des réseaux religieux, laïques voire maçonniques. Cette liste est loin d’être exhaustive.

La finalité consiste à préserver toute liberté à chacun sans qu’autrui soit lésé. Il n’est pas sans intérêt de réfléchir sur les structures d’organisation

---

<sup>1</sup> Voir la résolution 800/1983 sur les principes de la démocratie élaborée par l’Assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe.

*L'Europe et la fin des idéologies :*

*réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

maçonnique qui mélange hiérarchie et démocratie en une mixture qui a quand même bien tenu la route pendant près de trois siècles<sup>2</sup>.

#### **4. Cur ?**

En franc-maçonnerie plus qu'ailleurs, il importe de souligner la nécessité de *l'identité culturelle dans la diversité acceptée*. Le multiculturalisme et la pluriethnicité sont une optique enrichissante de transformation sociale et mentale. Il faut aussi se rendre compte qu'il subsiste des blocages et des oppositions à ce processus, car même les francs-maçons ne sont pas vraiment tous convaincus de cette nécessité.

#### **5. Quando ?**

Maintenant ! Car il faut dès à présent construire le futur en partant du présent et en tenant compte des leçons du passé. Afin d'atteindre ce but, il est nécessaire d'inclure dans le raisonnement maçonnique européen un raisonnement mondial, global.

#### **6. Quomodo ?**

La pensée (et la recherche) sur une « sociologie de l'Europe maçonnique » se veut un tout qui procède à une analyse des moyens et des méthodes, mais aussi à une analyse des structures sous-jacentes et ouvertes de cet énorme chamboulement des mentalités que nous vivons en ce moment – et qui est – peut-être, comparable à celui de la création des États-Unis d'Amérique, où les francs-maçons avaient joué un rôle prépondérant. Même s'il nous semble que ce processus soit lent, il ne faut pas oublier qu'en quelques années, le discours, les mentalités n'ont pas été seulement changés en Europe, mais ont été carrément bouleversés.

*L'esprit général* prédominant doit être celui de la compréhension du sujet, de la tolérance, de la laïcité et de l'humanisme, dans le souci constant d'une approche de l'objectivité.

Une approche scientifique doit absolument cerner les différents mondes qui composent l'Europe (par exemple, germanique, anglo-saxon, nordique, méditerranéen ou centr'européen) et rechercher les valeurs différentes, complémentaires, exclusives. Les valeurs religieuses, voire des traditions de superstition jouent un rôle important dans l'acceptation d'une franc-

---

<sup>2</sup> Voir A. M. DÉES DE STERIO, « La Tribu des Francs-maçons », in : *Sociétés, Revue des Sciences Humaines et Sociales*, n° 37, Dunod, Paris, 1992.

maçonnerie ou dans la création d'une maçonnerie locale. Au sein de la franc-maçonnerie, une institution qui se veut cosmopolite et tolérante, il faut définir si l'on veut une maçonnerie *melting pot* européenne unifiée ou des maçonneries qui respecteraient les localismes nationaux, voire culturels, et que l'on pourrait tout au plus réunir en une (con)fédération ? Quelle est l'influence de la langue ainsi que des us et coutumes locaux et leur (éventuelle) résistance aux phénomènes de l'intégration euromaçonnique sur les comportements maçonniques ?

## 2. La fin des idéologies et le réveil des religions

Une définition des termes s'impose : une idéologie n'est tout d'abord rien d'autre qu'un système d'idées propres à des personnes ou à des groupes dans une situation historique définie. Il est bien évident que, comprises dans ce sens, des idéologies existent et existeront toujours.

Ce qui a changé radicalement aujourd'hui, c'est que les personnes qui ne jureraient que par *une* idéologie, fût-elle religieuse, politique ou sociale, se font rares, et c'est dans ce sens que l'on peut constater chez les individus occidentaux à la fin du XX<sup>e</sup> siècle un comportement et une pensée qui fait constater que l'ère des grandes idéologies monolithiques, homogènes et servant de système unique de référence se termine. Il y eut le *christianisme* qui a influencé et imprégné le monde occidental de ses valeurs et de sa pensée, il y eut l'autre grande idéologie qui fut celle du *marxisme*.

Même si l'analyse du matérialisme historique et du matérialisme dialectique n'est pas en tant que telle affectée par le déclin et la faillite du marxisme d'État (et des partis communistes d'État), par la faillite du marxisme doctrinaire, adialectique et donc stérile, il n'en reste pas moins que l'homme de nos jours hésite à accepter tout un système dans sa globalité.

Cette même attitude est observée aussi dans les autres structures monolithiques, ecclésiales et ecclésiastiques, de même qu'en franc-maçonnerie. Les Églises se vident, les structures hiérarchiques du protestantisme et du catholicisme romain, pour ne citer que celles-là, sont de plus en plus contestées.

Les Églises libres réformées ou protestantes ne se comptent plus en Allemagne, par exemple. Ce sont des structures organisationnelles légères qui restent dans la mouvance du protestantisme, mais sont indépendantes des structures des Églises reconnues. Un phénomène analogue se constate

*L'Europe et la fin des idéologies :*

*réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

dans la mouvance du christianisme catholique romain : de plus en plus de gens croyants se désintéressent de ce que le pape peut dire ou écrire : ils prennent dans l'arsenal du catholicisme romain ce qui leur plaît, laissant de côté le reste, en raillant fondamentalement ce que dit autocrate sur son *sedes sapientiae*. Des enquêtes récentes ont montré qu'en fait il y a séparation mentale entre l'Église catholique romaine, structure rigide qui règne par dogmes, et une très grande partie de ceux qui se sentent et se disent encore catholiques romains. Des femmes catholiques romaines croyantes prennent la pilule contraceptive, des divorcés vont à la messe, des théologiens mettent en doute l'Immaculée Conception ainsi que la virginité de la Vierge Marie, des prêtres avouent leurs maîtresses ou leur homosexualité.

Dans les deux cas, nous pouvons noter un comportement analogue : l'individu – tout en restant dans un système de référence qui lui est familier et qu'il ne récuse nullement fondamentalement – ne se laisse pas impressionner par les autocrates, détenteurs de vérité *ex officio* et *ex cathédra*. Il se sert dans son idéologie de référence comme dans un libre-service, ne dédaigne nullement de faire des emprunts à des systèmes de référence diamétralement opposés et se sent, ce qui pour lui est essentiel, personnellement bien à l'aise. C'est un individu *postmoderne* pour qui les contraintes purement rationalistes de la modernité sont dépassées !

Il est important ici de présenter ces notions de modernité et de postmodernité.

### **1. Modernité et postmodernité**

Si, politiquement, la modernité s'était définie par un humanisme pluraliste et libéral issu des Lumières, socialement, elle n'avait pas pu ni voulu faire le joint entre les évolutions techniques, technologiques, industrielles et commerciales et l'aspiration de la majorité de la population à plus de justice et d'équité sociales. Le marxisme fut la réponse économique-politique et philosophique à cet oubli volontaire de démocratiser un humanisme somme toute réservé à des couches privilégiées de la société, *id est* les bourgeoisies moyenne supérieure.

Les socialistes et les marxistes avaient élaboré des modèles de contre-culture, voire de contre-société(s). Les utopies des socialistes français du XIX<sup>e</sup> siècle, tout comme les utopies des anarchistes et nihilistes des socialistes russes, les utopies andragogiques et positivistes d'Auguste Comte, les analyses de Karl Marx et de Friedrich Engels et de leurs successeurs, n'ont réussi qu'à changer certains aspects du monde, mais non à le transformer de

fond en comble comme leurs auteurs avaient pu l'espérer. La faute majeure résidait en un éclatement d'une idéologie fondatrice et cosmopolite en de petites idéologies nationalistes et exclusives qui ne cessaient de se combattre en des affrontements stériles. Car ne pas admettre la diversité nécessaire à l'intérieur d'une pensée aussi féconde que le marxisme fut le condamner dans la pratique. Nier la dialectique inhérente à tout système équivaut à le condamner à plus ou moins brève échéance à la stagnation, aux dogmes, à la stérilité.

Des penseurs socialistes et marxistes « révisionnistes » essayèrent de relier la pensée sociale à la réalité environnante, et ce à des niveaux et des degrés différents. Les plus théoriciens d'entre eux reliaient Hegel, Schopenhauer, Nietzsche, s'inspiraient de la phénoménologie, du freudisme et de l'humanisme redécouvert. Le structuralisme était certes l'aboutissement d'une certaine forme de la pensée moderne et marxiste, même si Lucien Goldmann dont le structuralisme génétique privilégiait le changement des structures au détriment d'une description statique – et Adam Schaff, cités à titre d'exemple, prônèrent la nécessité d'une réflexion philosophique et sociologique humaniste et sociale, voire socialiste. À cette époque, le groupe ou les groupes primai(en)t absolument sur l'individu qui ne pouvait vivre sa liberté en s'assumant pleinement en tant qu'être social.

Les réactions ne se firent pas attendre. À part l'aspect libertaire de la pensée de certains, ce furent ceux qui se déclaraient « libéraux » et « nouveaux philosophes » qui prônaient un retour au conservatisme politique et social sous la couverture d'un individualisme enfin redécouvert. Ils mêlaient des valeurs d'une « Vieille France » que l'on pensait avoir heureusement oubliées, à des attaques en règle contre la prétendue gauche intellectuelle bête et pourrie. Ce ne fut d'ailleurs qu'un événement bien parisien, uniquement relevé en France et qui ne dura dans sa phase médiatique que trois ou quatre vacances d'été.

Des personnes autrement sérieuses recommençaient à repenser les origines. Elles constataient que la Société avait changé, que les hommes vivaient – sans grandes théorisations – selon des valeurs généralement qualifiées par eux de postmodernes. L'éclatement des comportements vers un individualisme qui créait *no lens volens* des comportements sociaux différents se conjuguaient au niveau théorique par une mise en question, une déconstruction des valeurs antérieures dites de la modernité, de la croyance aveugle en un progrès sans fin et sans limites. Les critiques et les analyses philosophiques et sociologiques – et en France, entre autres, celles délicieusement corrosives de Michel Maffesoli, véritable centre d'union des différentes pensées post-modernes et creuset des diverses tendances



*L'Europe et la fin des idéologies :*

*réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

analytiques de la post-modernité – n'ont cependant pas suffi par l'évidence de leur argumentation à ébranler le concept même de modernité. Cependant tous – philosophes, sociologues, linguistes et autres travailleurs du social – sont pleinement d'accord pour constater que la société actuelle dans les pays des Premier et Deuxième Mondes, naguère appelés Ancien et Nouveau, fonctionne et évolue selon les descriptions et les analyses des penseurs postmodernes. Il n'est pas besoin de rappeler ici la justesse des analyses sur l'émergence des tribalismes, sur la « centralité souterraine » (Maffesoli), sur le changement des valeurs et des codes de valeurs, sur le désenchantement par rapport aux grands principes autrefois unificateurs et mobilisateurs.

Cependant l'homme *postmoderne*, après la phase de déconstruction des certitudes et des dogmes de la modernité, après une phase asociale et individualiste, semble redécouvrir certaines valeurs de la solidarité sociale, tout en refusant les carcans des structures qui pour lui ont fait faillite : la désaffection de l'engagement dans des partis politiques, dans des syndicats ou dans des Églises (la pénurie des vocations à la prêtrise dans l'Église catholique romaine en est une preuve).

Il me semble – et ceci reste à explorer – que nous rentrons de nos jours dans une phase *postpostmoderne* où l'on essaierait de conjuguer les acquis de la démocratie parlementaire et extraparlementaire et les valeurs sous-jacentes avec les expériences acquises par la réflexion postmoderne sur la Société et les sociétés. La redécouverte du « *politique* »<sup>3</sup> afin d'influer sur la société me paraît être un symptôme sérieux de ce passage mental et sociétal. Relire les penseurs et les théoriciens socialistes et marxistes, déconstruire leurs théories, en retenir ce qui est essentiellement humaniste et social, combattre les excès d'un libéralisme purement économique et égoïste, joindre les expériences et les savoirs nés de la réflexion postmoderne en promulguant et en insérant en toute connaissance de cause des idées humanistes et sociales, voire socialistes, tel me semble être le dessein de la nouvelle direction que prendra le postpostmodernisme.

## **2. Socioresponsabilité et civilisme**

Afin d'identifier et de décrire cette nouvelle étape de réflexion sociologique, philosophique et sociale qui conjugue certaines réflexions critiques issues de la phase « moderne » avec la lecture postmoderne,

---

<sup>3</sup> Voir *exempli gratia* : Chantal MOUFFE, *The Return of the Political*, Verso, GB, 1993, et Ernesto LACLAU, Chantal MOUFFE, *Hegemonie and radikale Dekonstruktion, Zur Dekonstruktion des Marxismus*, Passagen Verlag, A, 1991.

le terme de « *socioresponsabilité* » – responsabilité librement assumée par l'individu dans un contexte social et sociétal en mutations et en changements permanents – me semblerait adéquat. Construire une éthique, « un système de valeurs ayant force normative » et « attribuer un sens et une vectorialité au changement social » me semblent être du devoir le plus urgent pour des penseurs de la postpostmodernité. Après le temps des descriptions brillantes et justes, nécessaires et urgentes en leur temps me semble-t-il, doit succéder le temps de la critique constructive et celui du projet de société : c'est ce que l'on attend de nous. D'ailleurs, le réveil de certaines religiosités dans différentes couches de la population et le pullulement de groupuscules ou de sectes religieuses signalent un désir d'engagement de certains.

L'imaginaire individuel et collectif est rempli de notions et d'utopies démocratiques et sociales issues des Lumières et de la grande révolution, de la révolution sociale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Les explorer et les exploiter, y ajouter les acquis postmodernes sur l'individu et le rôle de la femme, éviter les excès exclusivistes, y inclure les répercussions dues aux développements des technologies et notamment des technologies de communication qui permettent à des individus de communiquer plus ou moins librement entre eux, ce ne sont là que quelques aspects qu'il s'agit de développer d'urgence.

Dépasser la modernité et la post-modernité en un syncrétisme viable et fondateur, tel me paraît être de nos jours la tâche primordiale que nous, francs-maçons engagés dans ce siècle, devrions nous imposer, ne fût-ce, entre autres, que pour ne pas nous voir reprocher par les générations futures une inertie intellectuelle peu digne de nous. Un nouveau civisme, un « *civilisme* », interactif et interindividuel, conscient des enjeux intellectuels et sociaux, culturels et civilisationnels et indépendants des structures oppressives étatiques et culturelles, devrait en résulter. Le « *civilisme* » se compose, pour le particulier, d'un amalgame de civisme responsable et de conscience d'appartenir à des civilisations et à des cultures plurielles assumées de plein gré, et, pour l'organisation sociale, comme une acceptation des aspirations individuelles et pluriindividuelles de s'organiser en des groupes ou réseaux même éphémères.

### **3. Réveil des religions ?**

Nous constatons : fin des idéologies dogmatiques, contestation d'Églises de tout bord, assemblage postpostmoderne et éclectique de valeurs éparses, redécouverte du politique proxémiste et de la « religion » au sens social et

*L'Europe et la fin des idéologies :*

*réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

sociologique (du latin : *relegere* = relire et *religio* = doute et/ou scrupule philosophique, questionnement continu, resituation métaphysique, conscience<sup>4</sup> qui constitue la seule étymologie du mot religion. Il n'y a d'ailleurs aucune connotation de religiosité ou de croyance en un principe divin ou extraterrestre dans mon emploi sociologique du mot « religion »).

La dictature du mental et du spirituel par des structures hiérarchisées se termine : nous constatons le dédain des grandes structures ecclésiastiques avec, en parallèle, le réveil d'une certaine forme d'organisation sociale librement consentie, floue et éphémère constituée par des personnes qui se lient momentanément entre elles pour des réalisations plus ou moins ponctuelles.

Ceux qui n'ont pas encore rejeté complètement les structures hiérarchiques évoluent vers un nouveau « protestantisme » dans les structures des Églises catholiques romaines et évangéliques : ces groupements, ces « religions puisent dans un vivier d'idées commun, mais sont indépendantes des autorités officielles. Cette même évolution peut être constatée dans les mouvements laïques, humanistes, libres examnistes ou libres penseurs : le temps des grandes organisations de masse est bien révolu : une multitude de mouvements spécialisés dans les domaines les plus divers peuvent bien se retrouver dans une organisation nébuleuse qui rassemble, mais ne coordonne même plus. Les laïcités « pilarisées » dans le nord de l'Europe (*inter alla* la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, les pays nordiques) et la laïcité de stricte séparation entre l'Église et l'État (la France) – au fond, le clivage Nord/Sud dans la laïcité – n'ont créé nulle structure homogène nationale forte, unie et unique, perdant peut-être en efficacité politique immédiate, mais gagnant au niveau du pluralisme des idées.

### **3. Pérennité de la franc-maçonnerie**

S'il y a une chose qui peut étonner en maçonnerie, c'est la survivance de la structure organisationnelle de la franc-maçonnerie. Or cette structure, en apparence rigide et compliquée, se révèle aussi souple que nécessaire pour traverser les temps et les générations.

Lors de la transformation officielle de la maçonnerie opérative vers la maçonnerie spéculative en 1717 à Londres, différentes considérations ont

---

<sup>4</sup> Voir CICERON, *De Deis*, II, 2.

su être transformées en un système organisationnel autonome à logique floue (*fuzzy logic*) qui, par des mécanismes de rétroaction (*feed back*) intégrée permet de rendre compte des déviations tout en les intégrant si elles sont soit petites soit assez importantes pour provoquer des changements non déstabilisateurs. (Les changements déstabilisateurs sont souvent à l'origine de la fondation de nouvelles loges ou d'obédiences qui sont des fédérations de loges). Quoi qu'il en soit, force m'est de constater qu'au niveau organisationnel pratique, la fédération de loges indépendantes et souveraines en une Grande Loge (obédience), structure fédérative et unificatrice, permet une plus, grande efficacité des loges vers l'extérieur. Il est dommage que cette structuration, en soi nécessaire, ait abouti à une revendication abusive de primo-causalité absolue sur toutes les loges du monde de la part de la Grande Loge unie d'Angleterre.

D'ailleurs, en général, la causalité en franc-maçonnerie est souvent attribuée *post festum*, afin de créer des liens pseudohistoriques que ni l'histoire ni la simple analyse des faits ne prouvent. Nous sommes ici devant la création d'un imaginaire qui se traduit par des légendes acceptées en tant que telles par la franc-maçonnerie et considérées comme fondatrices et unificatrices par elle. Le passé opératif de la maçonnerie a été ainsi presque entièrement liquidé au profit d'une considération uniquement symbolique des outils du maçon, le *telos* a été déplacé de la construction concrète vers celle d'un temple idéal de l'humanité. Le fait de se déclarer « Centre de l'Union » – à mon avis la notion syncrétique et fondamentale de la vision du monde maçonnique – a permis à la franc-maçonnerie spéculative de rassembler en son sein tous les hommes de quelque origine philosophique ou religieuse qu'ils fussent et de pratiquer de la sorte une tolérance dans les faits. De surcroît, l'ouverture de la franc-maçonnerie à toutes les couches sociales – des princes régnants et des aristocrates à des commerçants et des fonctionnaires, des intellectuels et des hommes du clergé, des artisans et des taverniers, ces derniers étant à des degrés divers représentants des nouvelles classes bourgeoises et petites-bourgeoises montantes de l'époque – permit à celle-ci de devancer la démocratisation générale du XX<sup>e</sup> siècle.

### ***La vision du monde maçonnique***

La franc-maçonnerie ne développa aucune philosophie spécifique.

Le seul philosophe qui essaya d'établir une philosophie maçonnique sur la base d'une épistémologie de l'optimisme et de la conviction de la perfectibilité de l'individu et de la société fut Carl Friedrich Christian Krause (1781-1832). Il peut être considéré comme un humaniste et un laïque social-utopiste et franc-maçon de grande importance, nullement

*L'Europe et la fin des idéologies :*

*réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie*

dépassé de nos jours quant à ses réflexions fondamentales. Il avait une grande influence dans les milieux laïques et maçonniques belges et continue d'avoir de l'influence en Espagne et dans quelques pays hispanophones : le « *krausismo* ».

La franc-maçonnerie elle-même ne se voulait point une « Église » doctrinaire et dogmatique. Ayant codifié ses principes et les ayant rendu cohérents dans un système qui traduit sa « *Weltanschauung* » (vision du monde), elle permit, voire aida, tous ses membres à se perfectionner et à évoluer à leur guise et en toute liberté intellectuelle dans le cadre de structures organisationnelles et mentales librement acceptées. Cette liberté de penser fit d'elle une société du libre-examen et est la clef de son attrait et de sa perdurance. Cette liberté de penser a permis la formation de trois courants fondamentaux de la franc-maçonnerie contemporaine, considérée dans sa généralité ;

le courant *ésotérique (théo)* : théologie, théogonie, théïsme, théophilanthropie, théosophie, gnose, symbolisme, etc. ;

le courant *mi-eiso, mi-exotérique (mi-mi)* : ce courant est très répandu parmi les francs-maçons de tous bords et peut engendrer les plus grandes inepties, car les faits historiques ou autres passent par le filtre extrêmement subjectif des préférences personnelles et des rites utilisés. À titre d'exemple : l'anthroposophie de Steiner exerce un certain attrait sur certains ;

le courant *exotérique (ratio)* : rationalisme, scepticisme, agnosticisme, positivisme, libre-pensée, athéisme, anthropocentrisme, libéralisme, socialisme, communisme, anarchisme, cosmopolitisme, universalisme *et alla*. Toutes les réflexions disparates concernant l'homme dans toutes ses dimensions philosophiques et sociales sont menées à l'intérieur du groupe, là où les loges ou fédérations de loges. La transposition voulue et décidée de ces réflexions menées au sein du groupe fermé vers extérieur, vers le monde profane, est souhaitée et voulue.

En franc-maçonnerie, vue de façon idéale, les contradictoires de la hiérarchie et de la démocratie ne sont pas antagonistes. Il en est de même en ce qui concerne le déroulement interne des tenues de travail : un fonds légendaire rigide, un rituel qui, à des variantes près, a toujours sinon la même structuration, du moins les mêmes fondements. L'organisation interne permet d'occuper à tour de rôle différentes fonctions pour un laps de temps limité. Les francs-maçons acceptent ainsi des diversifications d'identité à travers les fonctions et les rôles multiples : le mot de *persona* reprend son premier sens, celui de masque. Cependant l'individualité de la personne est sauvegardée, car le cadre, le lieu et le temps interne sont bien circonscrits.

La franc-maçonnerie permet de développer les facultés d'adaptation de tout un chacun, mais elle aussi s'adapte et évolue avec les sociétés. À la franc-maçonnerie masculine et uniquement déiste a succédé une franc-maçonnerie rationaliste, puis une franc-maçonnerie plus sociale qui, de nos jours, dans son volet progressiste, ne refuse plus l'initiation aux femmes. Il s'est installé de nos jours une franc-maçonnerie adaptée à notre époque et qui permet à chaque sensibilité de retrouver : une franc-maçonnerie « à la carte » qui – sur les méthodes qui ont su jusqu'à présent en assurer la pérennité, *id est* la cooptation et l'homogénéité dans le groupe de base, la solidarité d'esprit et la solidarité organique – a su et pu se recycler et se repositionner pour le XXI<sup>e</sup> siècle. La méthode des francs-maçons, composée essentiellement par le dialogisme structuré et l'écoute de l'autre, a comme soubassement une attitude structurante bien rodée : *l'humanisme* ! L'homme comme référent et référence, comme alpha et omega, comme signifiant et signifié de toute action maçonnique : voilà le secret de la pérennité d'un ensemble maçonnique bien rodé.

Il est de faux débats : l'un d'eux consiste à concevoir la franc-maçonnerie comme *ersatz* des Églises. Les francs-maçons, à titre individuel, peuvent bien sûr cumuler les deux engagements, mais jamais la franc-maçonnerie en tant que telle n'essayera de se substituer à une organisation qui privilégie la soumission de l'homme à un principe, alors qu'elle déclare et affirme qu'il devra assumer sa responsabilité pleine et entière face à l'humanité. La *pérennité* de la franc-maçonnerie sera assurée si elle continue à privilégier son *heimatlosat* intellectuel et spirituel. L'éclectisme et le syncrétisme de pensée des francs-maçons ainsi que l'atout cosmopolite devraient assurer la défaite de toutes les pensées dogmatiques qui pourraient naître dans la cervelle de certains maçons plus imbus de pouvoir et d'honneurs superfétatoires (si, si, cela existe aussi en franc-maçonnerie, car les francs-maçons sont des hommes et pas des saints !) et assurer, par une nécessaire féminisation des modes de pensée et des structures, la victoire de l'adogmatisme et du libre-examen.

La pérennité de la franc-maçonnerie passe par tous ces principes auxquels il faudra ajouter aujourd'hui les notions de « *socioresponsabilité* » et de « *civilisme* ».

## Synthèse conclusive

Jeannine AUGÉ

J'ai accepté avec une belle inconscience de faire la synthèse de ces très riches journées émaillées de non moins riches débats. Mission impossible s'il s'agissait de restituer, sans les appauvrir ou les trahir, les contributions des conférenciers, dont je n'ai pas eu la teneur pour certaines assez tôt pour bien les intégrer.

Par ailleurs, il est inévitable que chacun privilégie, lorsqu'il la reçoit, la manne qu'il attendait et une synthèse reflète toujours, bien inconsciemment, le questionnement, la personnalité de celui ou celle qui la réalise.

Je suis une franc-maçonne de terrain plus que de laboratoire ou de bibliothèque. C'est donc dans cet esprit que j'ai essayé, le plus maçonniquement possible, c'est-à-dire avec le respect de la parole entendue et des opinions avancées, de vous donner le résultat de mon écoute et de ma compréhension – qui, je l'avoue, fut à certains moments mise à l'épreuve, tant le discours et la pensée de certains intervenants relevaient de l'érudition ou de la scolastique.

Le titre du colloque, à lui seul, pouvait conduire à un débat, qui s'est un peu amorcé, par le choix du singulier et du pluriel.

Nous avons, en effet, entendu s'exprimer les représentants de plusieurs religions, mais des échanges émergeait le concept de religion, qui aurait justifié un singulier et une majuscule. Une religion, plus qu'un esprit de religiosité, qui serait une spiritualité d'où découleraient toutes les religions répondant à un ensemble de critères qu'elle définirait.

Par contre, n'y a-t-il qu'une franc-maçonnerie ? En tant que femme appartenant à une maçonnerie acceptée (devrais-je dire tolérée ?), mais non reconnue par certaines obédiences, je réponds que non. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que tout impétrant a pu choisir entre une maçonnerie mixte, une maçonnerie exclusivement féminine, ou masculine, avec, dans ce dernier cas, la possibilité de présenter sa demande à une maçonnerie régulière ou à une maçonnerie dite libérale ou humaniste.

Seul l'Ordre maçonnique en ce qu'il repose sur des valeurs unanimement défendues par les obédiences peut se prévaloir d'un singulier. L'exégèse des constitutions d'Anderson en donne le *corpus*. Il apparaît bien que la franc-maçonnerie francophone soit, par la prédominance des obédiences libérales en leur territoire, la plus apte à réaliser un véritable resserrement des obédiences qui aboutirait à imposer une régularité de l'Ordre, bien au-delà de certains *Landmarks* que l'actuelle évolution de la société ne justifie plus. Cela ne peut qu'aider au rayonnement des idées de ce laboratoire de la pensée qu'est l'Europe. D'autant que c'est bien méconnaître la terrible Albion que de penser que nos frères anglais céderont sur leur conception de la régularité. Ne conduisent-ils pas toujours à gauche envers et contre tous les automobilistes de la plupart des pays ?

*Ordo ab Chao !*

Il faut bien admettre que la franc-maçonnerie fut un peu désordre avant de devenir un ordre structuré avec une charte et des rituels unifiés.

Ainsi qu'il l'a été fort bien développé, la franc-maçonnerie a toujours dérangé les pouvoirs en place, dont beaucoup avaient d'étroits rapports avec leur Église, quand ils ne lui étaient pas inféodés. Ils ne pouvaient donc que la combattre ou l'infiltrer. D'où la prédominance dans ses rangs des classes privilégiées, ce qui n'a pas encore suffisamment évolué de nos jours.

Toute l'histoire de la franc-maçonnerie montre qu'avant de pouvoir se définir, elle a souffert autant des oppositions que des compromissions nécessaires avec les mouvements politiques (tels les conflits dynastiques des Stuart et les Hanovre) et surtout de la crainte de la papauté et des pouvoirs religieux de se voir dessaisir de l'exclusivité de la spiritualité.

Elle a connu les mêmes déviations que le *New Age* développe actuellement dans des associations se réclamant d'idéologies spiritualistes et s'est laissé déborder par des charlatans ou des amuseurs tel Cagliostro. Les *shrivers* américains sont un exemple actuel. Nombreuses sont les déviations parce que l'on veut chercher ailleurs ce qui est donné, sous une forme moins accessible, dans des rituels mal compris, mal étudiés, mal vécus.

La franc-maçonnerie a pris parti dans les révolutions sociales et s'est, sous la pression des événements, éloignée de ses principes fondateurs. C'est ainsi que, née dans les cathédrales et de vocation théophile (pluraliste ou déiste), la franc-maçonnerie fut amenée, en réaction contre les attaques dogmatiques, à laisser aux obédiences telles que le Grand Orient le libre choix de travailler ou non à la gloire du Grand Architecte de l'Univers qui, pour certains, impliquait une croyance en un dieu révélé. Réflexe de



défense qui conduisit à une certaine époque à un anticléricalisme primaire vite exploité.

En effet, la discrétion dont les persécutions obligent les francs-maçons à s'entourer aura permis à leurs adversaires de formuler les accusations les plus fantaisistes de satanisme, de profanation, d'hérésie, de complots, de pratiques mafeuses.

Que de persécutions, que de désinformation avant que s'impose l'image d'une franc-maçonnerie société philanthropique, progressiste, initiatique, respectueuse des êtres et des institutions, fussent-elles religieuses dans la mesure ou la liberté de l'individu n'est pas remise en cause.

Malgré les scandales exploités, tel celui de la pseudo-loge P2, malgré les attaques publiques de partis extrémistes, malgré les prises de position de dignitaires ecclésiastiques réduisant à néant les avancées réalisées par l'Église catholique sous l'influence de Jean XXIII et de Paul VI, la franc-maçonnerie se dévoile petit à petit et affirme ses valeurs face à une société qui refuse de plus en plus la spiritualité dogmatique et institutionnalisée. D'où les rapprochements que les esprits éclairés, issus des Églises et des temples, recherchent actuellement dans un souci de ne pas retomber dans les fractures du passé. Qui dit *fracture* dit *diabolique*. Des rencontres comme celles auxquelles j'ai eu la joie de participer à Kharmaling avec les bouddhistes, à Chantilly avec les jésuites, et ces derniers jours, sont des moments précieux qui redonnent foi en l'humanité.

Pendant, une question fondamentale se pose toujours : y a-t-il incompatibilité entre la pratique d'une religion et l'appartenance à l'Ordre maçonnique ? Question posée par un de nos conférenciers sous ses divers aspects.

– Pourquoi les catholiques ont-ils, en général, tant de mal à comprendre le fait maçonnique ?

– Pourquoi tant de maçons ont-ils une vision inexacte de la foi religieuse ? – Existe-t-il une incompatibilité entre libre examen et révélation ?

Où chercher la réponse ? Chez les philosophes ?

La foi du théologien et la raison du libre penseur peuvent-elles trouver un conciliateur dans le théoricien de la phénoménologie Edmund Husserl ?

Manque de concentration en fin de journée ou d'esprit d'abstraction, je n'ai saisi au passage que quelques phrases qui m'ont semblé avoir un rapport direct avec notre méthode maçonnique et la conception que nous avons de la relativité de nos connaissances limitées par nos sens – « la thèse de l'être » – l'importance de l'étude du symbole n'est-elle pas explicitée dans

ces phrases lourdes de sens : « De voir l'essence dans une intuition directe est la tâche de la connaissance » ou encore « L'intuition ne se limite pas à rendre l'objet présent, elle y pénètre et donne son objet à la conscience... L'intuition n'est pas passive, elle est un acte. »

C'est ainsi que par la croix, par l'arbre, par l'étoile, par la lumière, nous entrons au cœur des choses pour y trouver comme nos frères juifs, musulmans, chrétiens, ou simples chercheurs du sens, une parcelle de vérité commune.

« Tout vécu est ou peut devenir acte de Foi ». Le constant dialogue intérieur entre la foi qui présume et la raison qui interroge, laissant la porte ouverte à un retour en amont, c'est encore une démarche maçonnique qui me semble définie, parce qu'elle incite à toujours remettre en question, à passer au crible de la raison critique, à n'accepter que ce qui aura franchi l'espace ouvert de la conscience attentionnelle. Oui ! Foi et raison s'unissent, se complètent, mais elles ne donnent pas une réponse unique.

Chez les théologiens, quelle réponse nous a été donnée ?

*Ecclesia reformata semper reformanda...*

L'identité du protestantisme libéral présentée comme la négation d'une foi confortablement installée, définitive, sans remise en question, nous apparaît très proche du questionnement constant du franc-maçon. Et l'acte de foi qui consiste à dire que « La Foi est, sinon œuvre de Dieu, un mystère » ne me semble pas tellement déranger à la foi du franc-maçon en la perfectibilité de l'être, en la tradition et pourquoi pas, en la possible transcendance de l'être humain ou de l'humanité. Continuer à y croire à notre époque, n'est-ce pas un mystère ?

Les affinités sont indiscutables, mais sur le fond, il ne peut y avoir assimilation, car la franc-maçonnerie n'est pas, ne veut pas être une religion.

Quand Vatican II revendique le droit à la religion, le franc-maçon revendique le droit à la liberté de conscience. Même si des catholiques romains, et non des moindres, font entendre leurs critiques d'une Église foncièrement dualiste qui s'exprime par la voix d'un Pape qui légifère et impose des diktats là où les fidèles attendent compréhension du vécu quotidien, ces mêmes contestataires restent profondément et logiquement attachés à une « spiritualité radicale, basée sur le postulat d'un réel ultime ».

La franc-maçonnerie n'est pas une religion, car, même lorsqu'elle se réfère à Dieu – je parle de la franc-maçonnerie qui se dit régulière – elle ne prétend pas, à ma connaissance, se substituer à la liturgie traditionnelle de telle ou telle autorité religieuse compétente. Régulière ou libérale, elle

ne peut qu'aider par des voies parallèles à mieux comprendre, à élargir le champ de références, à enrichir les convictions par le dialogue et les oppositions nécessaires et fécondes.

Et la franc-maçonnerie libérale laisse à ceux ou celles qui travaillent sous égide du Grand Architecte de l'Univers, la responsabilité de l'interprétation de ce symbole qui s'oriente, au cours du chemin initiatique, dans des directions très divergentes et inattendues. Je dirais que l'on n'éradique pas l'idée du divin, on la met entre parenthèses, libre à chacun d'y voir un vide, le TAO, élan vital, l'idéal de perfection, la révélation, un principe coordonnateur, d'humanité transcendée. Ce sont « les sentiers différents qui nous permettent d'approcher le même sommet » pour reprendre la citation donnée de Théodore Monod.

Au cours des débats, on a opposé, à propos des Églises et de la franc-maçonnerie, institutions et simple chemin spirituel individuel ! Le faut-il vraiment ?

Les croyants non fondamentalistes prennent leurs distances avec les institutions ; ils affirment leur liberté de conscience, quitte à encourir les foudres du Vatican ou des ayatollahs. Certains ont trouvé cette liberté dans des loges, d'autres tout simplement dans l'histoire qui se répète cycliquement, cyniquement avec ses pogroms, ses guerres de religion, ses inquisitions, ses exclusions.

Parallèlement et quoi qu'on en dise, les francs-maçons sont une institution séculaire, l'Ordre maçonnique qui a puisé dans la tradition des références symboliques et philosophiques, des outils-principes, une méthode de travail. Le syncrétisme qu'on reproche à la maçonnerie n'est-il pas le fruit d'une recherche culturelle qui puise dans le meilleur de ce que les civilisations ont privilégié des lumières de leur temps ? Cet Ordre maçonnique n'est pas, il est vrai, incarné dans une élite, mais chaque compagnon fini, chaque maître en détient une parcelle. C'est pour cela que notre hiérarchie est tournante et génère immédiatement des contre-pouvoirs quand l'idéal maçonnique est menacé par des abus d'autorité. Cela a été signalé comme une des raisons de la pérennité de la franc-maçonnerie.

La science nous apporte-t-elle une clef ?

« L'esprit est entré dans le laboratoire », a écrit Jean Charron et, ce faisant, il a détruit la croyance en une matière différente de la composante de l'esprit et mis en doute le spiritualisme classique. Un conférencier l'a fort bien exprimé, Michel Hubaut *La vie au-delà de la vie*, l'a très bien

écrit il y a des évidences scientifiques dont il faut tenir compte pour rester crédibles.

Et pourtant... Si nous prenons le mot religion au sens étymologique de relier la science moderne tend à prouver que nous sommes viscéralement, essentiellement « religieux » puisque reliés par nos origines aux étoiles, aux planètes, à tout ce qui a constitué un jour la « soupe cosmique », un univers systémique fait d'ondes et de vibrations en interrelations constantes. Dans ce contexte, le mot Religion (singulier, majuscule) ne devrait pas nous effrayer, nous francs-maçons croyants ou incroyants, car nous nous construisons dans la symbolique qui est relation et unité. Mais le dire, c'est imprudent, c'est courir le risque d'être incompris ou récupéré par ceux qui utilisent les mots comme des armes. Alors oubliez ce que je viens de dire, parole n'est pas verbe, et laissons le poète nous dire : « La nature est un Temple où de vivants piliers laissent échapper parfois de confuses paroles ».

On ne peut en un jour ou deux démolir le mur d'incompréhension qui s'est élevé pendant des siècles sous l'impulsion de la peur, de la mauvaise foi, de l'intégrisme... Un mur éclaboussé du sang de vrais et faux martyrs, un mur qui se reconstruit pierre à pierre sous la poussée de fanatiques dès qu'un sage réussit à l'ébranler quelque peu.

Notre société occidentale, en plein déchirement, a besoin de repères, mais elle refuse de se les voir imposés *ex cathedra*. Pour reprendre l'expression d'un conférencier « L'ère des grandes idéologies monolithiques, homogènes et servant de système unique de référence, se termine »

J'ajouterai que ce qui est vrai pour nous, Européens, est loin d'être vrai dans les pays voisins. Mais de l'affrontement de deux tendances qui se radicalisent doit émerger une troisième voie que l'ère nouvelle du troisième millénaire nous ouvre si nous voulons survivre.

L'histoire nous offre cette espérance. Si l'on prend cet exemple puisé dans un livre paru aux éditions Sand, *L'univers aux frontières de la science et de la spiritualité*, de la théologie chrétienne à ses débuts « on ne trouve pas une foi monolithique, rigide, mais une base incontournable, « Jésus-Christ est le Seigneur » sur laquelle se sont édifiées les théologies aussi différentes que celles de Paul, Jacques, Pierre et Luc... Ce qui a permis de redécouvrir le principe de saint Augustin : de l'essence, l'unité ; de la non-essence, la liberté ; de toute chose, la charité...

Il existe sûrement, et il est grand temps de la mettre au jour, une base commune qui permettra la coexistence en toute liberté et charité du temple de Dieu et du temple idéal de l'humanité, où s'épanouiront des croyances différenciées allant de la foi en un Dieu créateur révélé à celle en

l'homme, parcelle cosmique d'un univers auquel il apporte sa conscience : des temples ouverts à tous les chercheurs de lumière. L'amour et le respect de l'autre rendent tout possible, même une réponse collective aux attentes de l'homme postmoderne demandeur de solidarité.

À la rencontre d'Assise en 1986, il manquait peut-être, à côté des hindouistes, des bouddhistes, des Africains et autres représentants de diverses religions, une délégation de francs-maçons apportant leur truelle et le ciment leur désir de recherche, leur soif d'unité, leur sens de fraternité avec tout le vivant.

Un de nos conférenciers a bien fait ressortir la nécessité de maintenir une identité culturelle dans la diversité acceptée ». C'est cela la laïcité.

Une éthique tenant compte des différences culturelles et ayant pour base « civilisme interactif et interindividuel » tel qu'il nous a été suggéré, devrait émerger de la prise de conscience d'une modernité qui refuse la dictature mentale et du spirituel par des structures hiérarchisées, sans qu'il soit fait appel à la prise de conscience et à la responsabilité de chacun. Alors...

À chacun d'œuvrer dans ce sens dans les institutions et les voies seront ouvertes afin de mettre fin à tout terrorisme intellectuel qui débouche, la plupart du temps, sur le terrorisme tout court. Je me permettrai cette remarque personnelle. Il reste peut-être à la franc-maçonnerie et à l'Église catholique qui reste la plus monolithique, à s'entendre sur des points plus positifs et meilleurs porteurs d'avenir que la non-initiabilité des femmes... reine du ciel, déesse-mère, veuve aux milliers d'enfants initiés, certes, mais la femme n'est toujours pas admise à part entière en franc-maçonnerie et elle reste exclue de la prêtrise.

Comment demander à l'humanité de s'entendre au-delà de ses différences raciales, ethniques, culturelles, culturelles, tant que l'on continuera à refuser à la plus grande partie d'elle-même l'accès aux sources vives de l'expérience et de l'action spirituelles ?

Il existe deux exclusions tout aussi condamnables, celle du monde de l'avoir et celle du monde de l'être. On parle beaucoup de l'une et bien peu de l'autre !

« L'époque moderne a découvert l'homme », a dit un de nos intervenants.

Puisse-t-elle découvrir la femme dans la totalité de ses potentialités et reléguer définitivement les retombées du concile de Maçon du VI<sup>e</sup> siècle aux oubliettes !

## FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS

Nous venons de vivre ce moment privilégié des concerts où les musiciens accordent leurs instruments pour jouer, dans l'harmonie, une même partition.

Il est fait d'attente, de recueillement, du désir de mettre en œuvre tout ce que l'on est, tout ce que l'on sait, tout ce que l'environnement inspire dans un temps qui échappe au temps.

Mais cette œuvre, il ne suffit pas d'en mettre l'exécution au point dans ce seul lieu. Il appartient désormais à chacun d'entre nous d'en donner un avant-goût au monde, pour qu'un nombre toujours plus important de musiciens inspirés, qu'ils soient juifs, catholiques, protestants, athées, agnostiques, francs-maçons croyants et incroyants se regroupent.

Ils pourront alors faire entendre à l'humanité la symphonie universelle de l'esprit qui se cherche, s'affirme, se reconnaît dans l'expression harmonique de l'homme réconcilié avec lui-même et avec son semblable. Si nous n'y croyions pas un peu, serions-nous là ?

## Notices biographiques

Jeannine AUGÉ, née à Paris en 1930, certifiée de lettres, elle a exercé la plus grande partie de sa carrière comme principal de collège, dont le dernier en date était situé dans la communauté urbaine de Lille.

Chargée de famille avec trois enfants, elle a quitté le militantisme syndicaliste et politique pour la franc-maçonnerie en 1970, tout en continuant à s'investir dans les mouvements associatifs. Elle a occupé les plus hautes charges à la Grande Loge féminine de France (grande-maîtresse en 1992) ce qui lui laisse peu de temps pour ses loisirs, lecture, poésie, peinture. Ses goûts et intérêts personnels vont à la vulgarisation scientifique et surtout à l'approche des philosophies orientales.

Pierre A. BAILLEUX est membre de la loge bruxelloise Les Amis Philanthropes, du Grand Orient de Belgique, et licencié en théologie protestante. Il a enseigné à l'ISSHA (Institut des sciences humaines appliquées, mieux connu sous le nom de Éos : École ouvrière supérieure). Après avoir été aumônier auprès des prisonniers de 1969 à 1979, il est aujourd'hui pasteur de l'Église protestante de l'Alliance dans le Brabant wallon ouest. Il est président du Centre pluraliste de recherche et d'information sur les questions éthiques, théologiques, philosophiques et sociales, animateur des Rencontres pluralistes, et rédacteur de la revue pluraliste *Vivre*.

Andrée BUISINE est docteur ès lettres (mention Histoire). Professeur d'anglais pendant vingt-cinq ans, puis principal de collège. Retraitée en 1983, elle a soutenu sa thèse en 1990 sur *La femme et la franc-maçonnerie dans les pays d'expression anglo-saxonne* (parue sous le titre *La Franc-Maçonnerie anglo-saxonne et les femmes*, Éd. Trédaniel, 1995).

Elle a coopéré à un ouvrage maçonnique en langue anglaise, *A Celebration of the Craft* (Éditions Mackenzie), au *Dictionnaire de la franc-maçonnerie* de Daniel Ligou (PUF), avant d'animer un collectif d'auteurs qui, à l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance des Loges féminines, a publié *La grande Loge Féminine de France, Auto-portrait* (Éd. Trédaniel, 1995). Elle est co-rédactrice de *Un panorama de l'Ordre maçonnique* (Éditions Dervy, 1966) et à plusieurs ouvrages en préparation. Elle est membre de PIDERM

(Institut de recherches et d'études maçonniques), spécialisée dans l'histoire de la franc-maçonnerie et l'étude des rituels.

Le baron Alexandre Marius DÉES DE STERIO est né en 1944 à Konigsberg d'un père hongrois et d'une mère luxembourgeoise. Il a vécu à Luxembourg, a fait ses études en France (docteur en sociologie et docteur d'État ès-lettres et sciences humaines). Il est actuellement professeur à l'Université Heinrich-Heine de Dusseldorf (langues et littérature germaniques et sciences de la communication) et au Centre de télé-enseignement de l'Université de Strasbourg II (Lettres et Sciences humaines). Il est depuis quinze ans le représentant de l'IHEU (*International Humanist and Ethical Union* – Union Internationale Humaniste et Laïque) au Conseil de l'Europe.

Il est engagé politiquement et socialement à gauche. Ses centres d'intérêt et d'investigation sont la sociologie des mentalités, l'histoire, la communication, les droits de l'homme, la franc-maçonnerie et l'intégration européenne.

Il a publié de nombreux articles sur ces sujets notamment dans des revues belges, françaises et allemandes.

Freddy DE GREEF, né en 1931, est licencié en philosophie et lettres, section histoire (ULB).

Il fut coordonnateur du baccalauréat international et à ce titre chargé des cours d'histoire du XX<sup>e</sup> siècle et de théorie de la connaissance (philosophie) à l'école internationale du SHAPE. Il a publié dans *La chaîne d'Union*, la revue d'études symboliques et maçonniques du Grand Orient de France (4<sup>e</sup> trimestre 1994), une petite étude intitulée *L'Alchimie dans le Temple* et a consacré des conférences et des séminaires à des questions diverses relevant de l'histoire des idées.

Jose A. FERRER BENIMELI (né en 1934) est docteur en philosophie et lettres et prix extraordinaire de doctorat (1972). Il est professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'État de Saragosse (Espagne) et premier titulaire de la Chaire Théodore Verhaegen (1983) de l'Université libre de Bruxelles.

Spécialiste de l'histoire de la franc-maçonnerie, en particulier l'espagnole et l'hispano-américaine et ses rapports avec l'Église catholique, il s'intéresse aussi au XVIII<sup>e</sup> siècle (expulsion et suppression des jésuites, l'inquisition, et la politique réformiste des Lumières). Il a publié plus de



trente livres et en a coordonné une autre dizaine, ayant participé à plus de cent cinquante congrès internationaux. Il est l'auteur de plus de trois cent cinquante monographies.

Président du Centre d'études historiques de la franc-maçonnerie espagnole et vice-président du Centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle espagnol, il a dirigé plusieurs cours d'été à l'université Complutense de Madrid consacrés à la franc-maçonnerie, ainsi que sept colloques internationaux d'histoire de la franc-maçonnerie espagnole et hispano-américaine, et a coordonné la publication de ses treize volumes d'actes.

Philippe JANVRE, né à Sedan en 1931, n'est titulaire d'aucun diplôme universitaire. Entré en 1949, comme auxiliaire, dans l'administration des finances, il a terminé en 1989 comme inspecteur du Trésor, responsable de la perception de la banlieue de Sedan.

Intéressé par la vie syndicale, politique, sociale et culturelle, il est membre, depuis 1953, de la Confédération générale du Travail et, depuis 1957, de La Ligue des Droits de l'homme ; il a été inscrit au PSU, après l'UGs. Initié en franc-maçonnerie en 1970, il poursuit son cheminement, après avoir atteint le 30<sup>e</sup> degré en Belgique. Il participe, quelquefois, à Paris, aux travaux de l'Institut de recherche et d'études maçonniques.

Martin KÜPPER est théologien catholique. Il se consacre à l'étude comparative des religions et au dialogue interreligieux. Il vit retiré à Passavant-en-Argonne, France.

Jacques LEMAIRE (né à Bruxelles en 1946) est docteur en philosophie et lettres (philologie romane).

Spécialiste de la langue et de la littérature françaises du Moyen Âge, il est l'auteur d'une thèse sur le *Thème de la vie curiale en France sous les premiers Valois (1328-1498)*. Il a publié sept livres et plus de soixante-dix articles (dans des revues de France, de Belgique, d'Italie, des États-Unis, de Pologne, du Canada, etc.).

Il s'intéresse aussi à l'histoire des idées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle (il a coédité le *Dictionnaire de Voltaire*), spécialement aux rapports entre les gens de lettres et la franc-maçonnerie. Ses travaux sur cette question ont donné lieu à un livre qui a reçu le prix de la Fondation Guy Cambier en 1984.

## FRANC-MAÇONNERIE ET RELIGIONS

Il assume, depuis septembre 1975, la direction des publications de *La Pensée les Hommes*. Il préside l'association depuis avril 1993.

LUC NEFONTAINE, né en 1959, est docteur en philosophie et lettres, collaborateur scientifique à l'Institut d'étude des religions et de la laïcité de l'Université libre de Bruxelles et membre du Centre de sociologie des religions de l'Université de Strasbourg.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages sur la franc-maçonnerie, dont *La franc-maçonnerie. Une fraternité révélée* (coll. Découvertes), Paris, Gallimard, 1994 et *Symboles et symbolisme dans la franc-maçonnerie*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1994 (avec une préface d'Hervé Hasquin). Le tome 2 est prévu pour 1996. Ses publications portent aussi sur *l'Opus Dei*, l'ésotérisme et les nouveaux mouvements religieux.

Paul PISTRE, né en 1923, a un pied dans l'école laïque et un autre dans l'Église catholique. Ayant vécu une vie entière dans l'enseignement public, comme professeur d'histoire, militant dans divers organismes laïques, il est responsable, dans le diocèse de Toulouse, du service Incroyance-Foi.

Profane, il s'intéresse de près à la vie des obédiences maçonniques. Il a publié *Francs-maçons du Midi* (1995), où il retrace, sur trois siècles, l'influence des frères dans la vie d'une ville moyenne. Il publie aussi, depuis neuf années, une modeste revue trimestrielle, *Lettre aux catholiques amis des maçons*.

Charles PORSET (né en 1944) est docteur d'État ès Lettres. Chercheur au CNRS. Spécialiste de la pensée des Lumières, on lui doit plusieurs livres et une centaine d'articles ou de mémoires. S'intéressant depuis dix ans au « fait » maçonnique au XVIII<sup>e</sup> siècle, il a publié divers travaux dans cette direction, dont un long commentaire de l'ouvrage de Louis Amlable sur les *Neuf Sœurs*. Il vient de publier un gros livre sur l'ésotérisme à la veille de la Révolution française (*Les Philalèthes et les Convents de Paris. Une politique de la folie*, Paris, Champion, 1996, 776 pp.)

Membre du Conseil d'administration de la Société française d'étude du dix-huitième siècle depuis 1971, il a été le créateur puis le rédacteur pendant de longues années de son *Bulletin* trimestriel. Il est secrétaire général de l'Institut d'Études de Recherches Maçonniques (IDERM) de Paris, et membre du comité de rédaction de la revue *Humanisme*.

## Table des matières

Jacques LEMAIRE	Avant-propos .....	5
Philippe JANVRE	Pourquoi « Orval 95 » ?.....	7
Paul PISTRE	Un catholique français, laïc et laïque, s'engage dans le dialogue avec les maçons .....	11
Viviane STARCK	Regard sur l'antimaçonnerie .....	21
José A. FERRER BENIMELI		
	La franc-maçonnerie et l'Église catholique du XVIII <sup>e</sup> siècle à nos jours .....	39
LUC NEFONTAINE	L'Église catholique et la franc-maçonnerie en Belgique de 1830 à nos jours .....	49
Pierre A. BAILLEUX	Protestantisme libéral et franc-maçonnerie libérale.....	61
Andrée BUISINE	La franc-maçonnerie et les femmes anglo-saxonnes : religion et pseudoreligion .....	83
Freddy DE GREEF	La spiritualité maçonnique.....	99
Martin KÜPPER	Foi et rationalité.....	109
Charles PORSET	La franc-maçonnerie est-elle une religion ? ..	125
Alexandre Marius DÉES DE STERIO		
	L'Europe et la fin des idéologies : réveil des religions et pérennité de la franc-maçonnerie.....	133
Jeannine AUGÉ	Synthèse conclusive.....	149
Notices biographiques		157
Table des matières		161





